

# Programme régional océanien sur les espèces marines

2022–2026





# Programme régional océanien sur les espèces marines 2022–2026



Department of  
Conservation  
*Te Papa Atawhai*

## REMERCIEMENTS

Le présent document a été élaboré par Hannah Hendriks et Karen Baird.

Nous tenons à remercier sincèrement les personnes ci-après pour leur relecture, leurs corrections judicieuses et leurs commentaires portant sur tous les aspects de ce document : YolarnieAmepou, Olive Andrews, Scott Baker, Natalie Barefoot, Andrew Chin, Christophe Cleguer, Rochelle Constantine, WetjensDimmlich, Clinton Duffy, Johannes Fischer, Ian Freeman, Nicola Hodgins, Claire Garrigue, Michael Grant, Christine Hof, Florian Le Bail, Dave Lundquist, Helene Marsh, David Mitchell ; Narelle Montgomery et les autres représentants de l'État australien ; Megan O'Toole, James Russell ; Maria Satoa et les autres représentants de l'État du Samoa ; Christina Shaw, Andrea Stewart, LaitiaTamata, Dylan Walker, Nina Young ; Melanie Virtue, Heidi Frisch-Nwakanma, Jenny Renell, Donna Kwan, Andrea Pauly, et Helene Tao de la CMS et ses mémorandums d'entente ; Betty-Lynne Mantell.

Nous remercions tout particulièrement StephanieBorrelle, Chris Gaskin et Mark O'Brien (BirdLife Pacific) pour la rédaction du nouveau plan d'action pour les oiseaux de mer. Nous adressons également nos remerciements à UnityRoebeck pour son aide à la rédaction du programme, notamment en ce qui concerne les aspects du plan d'action pour les tortues.

Le Secrétariat du PROE remercie le Groupe de recherche pour les cétacés du Pacifique Sud (SPWRC) et ses Membres pour leur assistance technique et financière.

Nous tenons également à témoigner notre reconnaissance à Michael Donoghue pour les précédentes itérations et ébauches du Programme sur les espèces marines, qui ont servi de base à l'élaboration de ces plans d'action.

© Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), 2022.

La reproduction de cette publication à des fins pédagogiques et non commerciales est autorisée sans l'autorisation préalable et écrite du détenteur des droits d'auteurs, sous réserve que le PROE et le document source soient dûment cités. La reproduction de cette publication à des fins de revente ou à toute autre fin commerciale est interdite sans l'autorisation préalable et écrite du détenteur des droits d'auteurs.

### Catalogage des données de publication pour la bibliothèque du PROE

*Programme régional océanien sur les espèces marines 2022–2026.* Apia, Samoa : PROE, 2022.

viii, 120 p. 29 cm.

ISBN: 978-982-04-1083-1 (papier)

978-982-04-1084-8 (numérique)

1. Mammifères marins – Conservation – Océanie.
2. Tortues marines – Conservation – Océanie.
- I. Programme régional océanien de l'environnement (PROE).
- II. Titre.

597.0920961

Image de couverture : Dauphins longirostres près des îles M'Buke, PNG. © Cara Miller



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

PO Box 240, Apia, Samoa, [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org), [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

La vision du PROE :

*L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.*

REMERCIEMENTS	ii
CONTENU	iii
ACRONYMES	iv
DÉFINITIONS	v
VISION	vii
PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN SUR LES ESPÈCES MARINES	viii

INTRODUCTION	1
--------------	---

<b>PLAN D'ACTION INTERESPÈCES</b>	<b>13</b>
-----------------------------------	-----------

<b>PLAN D'ACTION POUR LE DUGONG</b>	<b>29</b>
-------------------------------------	-----------

<b>PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX DE MER</b>	<b>45</b>
--	-----------

<b>PLAN D'ACTION POUR LES TORTUES</b>	<b>63</b>
---------------------------------------	-----------

<b>PLAN D'ACTION POUR LES REQUINS ET RAIES</b>	<b>87</b>
--	-----------

<b>PLAN D'ACTION POUR LES BALEINES ET LES DAUPHIN</b>	<b>105</b>
---	------------

## ACRONYMES

ACAP	Accord sur la conservation des albatros et des pétrels	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
ACP-AME	Programme de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	FFA	Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique
AIMM	aires importantes pour les mammifères marins	INDNR	pêche illicite, non déclarée et non réglementée
AIRR	aires importantes pour les requins et les raies	IOSEA	Mémorandum d'entente sur la conservation et la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est
AMCEZ	autres mesures de conservation efficaces par zone	ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
AME	accords multilatéraux sur l'environnement	LMMA	aires marines gérées localement
AMP	aires marines protégées	MdE	mémorandum d'entente
ASG	Australasian Seabird Group	MSC	Marine Stewardship Council
CBI	Commission baleinière internationale	ODD	Objectif de développement durable
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	OIG	organisation intergouvernementale
CDB	Convention sur la diversité biologique	ONG	organisation non gouvernementale
Cefas	Centre britannique pour les services environnementaux de pêche et d'aquaculture	ORGP	organisation régionale de gestion des pêches
CITES	Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	OSC	organisations de la société civile
CMM	mesure de conservation et de gestion	PAN	plan d'action national
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	PBIF	système d'information sur la biodiversité dans le Pacifique
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique	PCRAP	Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique
CPPOC	Commission des pêches du Pacifique occidental et central	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CPS	Secrétariat de la Communauté du Pacifique PROE Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement	POC	Pacifique occidental et central
CTI-CFF	Initiative du Triangle de corail sur les récifs coralliens, les pêches et la sécurité alimentaire	PROE	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement
DCP	dispositif de concentration de poissons	PSM	Planification spatiale marine
DD	Données insuffisantes	SCS	suivi, contrôle et surveillance
EBA	adaptation fondée sur les écosystèmes	SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
EIE	étude d'impact sur l'environnement	SSIP	Shark Search Indo-Pacific
EPAPR	engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés	TED	dispositif d'exclusion des tortues
ESE	évaluation stratégique de l'environnement	TRAFFIC	analyse des registres du commerce de la faune et de la flore
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	TREDS	Système de base de données sur les activités de recherche et de suivi menées sur les tortues
		UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
		WWF	Fonds mondial pour la nature
		ZCB	zones clés pour la biodiversité
		ZEE	zone économique exclusive

## DÉFINITIONS

Cétacés	Toutes les espèces de baleines, de dauphins ou demarsouins.
Effectuer un prélèvement	Prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une quelconque des actions précitées (selon l'article I.1.i. du texte de la Convention sur la conservation des espèces migratrices).
Espèces marines	Dans le cadre de ce programme, les espèces marines désignent uniquement le dugong, les tortues marines, les baleines et les dauphins, les requins et raies, ainsi que les oiseaux de mer, sauf indication contraire.
Membres	Le PROE compte 26 Membres, dont 21 États et territoires insulaires océaniques (États fédérés de Micronésie, Fidji, Guam, îles Cook, îles Mariannes septentrionales, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa américaines, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna) et cinq États métropolitains (Australie, États-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) ayant des intérêts directs dans la région.
Partenaires	Les organisations non gouvernementales internationales et locales, les accords multilatéraux sur l'environnement qui portent sur la région du Pacifique, les scientifiques et autres experts, les organismes communautaires pour la protection de l'environnement et toute autre partie concernée par la mise en œuvre de ce plan.
Prise directe	Prélèvement ciblé en vue d'une utilisation.
Sites de ponte de référence	Sites de nidification des tortues répertoriés en vue de leur surveillance à long terme.
Solution fondée sur la nature	Gérer et exploiter durablement la nature pour relever les défis socio-environnementaux, notamment les changements climatiques.
Suivi, contrôle et surveillance (SCS)	<p>Cette expression est tirée du contexte des pêcheries tel que défini par la FAO.<sup>1</sup> Dans le présent plan, elle s'applique de manière générale à toutes les formes de suivi, contrôle et surveillance (SCS), afin de garantir le respect des règles et réglementations prévues par l'ensemble de la législation relative aux espèces marines, y compris la protection de leurshabitats.</p> <p>Dans ce contexte, les définitions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <i>suivi</i>— l'action continue qui consiste à mesurer les activités au regard de règles spécifiques</li><li>▪ <i>contrôle</i> — le cadreréglementaire</li><li>▪ <i>surveillance</i>— le niveau et les types d'observations nécessaires pour garantir la conformité avec les contrôles réglementaires</li></ul>
Régional	Dans le présent document, le terme régional fait référence à l'ensemble de la région des îles du Pacifique. S'agissant des activités à l'échelle nationale et régionale, cela comprend la coopération sous-régionale entre les États d'une même région.
Requins et raies	Toutes les espèces de la sous-classe des élaémobranches, telles que les requins, les raies et les chimères.
Zone clé pour la biodiversité (ZCB)	L'UICN définit une ZCB comme un site qui contribue de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité dans les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce. <sup>2</sup> Le programme ZCB appuie l'identification, la cartographie, le suivi et la conservation des ZCB afin de contribuer à la sauvegarde des sites les plus critiques pour la nature sur notre planète.

1 Bergh E, Davies S. 2002. Chapitre 8 : Suivi, contrôle et surveillance des pêcheries Dans : Guide du gestionnaire des pêcheries : les mesures d'aménagement et leur application [Internet]. FAO Document technique sur les pêches 424 ; [consulté le 12 mars 2022]. <https://www.fao.org/3/y3427e/y3427e0a.htm>

2 UICN. Méditerranée : zones clés pour la biodiversité [Internet]. UICN ; [consulté le 12 mars 2022]. <https://www.iucn.org/regions/mediterranean/our-work/biodiversity-knowledge-and-action/biodiversity-standards-and-indicators/key-biodiversity-areas>





## VISION

Un océan Pacifique sain, qui puisse pourvoir à la subsistance de populations durables de baleines, de dauphins, de tortues marines, de dugongs, de requins et de raies, d'oiseaux de mer et des écosystèmes dont ils dépendent et auxquels ils contribuent, mais aussi répondre aux aspirations des peuples insulaires océaniques et protéger leur patrimoine naturel et culturel.

## PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN SUR LES ESPÈCES MARINES

Le Programme régional océanien sur les espèces marines (ci-après le « Programme sur les espèces marines ») du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est une stratégie régionale de conservation et de gestion du dugong, des tortues marines, des baleines et des dauphins, des requins et des raies, ainsi que des oiseaux de mer, désignés dans le présent document sous l'expression « espèces marines ».

Le Programme est conçu pour aider les États et territoires insulaires océaniques du PROE, à l'exclusion des Membres métropolitains. Il sera mis en œuvre entre 2022 et 2026 par le biais des plans d'action prévus à cet effet et encouragera les peuples du Pacifique à jouer un rôle de premier plan dans la concrétisation de la vision susmentionnée.



# INTRODUCTION

La région insulaire océanienne associée au programme du PROE couvre 32 millions de km<sup>2</sup> au cœur du plus grand habitat marin continu de la planète, l'océan Pacifique. Elle abrite une grande diversité d'espèces marines, notamment des cétacés (baleines et dauphins), des siréniens (dugong), des testudines (tortues marines), des élas mobranches (requins et raies) et des oiseaux de mer.

Plus de la moitié des espèces de cétacés connues dans le monde sont présentes dans la région. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) estime que sept espèces sont menacées d'extinction, la plupart d'entre elles en raison d'interactions avec la pêche thonière.

L'océan Pacifique abrite parmi les plus vastes populations restantes de dugong (Liste rouge mondiale de l'UICN : Vulnérable) et d'importantes populations de tortues : tortue verte (Liste rouge mondiale de l'UICN : « En danger »), tortue imbriquée (Liste rouge mondiale de l'UICN : « En danger critique ») et les tortues caouannes (Liste rouge mondiale de l'UICN : « Vulnérable »). Les requins et raies sont de plus en plus menacés au niveau mondial, principalement en raison de la sur exploitation.

Presque toutes les espèces de requins et de raies recensées dans le Pacifique (189 espèces) ont été évaluées par l'UICN ; environ la moitié d'entre elles sont classées comme menacées (« Vulnérables », « En danger », « En danger critique ») ou « Quasi menacées ».

Les oiseaux de mer ont été récemment ajoutés à la série d'espèces marines migratrices visées par ce Programme. On sait qu'une quarantaine d'espèces nichent dans le Pacifique et que bien d'autres migrent et se reproduisent en dehors de la région. Onze espèces sont jugées par l'UICN comme étant menacées d'extinction (« Vulnérables », « En danger », « En danger critique »), tandis qu'une autre est « Quasi menacée ». Les sites de nidification de certaines espèces sont inconnus.

Le dugong, les tortues, les baleines, les dauphins, les requins, les raies, les oiseaux de mer et les autres grandes espèces marines jouent un rôle écologique important dans le fonctionnement des habitats et des systèmes côtiers et océaniques. Le cycle biologique de bon nombre de ces espèces se caractérise par une longue durée de vie et un faible potentiel de reproduction. Cela les rend donc vulnérables au déclin de la population en cas de mortalité des adultes imputable aux impacts anthropiques ou de réduction du taux de reproduction du fait des pressions environnementales.

Certaines espèces, comme les baleines à bosse, sont largement considérées comme des espèces emblématiques des écosystèmes marins du Pacifique. Elles figurent souvent en bonne place dans les brochures touristiques des États et territoires insulaires océaniques. La contribution de ces espèces aux services écosystémiques et aux moyens de subsistance est de plus en plus menacée. La protection et la reconstitution des populations d'espèces migratrices sont essentielles pour maintenir un océan Pacifique sain.

## Importance culturelle

Pour certains Membres du PROE, les espèces marines peuvent être placées sous le signe d'un tabou. En revanche, pour d'autres, elles représentent des ressources importantes sur le plan culturel et sont perçues comme un élément fondamental de la culture et du patrimoine insulaires océaniques. En effet, nombre de ces cultures ont des légendes, des histoires et des utilisations ancestrales des espèces marines qui soulignent l'importance de ces dernières pour l'identité, le mode de vie et l'héritage des populations.

Certaines espèces ont fait l'objet d'une chasse intensive dans certaines zones du Pacifique, que ce soit à des fins traditionnelles et de subsistance ou, plus récemment, à des fins commerciales. Les tortues et le dugong sont aujourd'hui considérés comme menacés dans la région des îles du Pacifique et de nombreuses populations restreintes et/ou isolées sont vulnérables à l'extinction.

Les espèces marines restent très prisées pour l'alimentation (viande, graisse et huile), la médecine (huile et os), la joaillerie et les ornements (carapaces de tortues, peau et os de dugongs et de cétacés).

- Dans certaines îles du Pacifique, les dauphins sont convoités pour la nourriture, comme c'est le cas lors des chasses locales.
- Les os de dugong (Nouvelle-Calédonie) et les dents de petits cétacés (dans la province de Manus, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à Malaita, dans les Îles Salomon) ont tenu une place importante dans certaines cérémonies (mariages et funérailles, par exemple). Aux Fidji, les *tabua* (dents de cachalot traditionnellement collectées) sont très prisées lors des cérémonies et des échanges culturels.
- En Nouvelle-Irlande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la population locale de langue mandak pratique la méthode de pêche culturelle du « *shark calling* » (appel au requin). Sur des canots en bois, les pêcheurs chantent et tapent sur un bâton fait de coquilles de noix de coco librement attachées contre le dessous du canot. Ce rythme trépidant attire les requins à la surface, près de l'embarcation, où ils sont capturés, le plus souvent à la main.
- Les oiseaux de mer occupent également une place importante dans les cultures du Pacifique, notamment comme guides océaniques vers les bancs de poissons et aide à la navigation.

Quelles que soient les espèces marines, on constate une prise de conscience accrue de leur valeur non consommatrice et des avantages qu'elles procurent aux communautés locales (par exemple, les activités touristiques en bateau ou sur le littoral, comme l'observation des baleines).

Compte tenu de leur importance culturelle, la gestion de ces espèces est assurée dans certaines régions par les communautés locales, conformément à la tradition. Par exemple, dans le détroit de Torres, l'exploitation des tortues marines et du dugong est encadrée par des plans de gestion communautaires.

## Défis en matière de conservation

Les espèces marines sont exposées à un éventail de menaces anthropiques nombreuses et variées qui pèsent sur leur survie.

### GESTION DES PÊCHES

La surpêche, les prises accessoires et les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (EPAPR), notamment les dispositifs de concentration de poissons (DCP) mal utilisés, constituent des menaces permanentes pour les cinq groupes d'espèces marines dont il est question ici.

### POLLUTION MARINE

Les effets de la pollution marine ne cessent de s'aggraver. Les espèces marines sont directement touchées par leur consommation et les interactions qui entraînent une mortalité ou des effets à long terme sur leur santé, notamment pour les raisons suivantes :

- sources ponctuelles de pollution ;
- mauvaise gestion des bassins versants et de l'aménagement dulittoral ;
- rejets des navires et accidents ;
- pollution plastique (qui préoccupe au plus haut point les États Membres insulaires du Pacifique) ;
- développement d'infrastructures touristiques maritimes mal conçues.

Le tourisme marin peut apporter aux pays insulaires du Pacifique et aux communautés locales des revenus indispensables. Toutefois, les effets de la mise en place d'infrastructures touristiques et les répercussions directes des activités d'observation des espèces marines doivent être soigneusement gérés.

### CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques et leur impact sur les espèces marines, leurs habitats et leurs écosystèmes constituent une source de préoccupation majeure et une priorité toute particulière du Programme 2022–2026, notamment en ce qui concerne :

- la hausse des températures ;
- l'acidification des océans et ses effets sur la disponibilité et la distribution de nourriture ;
- la perte d'habitats de nidification sur les plages en raison de tempêtes de plus en plus fréquentes et violentes.

Il apparaît de plus en plus clairement que les changements environnementaux liés au climat, dont la modification des habitats de reproduction propices et de la disponibilité des proies, constituent une menace majeure pour toutes les espèces marines de la région.

## CHASSE DE SUBSISTANCE

La chasse de subsistance des dauphins, dugongs et tortues n'est plus viable en raison des impacts cumulés d'autres menaces, telles que :

- l'augmentation des populations humaines ;
- l'aménagement du littoral ;
- la pollution et les nuisances sonores sous-marines d'origine anthropique ;
- les nouvelles technologies de capture (par exemple, les moteurs hors-bord et les filets maillants ont sérieusement affecté de nombreuses espèces de mégafaune marine, entraînant le morcellement des populations et certaines extinctions locales).

Dans les années 1960, la capture mondiale de tortues a atteint le chiffre record de 17 000 tonnes, en raison de la forte demande du commerce international de tortues et produits dérivés. Les efforts de conservation déployés depuis lors, notamment les interventions de la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ont considérablement ralenti le commerce mondial des produits dérivés des tortues. Toutefois, les prises directes restent très répandues dans l'ensemble du Pacifique occidental. Certaines îles ont cantonné leurs prélèvements à des fins de subsistance, mais il existe des preuves de captures illégales fréquentes à des fins de commerce national et international.

## CHASSE À LA BALEINE

La chasse commerciale à la baleine pratiquée au cours des XIXe et XXe siècles, en grande partie effectuée par des pays extérieurs à la région, a réduit les populations reproductrices de nombreuses espèces de grandes baleines du Pacifique Sud à des niveaux extrêmement bas, voire à l'extinction locale dans le cas de certaines d'entre elles. Aujourd'hui, les interactions avec les pêcheries menacent de plus en plus les petites baleines et les dauphins.

La plupart de ces espèces se répartissent et migrent à travers et au-delà du Pacifique et des frontières internationales, ce qui accentue davantage leur vulnérabilité. Les États et territoires insulaires océaniques ont pour responsabilité commune d'assurer la reconstitution et le maintien de populations viables d'espèces marines et de leurs habitats, notamment en vertu des dispositions de divers accords internationaux et régionaux, tels que :

- la CITES ;
- la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;
- les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).

Les partenaires ont la responsabilité d'aider les États et territoires insulaires océaniques à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement. Ces dernières années, on assiste à une prise de conscience grandissante du statut précaire de nombreuses espèces marines emblématiques du Pacifique et de la nécessité d'une approche concertée et coordonnée de la part des États insulaires du Pacifique afin d'inverser les tendances au déclin des populations.

## COVID-19

L'un des principaux défis au niveau mondial, et pour notre région du Pacifique, est l'effet de la pandémie de COVID-19 sur notre capacité à mettre en œuvre des mesures de conservation et, pour les pays du Pacifique, à tirer profit de ces mesures par le biais du tourisme. Cette situation a également mis en évidence la nécessité pour les Membres du Pacifique de continuer à compter sur les sources d'alimentation marines traditionnelles pour leur subsistance et leurs modes de vie. Cette dépendance aux contributions de la nature à la nutrition et aux moyens de subsistance des populations du Pacifique confère encore plus d'importance à la nécessité de veiller à ce que les populations d'espèces marines restent saines et toujours disponibles pour les communautés insulaires du Pacifique, surtout lorsque celles-ci en ont grand besoin.

## LIMITES DES RESSOURCES, DES DONNÉES ET DES CAPACITÉS

Les problèmes et défis majeurs liés aux efforts de conservation des espèces marines dans la région des îles du Pacifique sont les suivants :

- le manque de données et d'informations, notamment les données de base sur les populations, les itinéraires de migration et les ensembles de données à long terme ;
- le manque d'identification et de quantification des menaces qui pèsent sur les espèces marines ;
- l'absence ou le manque de programmes de recherche, d'étude et de suivi permanents et à long terme ;
- l'insuffisance des programmes de sensibilisation et d'éducation du public ;
- la capacité limitée des pays à gérer des recherches sur les espèces marines et la gestion de leur conservation ;
- des mécanismes nationaux limités de hiérarchisation et de gestion pour la protection des espèces marines et de leurs habitats ;
- le manque de ressources, en particulier l'accès à un financement durable ;
- des échanges d'informations, des liens et une collaboration peu développés aux niveaux national et régional ;
- le manque de capacités de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS).

## Approche stratégique

Les populations des îles du Pacifique sont les gardiennes de leur environnement marin et sont tributaires des ressources marines pour leur mode de vie. Le Programme sur les espèces marines 2022–2026 entend les soutenir en :

- améliorant les connaissances, la sensibilisation et la compréhension des espèces marines et de leurs habitats, ainsi que leurs valeurs écologiques, culturelles et économiques, grâce notamment au partage des bonnes pratiques ;
- intégrant et reconnaissant de manière appropriée les connaissances culturelles, l'utilisation traditionnelle et les pratiques de conservation comme point de départ de la sensibilisation du public ;
- renforçant les capacités et mobilisant les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action ;
- garantissant un financement durable pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action ;
- identifiant et résolvant les nouvelles menaces et évitant, réduisant ou atténuant les menaces actuelles ;
- améliorant l'état des espèces marines et de leurs habitats grâce à une meilleure gestion et à une meilleure protection ;
- promouvant des pratiques appropriées de gestion coutumière et de conservation traditionnelle ;
- veillant à ce que les populations d'espèces marines se rétablissent et continuent de remplir leurs rôles écologiques ;
- promouvant les avantages socio-économiques de l'utilisation sans prélèvement au moyen d'un tourisme responsable ;
- renforçant la coopération et la coordination aux niveaux national, sous-régional, régional et international ;
- promouvant des approches portant sur plusieurs espèces.



## Rôles et responsabilités

Ces plans d'action et leur mise en œuvre relèvent de la responsabilité collective des Membres du PROE, du Secrétariat du PROE, des organisations non gouvernementales et intergouvernementales partenaires et des organisations du secteur privé.

Le Secrétariat du PROE continuera à jouer un rôle important dans toutes les activités susceptibles de faciliter les échanges d'information, les efforts de coordination, le renforcement des capacités, l'obtention de ressources, et le suivi et le contrôle réguliers de la mise en œuvre des plans d'action.

D'autres organisations partenaires possèdent une expertise technique, notamment les conventions auxquelles certains Membres adhèrent ou sont signataires, telles que la CITES, la Commission baleinière internationale (CBI), la CMS, ainsi que les accords et mémorandum d'entente (MdE) qui en découlent.

Le Secrétariat du PROE espère établir de nouvelles relations avec l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) et l'Australasian Seabird Group (ASG), afin de soutenir et conseiller les Membres en collaboration avec BirdLife International dans le cadre de la mise en œuvre de notre nouveau plan d'action pour les oiseaux de mer.

## Cadre de soutien

La section suivante présente les actions et les indicateurs prévus par le Programme sur les espèces marines pour atteindre les objectifs fixés :

- A** Mobilisation, financement et ressources humaines
- B** Mise en œuvre et coordination
- C** Mise en réseau et production de rapports pour appuyer la mise en œuvre

### MOBILISATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

Des ressources importantes sont nécessaires au-delà des capacités nationales pour atteindre les buts et objectifs des plans d'action. Des efforts supplémentaires seront déployés pour recenser les sources potentielles de financement pour la mise en œuvre des plans d'action aux niveaux régional et national.

REMARQUE : dans ce document, les actions sont numérotées en chiffres arabes (1, 2, 3...), tandis que les indicateurs sont numérotés en chiffres romains (i, ii, iii...). Les numéros des indicateurs correspondants sont indiqués entre parenthèses à la fin de chaque action.

**OBJECTIF A : Faire en sorte que des ressources soient disponibles pour mettre en œuvre efficacement le Programme sur les espèces marines**

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
A.1	Continuer à rechercher et à recenser les possibilités d'obtenir un financement et un appui technique par l'intermédiaire de partenaires, de bailleurs, d'universités, d'ONG, d'institutions et d'initiatives, et élaborer des propositions de financement qui concernent spécifiquement les enjeux liés aux espèces marines identifiés dans ces plans d'action. (i)	PROE, Partenaires, Membres
A.2	Continuer à fournir régulièrement des informations sur les possibilités de financement à venir. (ii)	PROE
A.3	Continuer à recenser des conseillers techniques et leur donner la possibilité de contribuer aux plans d'action pour les espèces marines par le biais de mécanismes appropriés, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CMdE de la CMS sur le dugong ;<sup>3</sup></li> <li>▪ MdE sur les cétacés des îles du Pacifique ;<sup>4</sup></li> <li>▪ MdE sur les tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA) ;<sup>5</sup></li> <li>▪ Initiative du Triangle de corail sur les récifs coralliens, les pêches et la sécurité alimentaire (CTI-CFF) ;</li> <li>▪ Groupes de spécialistes des espèces de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN ;</li> <li>▪ CBI. (iii)</li> </ul>	PROE
A.4	Continuer à participer activement à la préservation de la biodiversité des espèces marines en mobilisant les ressources appropriées, notamment en termes de personnel et de financement. (iv)	PROE, Membres
A.5	Continuer à solliciter l'engagement des Membres dans le cadre de forums, tels que la Conférence annuelle du PROE et d'autres réunions régionales consacrées à la préservation des espèces marines et de la biodiversité. (v)	PROE
<b>INDICATEURS</b>		<b>DÉLAI D'EXÉCUTION</b>
i.	Des possibilités de financement sont identifiées, obtenues et mises à disposition pour soutenir les programmes relatifs aux espèces marines identifiés dans le cadre de ce Programme.	2026
ii.	Les possibilités de financement sont communiquées aux points de contact en temps opportun au moyen de listes de contacts dressées par le PROE.	Permanent
iii.	Des conseillers techniques compétents sont identifiés pour chaque groupe d'espèces.	2022
iv.	Le PROE et ses Membres s'engagent à allouer des ressources pour la préservation des espèces marines et à produire des rapports à cet égard.	Permanent
v.	Les projets portant sur les enjeux liés aux espèces marines et les actions prioritaires identifiées dans les plans d'action sont mis en œuvre.	2026

3 Secrétariat de la CMS. 2007. Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion des dugongs (*Dugong dugon*) et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition [Internet]. CMS ; [consulté le 1er févr. 2022]. <https://www.cms.int/dugong/>

4 Secrétariat de la CMS. 2006. Mémoire d'entente sur la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique [Internet]. CMS ; [consulté le 1er févr. 2022]. <https://www.cms.int/en/legalinstrument/pacific-islands-cetaceans>

5 Secrétariat de la CMS. 2009. Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est [Internet]. CMS ; [consulté le 1er mars 2022]. <https://www.cms.int/iosea-turtles/en/page/mou-text-cmp>

## MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION

Ces actions soulignent le rôle du PROE dans la coordination générale du Programme sur les espèces marines et la nécessité d'intégrer le Programme dans les priorités nationales.

**OBJECTIF B : Faire en sorte que le Programme sur les espèces marines soit mis en œuvre avec succès grâce à une gestion, une coordination et une communication efficaces et durables.**

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
B.1	Continuer à assurer l'accompagnement et la coordination du Programme sur les espèces marines aux niveaux régional et national par l'intermédiaire d'un conseiller ou d'une conseillère régional·e. (i)	PROE
B.2	Identifier les points de contact / les responsables nationaux / les points de contact du MdE de la CMS pour la mise en œuvre du Programme sur les espèces marines et la production des rapports y afférents. (ii)	Membres
B.3	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le Programme sur les espèces marines qui garantit une diffusion et un appui efficaces aux niveaux national, régional et international. Veiller à ce que la stratégie soit correctement ciblée sur les responsables politiques, les communautés locales, les organismes bailleurs, les OIG, les ONG et les experts techniques. (iii)	PROE
B.4	Recenser les possibilités de promouvoir et d'intégrer le Programme sur les espèces marines et les priorités de ses plans d'action dans les stratégies, plans et projets régionaux et internationaux, le cas échéant et en fonction des besoins régionaux et internationaux. (iv)	Membres, PROE, Partenaires
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Le conseiller ou la conseillère sur les espèces migratrices menacées occupe un poste permanent et est secondé par un personnel temporaire ou permanent.	Permanent
ii.	Chaque Membre a identifié au moins un point de contact pour le Programme sur les espèces marines.	2022
iii.	Une stratégie de communication est élaborée, mise en avant et disponible sur le site internet du PROE et sert à orienter le Programme sur les espèces marines.	2023
iv.	Les priorités du Programme sur les espèces marines sont présentées aux stratégies, plans et projets régionaux et internationaux, et intégrées le cas échéant.	Permanent

## MISE EN RÉSEAU, PRODUCTION DE RAPPORTS ET GESTION DE L'INFORMATION

Le PROE assumera la principale responsabilité de la mise en réseau, de la gestion de l'information, de l'archivage et de la production de rapports régionaux. Pour ce faire, il continuera à s'appuyer sur les rapports et les informations fournis par les Membres et les partenaires.

Dans le cadre de cette démarche, un examen à mi-parcours et au terme du projet sera effectué afin que le PROE, les Membres, les partenaires et les bailleurs puissent suivre l'évolution du Programme. Le PROE mettra en place un formulaire de rapport en ligne sur son portail *Inform* pour permettre aux Membres de rendre compte de leurs réalisations de manière complète et efficace tout au long de la durée du Programme.

**OBJECTIF C : Veiller à ce que la mise en œuvre du Programme sur les espèces marines soit appuyée par des réseaux et des ressources accessibles, et à ce que les progrès soient mesurés au moyen de rapports.**

NOMBRE ACTIONS	RESPONSABILITÉ
<b>C.1</b> Mettre en place une ressource de connaissances (portail d'information) par le biais de la bibliothèque virtuelle du PROE pour chaque groupe d'espèces afin de faciliter l'accès aux ressources, en incluant des liens vers les ressources mondiales disponibles. <b>(i)</b>	PROE
<b>C.2</b> Mettre au point et maintenir des systèmes de gestion de l'information accessibles et promouvoir le partage de l'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en optimisant l'accès en ligne aux informations et aux bases de données relatives au plan d'action ;</li> <li>▪ en archivant les rapports et informations pertinents dans la bibliothèque du PROE et dans son Centre de ressources d'information et d'archives ;</li> <li>▪ en veillant à ce que le système de gestion de l'information soit facilement disponible et accessible ;</li> <li>▪ en veillant à ce que toutes les restrictions concernant les sources d'information soient respectées. <b>(ii)</b></li> </ul>	PROE
<b>C.3</b> Continuer à construire et à renforcer les réseaux d'espèces marines comprenant les Membres et partenaires du PROE, dont les OIG, les ONG, les bailleurs, les experts techniques et toute autre partie prenante : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en gérant une base de données de contacts sur les espèces marines ;</li> <li>▪ en diffusant régulièrement des informations pertinentes sur les plans d'action aux contacts du réseau ;</li> <li>▪ en tenant à jour le site internet du PROE ;</li> <li>▪ en encourageant la création de réseaux nationaux ;</li> <li>▪ en facilitant l'accès aux informations et aux ressources, notamment aux rapports scientifiques et techniques. <b>(iii)</b></li> </ul>	PROE
<b>C.4</b> Appuyer la création d'un réseau axé sur la connectivité culturelle des océans. <b>(iv)</b>	PROE, Partenaires, Membres
<b>C.5</b> Utiliser l'outil de rapport du PROE pour présenter des comptes rendus à mi-parcours et en fin de projet sur la mise en œuvre des mesures prévues par le Programme sur les espèces marines. <b>(v)</b>	PROE, Partenaires, Membres
<b>C.6</b> Incorporer les informations tirées des rapports sur les plans d'action dans d'autres mécanismes nationaux d'établissement de rapports, lorsque cela est possible et approprié (par ex. pour la CDB, la CMS, la CCNUCC, la CITES, l'IOSEA, la CTI-CFF, les ODD et les engagements d'ONU-Océans). <b>(vi)</b>	Membres

**OBJECTIF C : Veiller à ce que la mise en œuvre du Programme sur les espèces marines soit appuyée par des réseaux et des ressources accessibles, et à ce que les progrès soient mesurés au moyen de rapports.**

NOMBRE ACTIONS		RESPONSABILITÉ
<b>C.7</b>	Utiliser les informations fournies par les Membres à l'aide de l'outil de rapport pour préparer un rapport à mi-parcours et en fin de projet sur la mise en œuvre du Programme sur les espèces marines pour les conférences du PROE ; ce rapport devrait essentiellement porter sur les progrès accomplis au niveau national, et notamment sur les réussites et les contraintes, et sur la mise en œuvre des arrangements conclus dans le cadre de la CMS. Il conviendrait en outre de renforcer le besoin de produire des rapports annuels (plutôt qu'un rapport final). (vii)	PROE
<b>C.8</b>	Procéder à un examen final du Programme sur les espèces marines, notamment des enseignements tirés de l'expérience, et soumettre un rapport de situation aux Membres et aux partenaires du PROE. (viii)	PROE, Partenaires, Membres
<b>C.9</b>	Lorsque cela s'avère opportun, promouvoir la traduction en français des bases de données communes. (ix)	PROE, Partenaires, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
<b>i.</b> Les ressources de connaissances relatives aux espèces marines migratrices sont disponibles sur le site internet du PROE dans sa bibliothèque virtuelle.	2022
<b>ii.</b> Des systèmes d'information accessibles et appropriés sont en place et les rapports et les informations y sont conservés en toute sécurité.	2022
<b>iii.</b> Des groupes de contact ont été créés par le PROE pour chaque groupe d'espèces afin de faciliter le partage des connaissances et la mise en réseau ; ces derniers sont utilisés pour diffuser régulièrement toute information pertinente.	2022 et Permanent
<b>iv.</b> Un réseau de soutien à la connectivité culturelle des océans a été mis en place.	2022
<b>v.</b> Les Membres utilisent l'outil de rapport en ligne pour enregistrer les avancées réalisées par rapport aux mesures prises.	2026
<b>vi.</b> Le cas échéant, les avancées réalisées dans le cadre des plans d'action sont communiquées au moyen d'autres mécanismes nationaux de communication de rapports.	Permanent
<b>vii.</b> Les avancées relatives à la conservation des espèces marines dans la région des îles du Pacifique sont soumises tous les ans aux conférences du PROE.	Annuel
<b>viii.</b> Le Programme sur les espèces marines est réévalué à la fin du mandat afin de recueillir l'état d'avancement des mesures, les retours d'information sur les plans et les enseignements tirés ; ces informations sont recueillies pour servir à l'élaboration de la prochaine série de plans.	2026
<b>ix.</b> Les bases de données communes sont en cours de traduction en français.	Permanent

## Plans d'action

Les sections suivantes présentent les actions et les indicateurs pour les plans d'action suivants :

- INTERESPÈCES
- DUGONG
- OISEAUX DE MER
- TORTUES
- REQUINS ET RAIES
- BALEINES ET DAUPHINS



# PLAN D'ACTION INTERESPÈCES

Lisez ce plan interespèces conjointement avec chacun des plans par espèce afin de dresser un tableau complet des mesures de conservation des espèces marines dans le Pacifique.

Bon nombre des mesures destinées à soutenir la conservation de nos espèces marines et de leurs habitats sont de nature générale, comme la gestion de la pollution et les aménagements côtiers, et leur mise en œuvre sera bénéfique à tous les groupes d'espèces et à tous les écosystèmes. Les mesures en question sont énoncées dans ce plan d'action interespèces afin d'éviter de les répéter pour chaque plan d'action par espèce.

## Thèmes et objectifs

THÈMES	OBJECTIFS
<b>1. Recherche et suivi</b>	<b>1.</b> Améliorer la compréhension de la répartition des espèces marines, de leurs voies de migration, de l'abondance des populations et des tendances.
<b>2. Changements climatiques</b>	<b>1.</b> Accroître la résilience des espèces marines aux changements climatiques en réduisant les autres menaces et en militant en faveur d'une réduction des émissions.
<b>3. Protection des écosystèmes et des habitats</b>	<b>1.</b> Recenser et protéger les habitats essentiels et les voies de migration des espèces marines.
<b>4. Réduction des menaces</b>	<b>1.</b> Quantifier et hiérarchiser les menaces pesant sur les espèces marines et leurs habitats. <b>2.</b> Réduire l'impact de la pollution et des aménagements côtiers sur les espèces marines et leurs habitats. <b>3.</b> Réduire l'impact du tourisme et des engins nautiques sur les espèces marines. <b>4.</b> Réduire l'impact des prises accessoires et des enchevêtrements d'espèces marines. <b>5.</b> Mettre fin au trafic des espèces marines ainsi que des produits dérivés.
<b>5. Importance et valeur culturelles</b>	<b>1.</b> Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et assurer leur intégration dans les activités de conservation.
<b>6. Lois, politiques et gestion</b>	<b>1.</b> Améliorer la protection des espèces marines au moyen d'un SCS, de cadres juridiques et de plans d'action nationaux.
<b>7. Écotourisme et modes de subsistance</b>	<b>1.</b> S'assurer que le développement du tourisme axé sur les espèces marines est durable et mené de manière responsable, avec un impact minimal sur l'environnement et les espèces, tout en garantissant un maximum de retombées pédagogiques et économiques.
<b>8. Renforcement des capacités et collaboration</b>	<b>1.</b> Renforcer les capacités de suivi et de gestion des populations d'espèces marines aux niveaux national et local. <b>2.</b> Renforcer la collaboration et les partenariats aux niveaux national, régional et international.
<b>9. Éducation, sensibilisation et communication</b>	<b>1.</b> Améliorer la sensibilisation et la compréhension des questions relatives à la conservation des espèces marines et de l'importance des espèces marines pour les écosystèmes, tout en tenant compte de la place de la culture.

## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 1 : Améliorer la compréhension de la répartition des espèces marines, de leurs voies de migration, de l'abondance des populations et des tendances

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
1.1.1	Recenser et hiérarchiser les lacunes en termes de connaissances pour chaque groupe d'espèces marines. (i)	PROE, Partenaires
1.1.2	Élaborer des protocoles pour faciliter l'intervention des Membres en cas d'échouage d'espèces marines, en particulier d'échouages de spécimens vivants, ainsi que pour déterminer les facteurs ayant contribué à la mort de l'animal, dans la mesure du possible. Fournir aux Membres des protocoles, des formations et des kits d'intervention, dont des équipements de protection individuelle (EPI). (ii)	PROE, Partenaires
1.1.3	d'échouage d'espèces marines, en particulier d'échouages de spécimens vivants, ainsi que pour déterminer les facteurs ayant contribué à la mort de l'animal, dans la mesure du possible. Fournir aux Membres des protocoles, des formations et des kits d'intervention, dont des équipements de protection individuelle (EPI). (iii)	PROE, Partenaires
1.1.4	Recenser et documenter les bonnes pratiques pour aborder les communautés locales en vue d'obtenir leur approbation pour des activités de recherche et de suivi (protocoles régissant l'entrée dans les communautés). (iv)	PROE, Partenaires
1.1.5	Encourager et appuyer les collaborations entre les musées régionaux tels que le Museum of New Zealand Te Papa Tongarewa, l'Auckland War Memorial Museum TāmakiPaenga Hira et l'Australian Museum, afin de contribuer aux collections et à la collecte d'espèces marines, mais aussi au renforcement des capacités. (v)	PROE, Partenaires, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les lacunes en termes de connaissances sont identifiées, hiérarchisées et communiquées aux éventuels prestataires de recherche, aux gestionnaires et aux communautés.	2024
ii. Des protocoles d'échouage sont élaborés pour chaque taxon et comprennent des données types, des mesures, des photographies et des informations sur la collecte, la soumission, le stockage et l'envoi d'échantillons. Des kits d'intervention et une formation ont été fournis.	2024
iii. Les référentiels pour les échantillons de chaque taxon sont identifiés, notamment les accords pour le transport et le traitement, le cas échéant.	2025
iv. Des protocoles régissant l'entrée dans les communautés à des fins de recherche et de suivi ont été mis au point et diffusés.	2023
v. Des collaborations ont été amorcées avec des musées régionaux.	2024



## THÈME 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### OBJECTIF 1 : Accroître la résilience des espèces marines aux changements climatiques en réduisant les autres menaces et en militant en faveur d'une réduction des émissions

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
2.1.1	Appuyer les actions visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C afin de protéger la biodiversité, notamment les espèces marines, et de favoriser la capacité d'adaptation des écosystèmes dont la survie sera menacée au-delà de ce seuil. (i)	Tous
2.1.2	Promouvoir et appuyer les activités de recherche et de suivi des principales espèces marines afin d'évaluer les répercussions des changements climatiques sur la biodiversité. (ii)	PROE, Membres, Partenaires
2.1.3	Renforcer la résilience des espèces face aux changements climatiques en améliorant les mécanismes efficaces déjà existants et en élaborant des solutions innovantes et des études de cas. Mettre en œuvre, contrôler, documenter et partager les résultats à grande échelle. (iii)	Membres, Partenaires
2.1.4	Soutenir l'adaptation fondée sur les écosystèmes en mettant un terme à la perte et à la dégradation des écosystèmes marins riches en espèces, notamment les mangroves, les marais salants et les eaux profondes (consulter le <a href="#">Rapport d'atelier coparrainé par l'IPBES et le GIEC sur la biodiversité et le changement climatique</a> ). <sup>6</sup> Promouvoir l'objectif de mise en place de 30 % d'aires marines protégées, dont au moins 10 % en protection stricte, en tenant compte de la représentativité, de l'efficacité et de l'équité. (iv)	Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Le Pacifique continue de faire entendre une voix forte et unie lors des forums internationaux pour l'objectif de la limite de 1,5 °C, ainsi que pour les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.	2022
ii.	Les effets des changements climatiques (p. ex., l'élévation du niveau des mers, l'augmentation de la température du sable) sur les espèces marines ont été identifiés et font l'objet d'un suivi.	2023
iii.	Des solutions pour renforcer la résilience des espèces aux changements climatiques sont mises en œuvre, suivies, documentées et partagées avec les États Membres du Pacifique.	2022
iv.	Trente pour cent (30 %) des zones économiques exclusives (ZEE) font l'objet d'un niveau de protection élevé.	2030

6 IPBES. 2021. Rapport d'atelier coparrainé par l'IPBES et le GIEC sur la biodiversité et le changement climatique [Internet]. IPBES ; [consulté le 1er févr. 2022]. <https://ipbes.net/events/ipbes-ipcc-co-sponsored-workshop-report-biodiversity-and-climate-change>

## THÈME 3 : PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES HABITATS

### OBJECTIF 1 : Recenser et protéger les habitats essentiels et les voies de migration des espèces marines

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
3.1.1	Recenser et cartographier : les habitats prioritaires d'alimentation, de reproduction et d'agrégation, ainsi que les voies de migration, des espèces marines afin d'établir de nouvelles <b>zones clés pour la biodiversité</b> <sup>7</sup> (ZCB) pour leur protection, et de créer des aires marines protégées (AMP) et des planifications spatiales marines (PSM). <b>(i)</b>	PROE, Membres, Partenaires
3.1.2	Fournir des liens vers des ressources pour aider à concevoir les AMP et les PSM, par exemple : <a href="#">Directives pour les études d'impact environnemental du développement du tourisme côtier dans la région du Pacifique</a> <sup>8</sup> <a href="#">Élaboration d'une planification spatiale marine : une boîte à outils pour le Pacifique</a> . <sup>9</sup> <b>(ii)</b>	PROE
3.1.3	Élaborer et fournir une boîte à outils ou un modèle permettant la protection des espèces marines par les communautés, qui sera utilisé par les autorités et organismes nationaux compétents en vue d'aider les villages et les communautés locales à mener des activités de gestion au niveau local. <b>(iii)</b>	PROE, Partenaires, Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les ZCB sont identifiées et utilisées pour créer des AMP et des PSM.	2026
ii.	Une liste de ressources pour la protection du milieu marin est disponible sur le site internet du PROE.	2022
iii.	Une boîte à outils pour assurer la protection des espèces marines par les communautés est mise au point et disponible sur le site internet du PROE.	2024

7 ZCB. 2022. Zones clés pour la biodiversité : préserver la nature [Internet]. ZCB ; [consulté le 1er févr. 2022] <https://www.keybiodiversityareas.org/>

8 PROE 2018. Directives pour les études d'impact environnemental du développement du tourisme côtier dans la région du Pacifique [Internet]. PROE ; [consulté le 1er févr. 2022]. [https://www.PROE.org/sites/default/files/documents/publications/eia-guidelines-tourism-development\\_0.pdf](https://www.PROE.org/sites/default/files/documents/publications/eia-guidelines-tourism-development_0.pdf)

9 Ceccarelli D, Davey K, Fernandes L. 2018. Élaboration d'une planification spatiale marine : une boîte à outils pour le Pacifique [Internet]. MACBIO (PROE/UICN/BMU) ; [consulté le 1er févr. 2022]. [http://macbio-pacific.info/wp-content/uploads/2019/01/MSP-toolkit\\_finalversion\\_24.10.19-digital.pdf](http://macbio-pacific.info/wp-content/uploads/2019/01/MSP-toolkit_finalversion_24.10.19-digital.pdf)

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 1 : Quantifier et hiérarchiser les menaces pesant sur les espèces marines et leurs habitats

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
4.1.1	Recenser, évaluer et hiérarchiser les menaces pesant sur les groupes d'espèces marines et leurs habitats, en tenant compte des menaces émergentes telles que l'exploitation minière au large aux niveaux national et régional. (i)	PROE, Partenaires, Membres
4.1.2	Promouvoir une plus grande transparence des données relatives aux prises accessoires d'espèces marines menacées par l'intermédiaire des organismes régionaux de régulation de la pêche, afin de parvenir à une évaluation plus précise des dégâts. (ii)	PROE, Partenaires, Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Une étude des menaces connues est réalisée pour chaque groupe d'espèces marines et peut être consultée sur le site internet du PROE aux fins des activités de recherche et de gestion à l'échelle nationale et régionale. Des informations de portée nationale sont incluses dans la mesure du possible.	2026
ii.	Les organismes régionaux de régulation de la pêche ont amélioré l'accès aux données sur les prises accessoires d'espèces marines.	2026



Dauphins longirostres (*Stenella longirostris*) au large de la côte de Falealupo, à Savaii, Samoa. © Juney Ward, PROE

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 2 : Réduire l'impact de la pollution et des aménagements côtiers sur les espèces marines et leurs habitats

4.2.1	Préserver la qualité de l'eau en prônant des pratiques durables d'utilisation des sols (p. ex., l'approche d'itridge-to-riftou « du massif au récif » et la gestion communautaire) afin de protéger et de préserver les habitats et les aires d'alimentation des espèces marines côtières, telles que les verdières. (i)	PROE, Membres
4.2.2	Veiller à ce que les études d'impact sur l'environnement (EIE) relatives aux aménagements côtiers prennent en compte et évitent, réduisent ou atténuent toute incidence sur les espèces marines, leur habitat et leurs aires d'alimentation, en particulier les récifs coralliens et les verdières, mais aussi sur les eaux de ruissellement. (ii)	PROE, Membres
4.2.3	Veiller à ce que les Directives sur l'évaluation stratégique de l'environnement (ESE) pour les États et territoires insulaires océaniques <sup>10</sup> du PROE soient disponibles pour garantir l'intégration des aspects sociaux et environnementaux dans les plans, politiques, stratégies et programmes de développement nationaux et sectoriels. (iii)	Membres, Partenaires
4.2.4	Veiller au respect des réglementations internationales et nationales relatives aux rejets des navires transportant des hydrocarbures ou autres substances toxiques, comme le plastique, et signaler toute infraction. (iv)	PROE, Membres, Partenaires
4.2.5	Mettre en œuvre le Plan d'action régional pour le Pacifique : déchets marins 2018-2025 <sup>11</sup> (plan d'action pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique) et le Plan d'action de l'Organisation maritime internationale (OMI) visant à éliminer les déchets plastiques marins provenant des navires. <sup>12</sup> Renforcer la collaboration entre les organismes gouvernementaux compétents. Veiller à ce que les ports disposent d'installations d'élimination des déchets appropriées. (v)	Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les pratiques de gestion communautaire sont durables et protègent les habitats côtiers.	2023
ii. Les directives du PROE en matière d'EIE et d'ESE ont été diffusées et préconisées auprès des Membres et sont utilisées pour faciliter l'élaboration des politiques et les démarches d'EIE et d'ESE.	2023
iii. Les incidents, contentieux et infractions signalés concernant les navires qui rejettent des hydrocarbures ou toute autre substance toxique sont reçus, documentés et traités.	2026
iv. Trente pour cent (30 %) des zones économiques exclusives (ZEE) font l'objet d'un niveau de protection élevé.	2026
v. Des politiques appropriées sont en place et appliquées dans les États et territoires insulaires océaniques afin de réduire l'impact des déchets et de la pollution sur les espèces marines. Les ports disposent d'installations d'élimination des déchets appropriées.	2026

10 PROE. 2020. Directives sur l'évaluation stratégique de l'environnement pour les États et territoires insulaires océaniques [Internet]. PROE ; [consulté le 1er mars 2022]. <https://www.PROE.org/publications/strategic-environmental-assessment-sea-guidelines-for-pacific-island-countries-and-territories>

11 PROE 2018. Plan d'action régional 2018-2025 du Pacifique pour la lutte contre les déchets marins [Internet]. PROE ; [consulté le 1er mars 2022]. <https://www.PROE.org/publications/pacific-regional-action-plan-marine-litter>

12 Organisation maritime internationale (OMI). 2018. Plan d'action visant à éliminer les déchets plastiques marins provenant des navires [Internet]. OMI ; [consulté le 1er mars 2022]. <https://wwwcdn.imo.org/localresources/en/MediaCentre/HotTopics/Documents/IMO%20marine%20litter%20action%20plan%20MEPC%2073-19-Add-1.pdf>

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 3 : Réduire l'impact du tourisme et des engins nautiques sur les espèces marines

4.3.1	Promouvoir les Directives du PROE pour les études d'impact environnemental du développement du tourisme côtier dans la région du Pacifique <sup>8</sup> en tant que bonnes pratiques. Utiliser le site internet du PROE pour fournir des informations et des ressources sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques de gestion environnementale. (i)	PROE
4.3.2	Réviser et recommander des directives pour une utilisation responsable des engins nautiques, notamment des navires de croisière. Étudier la possibilité de réduire la vitesse et la distance des bateaux, d'en limiter le nombre à proximité des espèces marines ou d'imposer des restrictions spatiales et temporelles, le cas échéant, afin de prévenir toute blessure ou perte d'espèces marines. Établir et promouvoir des procédures de signalement de mortalité adaptées. (ii)	PROE, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des directives à jour pour une exploitation responsable des engins nautiques sont disponibles sur le site internet du PROE et mises en avant.	2022
ii. Des réglementations sont en place pour la circulation des engins nautiques à proximité des espèces marines, avec des restrictions supplémentaires dans les zones les plus problématiques.	2026



Caudale de baleine à bosse, au large de Totoya, Fidji. © Cara Miller

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 4 : Réduire l'impact des prises accessoires et des enchevêtrements d'espèces marines

<p><b>4.4.1</b> Interdire et prévenir tout abandon d'engins de pêche, en particulier les filets (qui deviennent dès lors des filets fantômes). Promouvoir les programmes d'élimination des filets fantômes dans les aires d'habitat des espèces marines importantes, sur les plages et les récifs coralliens, et prévoir des installations pour l'élimination des engins de pêche usagés dans les ports <b>(i) (ii)</b></p>	<p>Membres, PROE, Secrétariat de la CMS, Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC)</p>
<p><b>4.4.2</b> Exiger des titulaires de licences de pêche qu'ils établissent des plans de gestion pour chaque navire, en vue de gérer l'élimination des engins de pêche usagés, notamment le devenir des DCP dérivants utilisés pour la pêche au thon. <b>(iii) (iv)</b></p>	<p>Membres</p>
<p><b>4.4.3</b> Améliorer le relevé des prises accessoires en instaurant une surveillance électronique. Poursuivre l'amélioration des programmes d'observation afin de mieux recenser, documenter et signaler les prises accessoires d'espèces marines. Promouvoir les possibilités de faire appel à des observateurs et observatrices pour recueillir des observations d'espèces marines en mer. <b>(v)</b></p>	<p>PROE, Membres, CPPOC</p>
<p><b>4.4.4</b> Identifier les principales sources de mortalité ou de blessure d'espèces marines dues à la pêche et fournir des conseils aux autorités sur les moyens de réduire, dans toute la mesure du possible, les prises accidentelles et la mortalité d'espèces marines pendant les activités de pêche (p. ex., restrictions spatiales et temporelles et modifications des engins de pêche). <b>(vi)</b></p>	<p>PROE, Membres, Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), Secrétariat de la CMS, ONG</p>
<p><b>4.4.5</b> Promouvoir des directives de bonnes pratiques pour la manipulation et la remise en liberté en toute sécurité des espèces capturées accidentellement, en collaboration avec des partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la CPS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Encourager l'utilisation de DCP non emmêlants et biodégradables. <b>(vii) (viii)</b></p>	<p>PROE, Membres, CPPOC</p>
<p><b>4.4.6</b> Dans le cas de la pêche artisanale, intensifier la collecte de données sur les interactions avec les espèces marines et encourager l'adoption de bonnes pratiques d'atténuation des prises accessoires. <b>(ix)</b></p>	<p>PROE, CPS, Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA), Membres, Partenaires</p>

#### INDICATEURS

#### DÉLAI D'EXÉCUTION

<ul style="list-style-type: none"> <li>Les Membres sont favorables aux mesures visant à réduire l'impact des navires de pêche comme sources de déchets marins, notamment par la gestion des engins de pêche usagés.</li> </ul>	<p>2026</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des programmes d'élimination des filets fantômes sont en place.</li> </ul>	<p>2026</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des politiques ont été adoptées pour exiger de chaque navire qu'il dispose d'un plan de gestion des déchets en vue d'éliminer les engins de pêche usagés et inutiles, dont les DCP dérivants.</li> </ul>	<p>2026</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des installations sont disponibles dans les ports pour l'élimination des engins de pêche usagés, notamment les anciens DCP.</li> </ul>	<p>2026</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les prises accessoires d'espèces marines sont mieux documentées et consignées dans des bases de données appropriées. La surveillance électronique est progressivement mise en œuvre.</li> </ul>	<p>2026</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les principales sources de mortalité dues à la pêche sont identifiées, tandis que des solutions visant à réduire les captures accidentelles et la mortalité sont mises en avant.</li> </ul>	<p>2023</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des directives de bonnes pratiques pour la réduction des prises accessoires et la manipulation et la remise en liberté en toute sécurité des espèces marines capturées accidentellement sont adoptées dans l'ensemble du secteur des pêches dans le Pacifique.</li> </ul>	<p>2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'utilisation de DCP non emmêlants et biodégradables est exigée dans l'océan Pacifique occidental et central (POC).</li> </ul>	<p>2026</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des données sur les interactions avec les espèces marines dans le cadre de la pêche artisanale sont collectées et communiquées, tandis que de bonnes pratiques d'atténuation sont adoptées.</li> </ul>	<p>2026</p>

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 5 : Mettre fin au trafic des espèces marines ainsi que des produits dérivés

4.5.1	Promouvoir l'adhésion et le respect des réglementations, conventions et accords internationaux pertinents tels que la CITES. (i)	PROE, Partenaires, Membres
4.5.2	Build capacity nationally and regionally to analyse and share genetic data to aid in MCS of traded products. (ii)	PROE, Partenaires, Membres
4.5.3	Mener des enquêtes auprès des communautés sur l'utilisation et le commerce de taxons afin de comprendre le degré, les motivations et les moteurs de ces activités, et ainsi de déterminer quelles sont les populations ciblées et les plus menacées. (iii)	PROE, Partenaires, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. L'adhésion à la CITES a augmenté.	2026
ii. La possibilité de recourir à des données génétiques pour faciliter les démarches de SCS a été renforcée.	2026
iii. Des enquêtes sur l'utilisation et le commerce des taxons ont été réalisées au sein des communautés et un rapport de synthèse des résultats a été rédigé.	2026



Tortue verte nageant paisiblement dans un lagon à Maui, Hawaii. © Bo Blinksi

## THÈME 5 : IMPORTANCE ET VALEUR CULTURELLES

### OBJECTIF 1 : Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et assurer leur intégration dans les activités de conservation.

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
5.1.1	Faire en sorte que les communautés locales apportent leur savoir culturel et leurs traditions lors des activités de recherche et d'élaboration des plans de gestion et d'action relatifs aux espèces marines. (i)	Membres, Partenaires
5.1.2	Veiller à ce que la problématique de l'égalité hommes-femmes, les jeunes et les autres groupes démographiques sous-représentés soient pris en compte, respectés et inclus dans la collaboration avec les communautés locales et lors des travaux de recherche ou de protection des espèces marines. (ii)	Membres, Partenaires
5.1.3	Veiller à ce que les solutions apportées aux menaces qui pèsent sur les espèces marines soient articulées autour des connaissances et aspirations des populations autochtones, notamment en intégrant les pratiques de gouvernance et de gestion traditionnelles au processus d'élaboration et de mise en œuvre des mesures de conservation. (iii)	Membres, Partenaires, PROE
5.1.4	Documenter et préserver les savoirs traditionnels associés aux espèces marines. Fournir des avantages justes et équitables (monétaires et non monétaires) découlant de son utilisation aux dépositaires des savoirs traditionnels et pratiques coutumières matière de conservation et d'exploitation durable. (iv)	Membres, Partenaires, PROE
5.1.5	Veiller à ce que les résultats et réalisations soient communiqués aux communautés qui ont contribué aux savoirs culturels et traditionnels ou pris part aux travaux de recherche ou de conservation. (v)	Membres, Partenaires, PROE
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les savoirs culturels et les traditions sont reflétés dans les plans d'action nationaux.	Permanent
ii.	La représentation des femmes, des jeunes et d'autres groupes démographiques sous-représentés dans les activités de recherche, de suivi et de gestion des communautés est renforcée, accrue et rendue publique.	2026
iii.	Les pratiques de gouvernance et de gestion traditionnelles sont prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de solutions pour lutter contre les menaces qui pèsent sur les espèces marines.	Permanent 2026
iv.	Les savoirs traditionnels sur les espèces marines sont recueillis et les avantages qui en découlent sont partagés de manière équitable.	Permanent
v.	Les communautés sont tenues informées des résultats des activités locales de recherche et de gestion.	Permanent



## THÈME 6 : LOIS, POLITIQUES ET GESTION

### Objectif 1 : Améliorer la protection des espèces marines au moyen d'un suivi, contrôle et surveillance, de cadres juridiques et de plans d'action nationaux

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
6.1.1	Encourager la création ou la révision de plans d'action nationaux (ou de plans équivalents) pour chaque groupe d'espèces marines. (i)	Membres
6.1.2	Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des sanctuaires marins établis et déclarés, des AMP et des autres mécanismes de protection écosystémique qui couvrent les espèces marines. (ii)	PROE, Partenaires, Membres
6.1.3	Veiller à ce que l'état de conservation des espèces marines migratrices menacées soit pris en compte lors de l'élaboration de nouvelles lois ou politiques. Réduire les incohérences entre les différentes lois et politiques relatives à ces espèces, par exemple entre la pêche et l'environnement. (iii)	Membres
6.1.4	Renforcer de manière proactive la protection des espèces marines et de leurs habitats dans les législations et politiques nationales, notamment les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB). Faire en sorte que les organismes gouvernementaux collaborent pour garantir l'intégration intersectorielle. (iv)	Membres
6.1.5	Réviser et adapter les législations et réglementations nationales de la CITES et de la pêche portant sur les espèces marines faisant l'objet d'un commerce, pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ garantir l'interopérabilité et améliorer la gestion ;</li> <li>▪ appuyer l'utilisation des systèmes de permis CITES électroniques. (v)</li> </ul>	Membres
6.1.6	Intégrer, le cas échéant, les savoirs traditionnels, la propriété coutumière sur le domaine maritime et les pratiques dans les politiques, lois et plans de gestion. (vi)	Membres, Partenaires
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les Membres disposent de plans d'action nationaux mis à jour, terminés ou en préparation pour deux groupes d'espèces ou plus.	2026
ii.	Les États et territoires insulaires océaniques élaborent des plans de gestion pour les AMP et d'autres mécanismes de protection des écosystèmes marins qui prévoient des mesures efficaces pour protéger les espèces marines.	2023
iii.	Les nouvelles lois ainsi que les lois remaniées tiennent compte de l'état de conservation des espèces marines migratrices menacées, et remédient aux éventuelles incohérences législatives ou politiques.	2026
iv.	La législation prévoit une protection accrue des espèces marines, tandis que les mesures sont intégrées aux plans nationaux de mise en œuvre, aux plans d'action, aux stratégies ou à d'autres programmes ou projets nationaux.	2025
v.	Les législations de la CITES et de la pêche ont été révisées.	2026
vi.	Les savoirs traditionnels, la propriété coutumière sur le domaine maritime et les pratiques sont représentés dans les politiques, la législation et les plans de gestion récents ou révisés.	2026

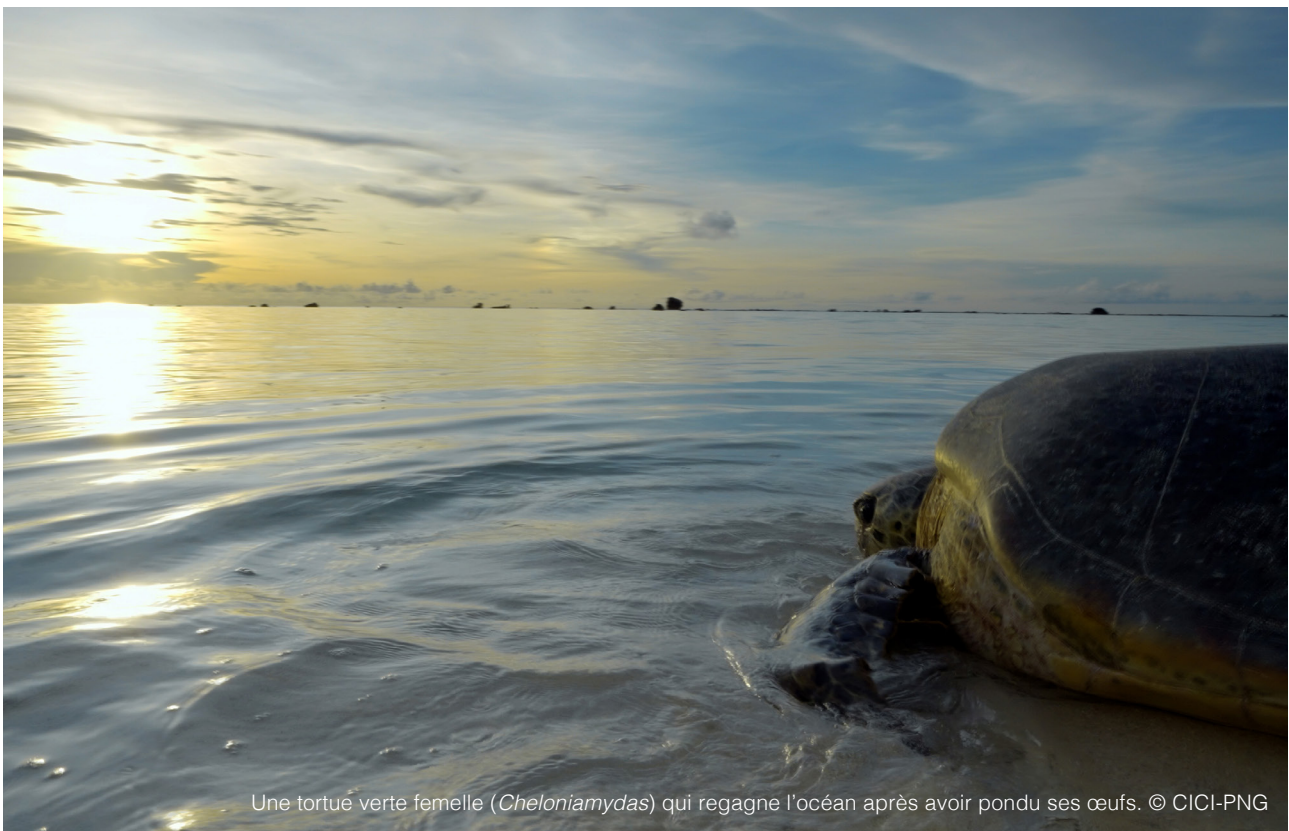
## THÈME 7 : ÉCOTOURISME ET MODES DE SUBSISTANCE

**OBJECTIF 1 : S'assurer que le développement du tourisme axé sur les espèces marines est durable et mené de manière responsable, avec un impact minimal sur l'environnement et les espèces, tout en garantissant un maximum de retombées pédagogiques et économiques**

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
7.1.1	Selon les résultats du point 4.5.3, encourager la recherche d'autres modes de subsistance afin de soutenir et de protéger les espèces marines. (i)	Membres, Partenaires
7.1.2	Collaborer avec l'Organisation du tourisme du Pacifique à l'élaboration de directives régionales sur le tourisme marin en s'appuyant sur les travaux internationaux. (ii)	PROE, Organisation du tourisme du Pacifique
7.1.3	Organiser un atelier régional pour les États de l'aire de répartition sur le tourisme responsable axé sur les espèces marines. (iii)	PROE
7.1.4	Encourager, lorsque cela s'avère approprié, la prise en compte de la dimension culturelle, notamment des récits traditionnels, dans le cadre des activités touristiques. (iv)	Partenaires, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des modes de subsistance de substitution sont mis en place, de manière à protéger les espèces marines.	2024
ii. Des directives régionales ont été établies pour le tourisme axé sur les espèces marines dans la région du Pacifique et sont disponibles sur le site internet du PROE.	2024
iii. Un atelier virtuel a été tenu pour promouvoir un tourisme marin responsable envers les différentes espèces, au cours duquel les Membres et les partenaires ont fait le point sur leur gestion locale du tourisme d'observation de la faune marine.	2025
iv. Les récits traditionnels sont progressivement repris dans les activités touristiques.	2026



Une tortue verte femelle (*Cheloniemydas*) qui regagne l'océan après avoir pondu ses œufs. © CICI-PNG

## THÈME 8 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COLLABORATION

### OBJECTIF 1 : Renforcer les capacités de suivi et de gestion des populations d'espèces marines aux niveaux national et local

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
8.1.1	<p>Étudier les possibilités pour les ressortissants des îles du Pacifique de suivre une formation et un enseignement complémentaires en obtenant des diplômes de troisième cycle, et appuyer les programmes d'échange dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ gestion de la conservation marine ;</li> <li>▪ relations entre l'être humain et l'environnement ;</li> <li>▪ expérience pratique de la gestion de la conservation. (i)</li> </ul>	Partenaires, Membres, PROE
8.1.2	Promouvoir la recherche doctorale en lien avec les priorités nationales en matière de recherche, en veillant à ce que les autorités offrent des perspectives de carrière aux diplômés. (ii)	Membres, Partenaires de parrainage
8.1.3	Mettre sur pied un programme destiné aux diplômés pour leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle dans le domaine de la conservation, encadrés par des prestataires expérimentés en la matière, avec accès à des outils et des réseaux pour les aider à mener à bien leur carrière. (iii)	Partenaires, Membres, PROE
8.1.4	Former les coordinateurs nationaux afin qu'ils utilisent et transmettent efficacement les informations, avec notamment une aide s'il est nécessaire de procéder à une traduction. (iv)	PROE
8.1.5	Veiller à ce que le renforcement des capacités cible efficacement les femmes et les jeunes et leur permette de s'impliquer. (v)	PROE, Partenaires, Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Des possibilités de formation, d'enseignement, d'emploi des diplômés et d'échange pour les ressortissants des îles du Pacifique, mais aussi de gestion pratique de la conservation, sont recensées et diffusées sur les réseaux.	Permanent
ii.	Les étudiants et étudiantes qui entament une thèse pourront poursuivre leur carrière dans le pays en question.	Permanent
iii.	Les étudiants et étudiantes qui entament une thèse pourront poursuivre leur carrière dans le pays en question.	2024
iv.	Une formation en communication a été proposée et dispensée aux Membres.	Permanent
v.	Les femmes et les jeunes participent au renforcement des capacités et les données relatives à leur participation sont enregistrées.	Permanent

## THÈME 8 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COLLABORATION

### OBJECTIF 2 : Renforcer la collaboration et les partenariats aux niveaux national, régional et international

8.2.1	Continuer à renforcer la communication. Partager les données entre les laboratoires, les universités et les Membres pertinents, afin de faciliter les analyses génétiques d'échantillons de biopsie d'espèces marines. (i)	PROE, Partenaires
8.2.2	Encourager les Membres de la CMS et les Membres non-Parties à devenir signataires des protocoles d'accord suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MdEde la CMS sur les requins migrateurs ;<sup>13</sup></li> <li>▪ MdEsur les cétacés des îles du Pacifique ;<sup>4</sup></li> <li>▪ MdE de la CMS sur le dugong.<sup>3</sup> (ii)</li> </ul>	PROE, Membres
8.2.3	Encourager les Membres non-Parties à adhérer à la CITES et/ou à respecter ses exigences afin d'accroître la protection des espèces marines commercialisées. (iii)	PROE, Membres
8.2.4	Utiliser des ateliers de formation et d'autres formes de renforcement des capacités pour permettre aux Membres de se conformer aux réglementations de la CITES portant sur le commerce, l'exportation et l'importation d'espèces marines, dont la formation à l'identification de leurs différentes parties. (iv)	PROE, Membres
8.2.5	Lorsqu'un échantillonnage scientifique en vue d'une analyse ADN est nécessaire, aider à établir les exigences relatives à l'obtention d'un permis CITES. (v)	PROE
8.2.6	Favoriser les partenariats entre les organisations de la société civile (OSC) et les ONG aux niveaux national, régional et international. (vi)	PROE, Partenaires, Membres
8.2.7	Renforcer la collaboration entre institutions au niveau national et avec le secteur privé. (vii)	Membres
8.2.8	Continuer de renforcer la collaboration avec les Secrétariats de la CMS et de la CITES, ainsi qu'avec d'autres conventions sur les espèces, AME et Décennies internationales des Nations Unies appropriées. <sup>14</sup> (viii)	PROE

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des laboratoires et des universités sont identifiés pour l'analyse génétique de chaque groupe d'espèces marines.	2022
ii. Le nombre de signataires des mémorandums d'entente sur les espèces marines a augmenté.	2023
iii. Au moins un Membre supplémentaire est devenu Partie à la CITES ou à la CMS.	2026
iv. Des ateliers de renforcement des capacités ont permis aux Membres de se conformer aux exigences de la CITES.	2026
v. Les importations et exportations à des fins d'analyse ADN sont facilitées lorsque des permis CITES sont requis.	2026
vi. On observe des exemples d'amélioration en termes de collaboration aux niveaux national, régional et international.	2024
vii. La collaboration entre les institutions au niveau national a été renforcée.	2024
viii. La collaboration avec les Secrétariats de la CMS et de la CITES est permanente.	2022

13 Secrétariat de la CMS. 2010. Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs [Internet]. CMS ; [consulté le 1er févr. 2022] <https://www.cms.int/sharks/en>

14 UNESCO. 2021. Décennies internationales [Internet]. UNESCO ; [consulté le 1er févr. 2022] <https://en.unesco.org/commemorations/international-decades>

## THÈME 9 : ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

**OBJECTIF 1 : Améliorer la sensibilisation et la compréhension des questions relatives à la conservation des espèces marines et de l'importance des espèces marines pour les écosystèmes, tout en tenant compte de la place de la culture.**

NOMBRE ACTION		RESPONSABILITÉ
9.1.1	Promouvoir les réalisations et les perspectives des îles du Pacifique dans les forums internationaux et échanger avec les médias internationaux. (i)	Tous
9.1.2	Pour tous les groupes d'espèces marines : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mettre au point des outils et des ressources pour l'éducation et la sensibilisation adaptés aux besoins régionaux et nationaux (p. ex., des brochures, des affiches, des documentaires) ;</li> <li>▪ intégrer les savoirs scientifiques et traditionnels dans ces ressources (p. ex., les menaces connues/la diversité, la répartition et le statut des espèces, sans oublier les migrations/les principaux projets de conservation/les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières/le poids des changements climatiques) ;</li> <li>▪ traduire ces ressources en français et dans les langues locales, le cas échéant. (ii)</li> </ul>	PROE, Partenaires, Membres
9.1.3	Diffuser les outils destinés à l'éducation et à la sensibilisation auprès des autorités, des écoles, des communautés côtières, des pêcheurs, des agences de presse, du secteur privé et des ONG. (iii)	PROE, Membres, Partenaires
9.1.4	Élaborer ou améliorer un kit éducatif pour aider les États de l'aire de répartition à proposer des programmes d'enseignement sur les principaux groupes d'espèces marines, comme la <i>Malle pédagogique sur les tortues marines du Pacifique</i> . <sup>15</sup> (iv)	PROE, Partenaires, Membres
9.1.5	Aider les organismes gouvernementaux, les formateurs communautaires et les éducateurs à mener à bien des programmes de sensibilisation. (v)	PROE, Membres
9.1.6	Soutenir et renforcer la bourse Lui Bell, la bourse Sue Tsei Ocean et d'autres bourses d'études en sciences de la mer destinées aux étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur de la région. (vi)	Tous
9.1.7	Mener des actions de sensibilisation en utilisant des méthodes éducatives informelles/traditionnelles (dialogues de <i>talanoa</i> , appel des tortues, etc.) en faisant appel aux anciens le cas échéant. (vii)	PROE, Partenaires, Membres
9.1.8	Encourager la contribution des communautés à la collecte de données en promouvant des projets de science participative. (viii)	PROE, Partenaires, Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les réalisations et les perspectives des îles du Pacifique ont été présentées dans des forums internationaux.	2025
ii.	Des outils et des ressources éducatives ont été créés et sont disponibles en anglais, en français et dans les langues locales, le cas échéant.	2025
iii.	Le site internet du PROE comporte une rubrique consacrée aux outils et ressources pour l'éducation et la sensibilisation aux espèces marines et est énormément relayé.	2023
iv.	Des outils pédagogiques visant à étayer les programmes scolaires sont disponibles.	Permanent
v.	Une assistance a été fournie pour la mise en œuvre de programmes de sensibilisation.	Permanent
vi.	Des bourses sont attribuées aux étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur des îles du Pacifique qui se consacrent à des projets sur les espèces marines.	Permanent
vii.	La sensibilisation est assurée par des méthodes d'éducation informelles et traditionnelles.	Permanent
viii.	Des projets de science participative ont été mis en place et bénéficient d'une publicité.	2025

15 Logan T. 2006. Malle pédagogique sur les tortues marines du Pacifique [Internet]. PROE ; [consulté le 27 févr. 2022]. [https://www.PROE.org/att/publication/000547\\_SeaTurtleKitWeb.pdf](https://www.PROE.org/att/publication/000547_SeaTurtleKitWeb.pdf)



# PLAN D'ACTION POUR LE DUGONG

**OBJECTIF :** Préserver les dugongs et leurs habitats afin de permettre aux colonies du Pacifique insulaire de se rétablir et de se multiplier, tout en tenant compte de leur grande importance culturelle pour les peuples océaniques.

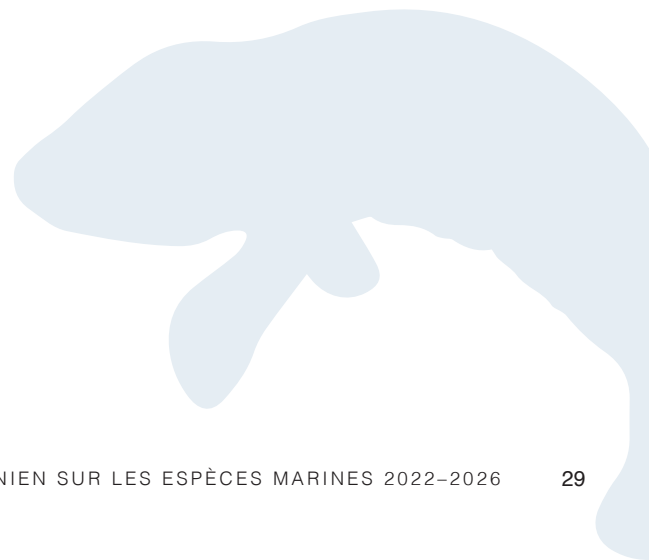
## Introduction

Le dugong (*Dugong dugon*) est la seule espèce survivante de la famille des Dugongidae et le seul mammifère marin strictement herbivore. Son parent le plus proche, la rhytine de Steller, a été chassé jusqu'à son extinction, à peine 27 ans après sa découverte au dix-huitième siècle. Les caractéristiques du cycle de vie du dugong sont similaires à celles de la rhytine : longévité, faible taux de reproduction, longue durée de gestation et fort investissement dans chaque progéniture. Le dugong peut vivre environ 70 ans, mais ne se reproduit pas avant l'âge de 7 à 17 ans et sa période de gestation est de l'ordre de 13 à 15 mois. Les femelles ne donnent naissance qu'à un seul petit tous les 2 ans et demi à 7 ans.

Le dugong se nourrit dans les verdières, dans des eaux peu profondes. Il joue un rôle écologique primordial dans la structure de ces herbiers marins du fait de sa dépendance à l'égard de ces écosystèmes. Lorsqu'il y a perte d'habitat, certains dugongs peuvent retarder leur reproduction et migrer temporairement vers une autre verdière, tandis que d'autres risquent de mourir de faim.

Compte tenu des particularités de leur cycle biologique, les populations de dugongs mettent beaucoup de temps à se rétablir lorsqu'elles disparaissent d'une zone donnée. De plus, les écosystèmes d'herbiers marins qui ne se trouvent plus sous l'influence du broutage des dugongs risquent de laisser la place à des espèces moins favorables à ces mammifères, les dissuadant ainsi de revenir.

Les activités humaines non encadrées qui menacent le dugong et son habitat risquent d'accroître le risque d'extinction locale et de rétrécissement de son aire de répartition, augmentant ainsi d'autant plus la menace d'extinction de l'espèce.



## Répartition des espèces

On estime généralement que dans une grande partie de son aire de répartition, le dugong n'est plus représenté que par des reliquats de population séparés par de vastes zones dans lesquelles ses effectifs se sont réduits. Il a déjà disparu de certaines parties de son aire de répartition et ceux qui se trouvent dans les eaux d'îles isolées sont particulièrement menacés.

Le dugong est présent dans six États et territoires Membres du PROE : Australie, Îles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu. La population de dugongs des Palaos est la plus isolée du monde et il y a peu de chances qu'elle puisse être complétée par un apport de population en provenance d'une autre zone. Du fait de leur grande mobilité, les dugongs peuvent traverser les zones économiques exclusives de différents pays, mais la fréquence de ces déplacements longue distance reste inconnue et vraisemblablement rare.

Les Îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu ont répondu à un [Questionnaire de la CMS sur les captures et prises accessoires de dugongs](#),<sup>16</sup> qui a permis de recueillir des informations récentes sur :

- la distribution et l'abondance des populations de dugongs et des verdières ;
- les données sur les captures et les prises accessoires ;
- les zones de pression de pêche ;
- les principaux sites de conservation potentiels.

Cependant, les données sur la répartition des dugongs dans quatre des cinq États de son aire de répartition sont disparates et nécessitent des recherches plus approfondies dans certains d'entre eux.

## État des espèces

La population mondiale de dugongs a considérablement décliné ces dernières décennies, au point de s'éteindre localement dans certaines parties de son ancienne aire de répartition. La plus grande colonie au monde se trouve dans le détroit de Torres, entre le nord de l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le dugong a de ce fait été classé en 2019 sur la Liste rouge des espèces menacées, dressée par l'UICN, dans la catégorie « Vulnérable », avec une tendance à la baisse ; une évaluation conforme à son état lors du précédent plan d'action pour le dugong du PROE. Toutes les populations de dugongs sont inscrites à l'Annexe 1 de la CITES, qui interdit le commerce international de l'espèce. Il figure également à l'Annexe II de la CMS.

Dans la région des îles du Pacifique, l'état des effectifs de dugongs est le plus souvent inconnu (à l'exception du détroit de Torres) et préoccupant.

Il est essentiel que chaque État de l'aire de répartition évalue le risque d'extinction locale de l'espèce dans ses eaux et que les évaluations régionales se fondent sur les unités de gestion régionales.

En raison de sa faible capacité de reproduction, plus de 95 % des spécimens adultes doivent survivre chaque année pour espérer maintenir une petite population de dugongs.

<sup>16</sup> Pilcher N, Williams J, Hopkins G, Jaouen L. 2017. MdE de la CMS sur le dugong – Questionnaire standardisé sur les captures et prises accessoires de dugongs – Rapport final [Internet]. CMS ; [consulté le 2 févr. 2022].  
[https://www.cms.int/dugong/sites/default/files/publication/standardised-dugong-questionnaire\\_final-report\\_jan2017.pdf](https://www.cms.int/dugong/sites/default/files/publication/standardised-dugong-questionnaire_final-report_jan2017.pdf)



## Savoirs traditionnels et pratiques coutumières

Le dugong joue un rôle important dans la culture des communautés insulaires océaniques. Dans certaines sociétés, cet animal est un symbole majeur, en raison de sa grande taille et de sa force, et joue un rôle de premier plan dans les légendes et contes locaux. Les activités liées à la chasse historique du dugong et à la préparation de sa viande ont également une grande valeur et témoignent de traditions culturelles ancestrales.

Certaines parties bien précises du dugong sont utilisées lors de manifestations coutumières (p. ex., mariages, cérémonies funèbres et autres fêtes traditionnelles), mais aussi pour fabriquer des objets traditionnels, comme des tambours, des cuillères, des grattoirs, des hameçons, des lacets et des colliers. Bien que sa chair soit un mets traditionnel parfois très prisé dans certaines sociétés, d'autres cultures appliquent traditionnellement un « tabou de tuer le dugong ». Par exemple, à Bougainville, cet animal fait figure de totem pour certains clans et il est tabou de le chasser.

## Possibilités de génération de revenus

À l'instar d'autres activités touristiques basées sur les espèces marines (p. ex., l'observation des baleines et des dauphins), plusieurs pays proposent l'observation du dugong (comme en Australie et à Vanuatu). Vanuatu propose même des sorties de nage avec le dugong.

## Menaces

La longue durée de vie et le faible taux de reproduction du dugong le rendent particulièrement vulnérable aux menaces anthropiques.

D'une manière générale, on peut classer en deux catégories les menaces qui pèsent sur cette espèce : celles qui sont une cause directe de mortalité et celles qui provoquent une perte ou une dégradation de leur habitat.

### MENACES DIRECTES DE MORTALITÉ DU DUGONG

- La capture à des fins alimentaires, médicinales, artisanales ou commerciales : le dugong est une cible de longue date pour les chasseurs côtiers qui le traquent pour sa viande, son huile, sa peau, ses os et ses dents. La chasse est par conséquent une menace majeure dans le Pacifique insulaire, compte tenu de leur faible population ou de la méconnaissance de leur état dans certaines zones. Dans la plupart des États, on ignore si le volume des captures est durable, et l'utilisation d'équipements de chasse modernes suscite des inquiétudes.
- Les prises accessoires, les méthodes de pêche destructrices et les collisions avec les navires : on estime que la noyade accidentelle de dugongs pris dans des équipements de pêche, tels que des filets, est la principale menace qui pèse sur le déclin de l'espèce dans certaines zones des États océaniques de l'aire de répartition. L'augmentation du trafic maritime a accru la probabilité que les dugongs soient tués par des collisions avec des navires ; le nombre de collisions est généralement faible, mais toute mortalité est préoccupante dans les zones où les effectifs sont peu nombreux.
- La perte de leur habitat : du fait de sa dépendance à l'égard des verdières, le dugong est très vulnérable à la perte ou à la perturbation de son habitat.

## MENACES INDIRECTES PESANT SUR LE DUGONG

- Les aménagements côtiers, notamment l'exondation de terre : ces activités augmentent la sédimentation et la turbidité dans les eaux côtières où l'on trouve les verdières. Ces deux facteurs ne font pas qu'étouffer les verdières, elles réduisent aussi l'intensité de la lumière qui leur parvient, d'où une dégradation de leur étendue, densité et productivité.
- Le ruissellement de nutriments terrestres : les nutriments issus des activités anthropiques (p. ex., dans les eaux usées, l'agriculture et les engrais agricoles) peuvent modifier l'habitat marin, le rendant peu propice aux herbiers marins et stimulant au contraire la prolifération des algues.
- La pollution agricole : le ruissellement d'herbicides provenant des activités agricoles présente un risque potentiel pour les verdières, tandis que l'augmentation de la sédimentation résultant de mauvaises pratiques de gestion des terres peut être source d'inquiétude.
- Phénomènes météorologiques extrêmes : les cyclones et les tempêtes peuvent détruire ou dégrader les verdières, de manière directe par l'action des vagues ou indirecte par l'augmentation de la turbidité.
- Changements climatiques : la superficie des verdières est appelée à continuer à décroître, et il est probable que les changements climatiques entraîneront une intensification des tempêtes violentes et une perte d'habitats marginaux. La part du déclin imputable aux changements climatiques sera difficile à évaluer, d'autant plus que ses répercussions sur les verdières devraient varier d'un endroit à l'autre.

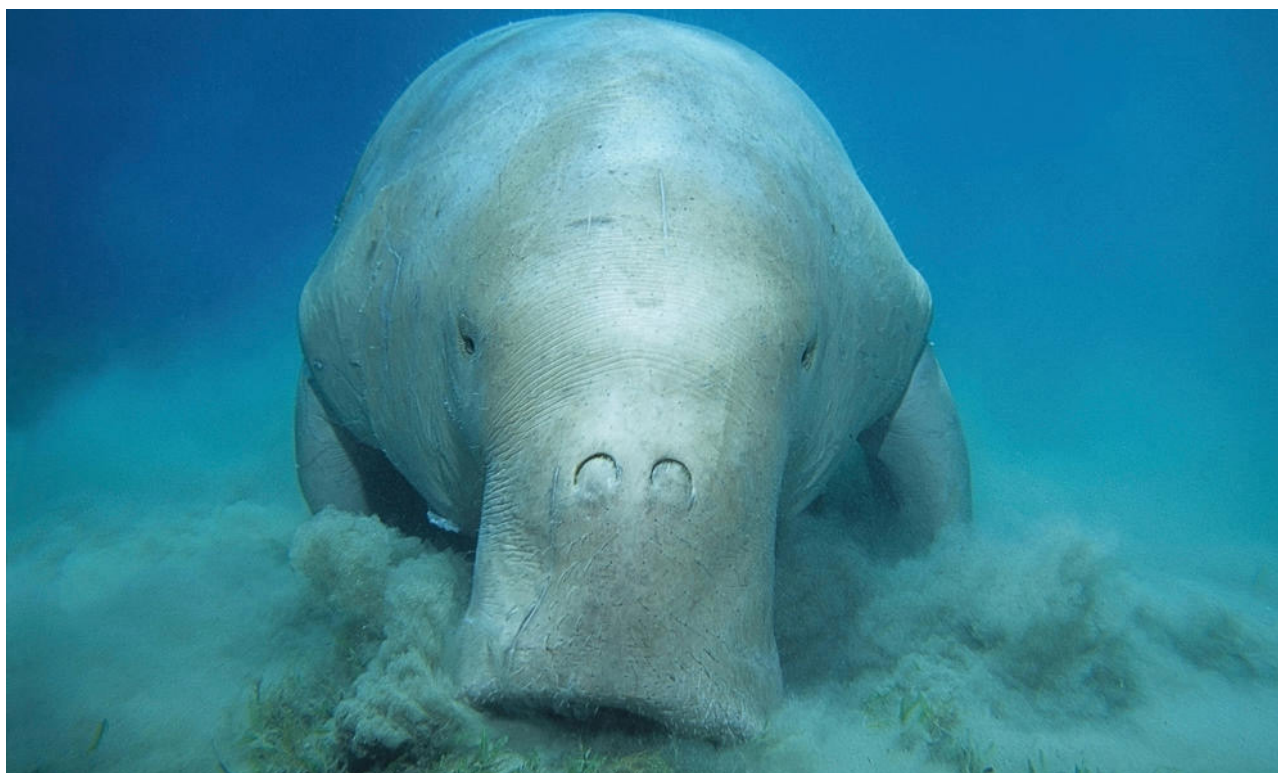
Le stress thermique subi par les verdières devrait se traduire par une contraction de l'aire de répartition géographique de certaines espèces d'herbiers marins, ainsi que de l'aire de répartition en profondeur de la plupart d'entre elles. L'intensification des conditions de sécheresse et des épisodes de tempête risque de porter l'ampleur et la fréquence des perturbations à un niveau auquel les verdières ne peuvent pas s'adapter. La composition écosystémique de nombreuses « prairies marines » est par conséquent susceptible de subir des modifications.

Les changements climatiques réduiront la résilience et accentueront la vulnérabilité des verdières, qui subissent déjà le stress causé par d'autres activités anthropiques, telles que les aménagements côtiers.



## Thèmes et objectifs

THÈMES	OBJECTIFS
1. Recherche et suivi	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecter, centraliser et partager les données sur le dugong.</li> <li>2. Améliorer notre compréhension des populations de dugongs et de leurs habitats au moyen d'activités de recherche et de suivi.</li> </ol>
2. Changements climatiques	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déterminer l'exposition, les conséquences et la vulnérabilité du dugong et des verdières face aux changements climatiques.</li> </ol>
3. Protection des écosystèmes et des habitats	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier et protéger les principaux habitats du dugong.</li> </ol>
4. Réduction des menaces	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire les menaces directes et indirectes qui pèsent sur les populations de dugongs.</li> </ol>
5. Importance et valeur culturelles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et assurer leur intégration dans les activités de recherche et de gestion.</li> </ol>
6. Lois, politiques et gestion	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer la protection du dugong au moyen d'un suivi, contrôle et surveillance, de cadres juridiques et de plans d'action nationaux</li> </ol>
7. Écotourisme et modes de subsistance	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourager les bonnes pratiques internationales relatives aux interactions entre le dugong et l'être humain.</li> </ol>
8. Renforcement des capacités et collaboration	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les capacités nationales pour améliorer les activités de recherche et de conservation à l'égard du dugong.</li> <li>2. Améliorer la collaboration nationale, régionale et internationale.</li> </ol>
9. Éducation, sensibilisation et communication	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser à l'importance du dugong, à ses habitats et aux questions de conservation qui en découlent.</li> </ol>



Un dugong en plein broutage. © Andrey Nekrasov

## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 1 : Collecter, centraliser et partager les données sur le dugong

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
1.1.1	Inclure les mesures de protection du dugong dans les réseaux nationaux sur les échouages. Recueillir des données et mener des autopsies, dans la mesure du possible, afin de déterminer les causes de la mort à inclure dans <a href="#">la base de données sur les échouages en Océanie</a> <sup>17</sup> hébergée sur <a href="#">Flukebook</a> . <sup>18</sup> (i).	Membres, Partenaires
1.1.2	Inciter le public à signaler tout échouage et toute mortalité de dugongs à l'autorité de gestion compétente pour qu'elle intervienne. (ii)	Membres
1.1.3	Collecter et archiver des échantillons génétiques pour les analyser afin de soutenir le projet mondial de génétique du dugong (p. ex. à partir d'échouages) en suivant <a href="#">le MdE de la CMS sur le dugong</a> <sup>19</sup> élaboré par l'université James Cook et l'université métropolitaine Nelson Mandela pour la collecte d'échantillons génétiques. (iii)	Membres, Partenaires
1.1.4	Mettre en place un dépôt régional centralisé pour les échantillons génétiques de dugongs. (iv)	PROE
1.1.5	Appuyer l'utilisation du Questionnaire de la CMS sur les captures et prises accessoires de dugongs, <sup>16</sup> <a href="#">du Manuel du projet d'enquête par questionnaire sur le dugong</a> , <sup>20</sup> et d'autres outils de cartographie des habitats du dugong et de ses interactions avec les navires, notamment par le biais de possibilités de formation dans le pays ou en ligne. Diffuser les informations recueillies aux parties concernées en ciblant les principaux sites de conservation identifiés dans le cadre des efforts de conservation et de recherche. (v)	PROE, Secrétariat de la CMS, Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les cas de mortalité des dugongs sont signalés.	Permanent
ii. Les échouages de dugongs sont pris en charge et les données pertinentes sont collectées et transmises à la base de données régionale.	Permanent
iii. Un échantillonnage génétique conforme au MdE de la CMS sur le dugong <sup>19</sup> est poursuivi ou initié dans tous les États de l'aire de répartition.	2022 et Permanent
iv. Un dépôt génétique centralisé est en place.	Permanent
v. Les Questionnaires de la CMS sur les captures et les prises accessoires de dugongs <sup>16</sup> sont utilisés et intégrés dans la formation des parties prenantes et dans la planification de la conservation par tous les États de l'aire de répartition.	2024

17 PROE Base de données « Strandings of Oceania » [Internet]. PROE ; [consulté le 2 févr. 2022]. <https://www.PROE.org/ioe/strandings-of-oceania-database>

18 Flukebook. L'I.A. au service de la recherche sur les cétacés : apprentissage automatique, science participative et recherche sur la conservation [Internet]. Flukebook ; [consulté le 22 févr. 2022]. <https://www.flukebook.org/>

19 Université James Cook, Australie. 2012. Aperçu des aspects techniques des travaux sur la génétique du dugong menés à l'université James Cook en Australie [Internet]. CMS ; [consulté le 2 févr. 2022]. [https://www.cms.int/dugong/sites/default/files/document/cms-dugong\\_mos3\\_inf8\\_dugong-genetics.pdf](https://www.cms.int/dugong/sites/default/files/document/cms-dugong_mos3_inf8_dugong-genetics.pdf)

20 Pilcher N, Kwan D. 2012. Manuel du projet d'enquête par questionnaire sur le dugong [Internet]. CMS-UNEP ; [consulté le 2 févr. 2022]. [https://www.cms.int/dugong/sites/default/files/publication/standardised-dugong-questionnaire\\_project-manual\\_sep2012.pdf](https://www.cms.int/dugong/sites/default/files/publication/standardised-dugong-questionnaire_project-manual_sep2012.pdf)

## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 2 : Améliorer notre compréhension des populations de dugongs et de leurs habitats au moyen d'activités de recherche et de suivi

1.2.1	Promouvoir l'utilisation de la <a href="#">Boîte à outils pour la recherche sur le dugong et les verdières<sup>21</sup></a> et explorer de nouvelles technologies pour faciliter la recherche standardisée et comparable dans tous les États de l'aire de répartition. <b>(i)</b>	PROE, CMS
1.2.2	Priorité aux enquêtes de référence et à la cartographie dans les zones où des évaluations de l'abondance et de la distribution sont nécessaires. Employer des techniques fiables et adaptées aux circonstances, notamment pour recenser les espèces de verdières ciblées par le dugong. Encourager et faciliter la collaboration avec les conseillers techniques ou autres experts en la matière. <b>(ii) (iii)</b>	Membres
1.2.3	Promouvoir des études régulières (au moins tous les cinq ans), reproductibles, qui intègrent les savoirs traditionnels et recourent à des évaluations scientifiques participatives, afin de dresser un état des lieux de la population nationale de dugongs, de son abondance, de sa répartition et de ses tendances. <b>(iv)</b>	PROE, Secrétariat de la CMS, Membres, Partenaires
1.2.4	Analyser les changements spatio-temporels dans l'utilisation de l'habitat et exploiter les nouvelles technologies disponibles. <b>(v)</b>	Partenaires
1.2.5	Procéder à une évaluation du risque d'extinction du dugong dans l'ensemble de la région. <b>(vi)</b>	PROE, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
<b>i.</b> La Boîte à outils pour la recherche sur le dugong et les verdières <sup>21</sup> ou d'autres technologies sont utilisées par tous les États de l'aire de répartition.	2022 et Permanent
<b>ii.</b> Des enquêtes de référence sur la distribution et l'abondance du dugong ont été réalisées dans tous les États océaniques de l'aire de répartition.	2024
<b>iii.</b> Les espèces de verdières les plus importantes pour le dugong ont été répertoriées	2024
<b>iv.</b> Une synthèse des informations pertinentes sur l'état des populations de dugongs est réalisée tous les cinq ans et largement diffusée.	2025
<b>v.</b> Des recherches sur les changements spatio-temporels dans l'utilisation de l'habitat ont été menées et publiées.	2026
<b>vi.</b> Une évaluation régionale du risque d'extinction du dugong a été effectuée.	2026



21 Boîte à outils pour la recherche sur le dugong et les verdières [Internet]. 2017. Boîte à outils pour la recherche sur le dugong et les verdières élaborée en collaboration avec la CMS ; le MdE sur le dugong ; l'Agence pour l'environnement ; Total ; [consulté le 2 févr. 2022]. [www.conservation.tools](http://www.conservation.tools)

## THÈME 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### OBJECTIF 1 : Déterminer l'exposition, les conséquences et la vulnérabilité du dugong et des verdières face aux changements climatiques

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
2.1.1	Recenser et protéger les sites de verdières les plus menacés par les changements climatiques au moyen d'un outil de diagnostic de la vulnérabilité climatique. (i)	PROE, Partenaires
2.1.2	Évaluer et cartographier l'impact potentiel des changements climatiques sur la répartition des populations de verdières et de dugongs. (ii)	PROE, Partenaires
2.1.3	Inclure, dans le cadre de leur cartographie et de leur suivi, des évaluations de risques des sites de verdières identifiés comme fortement menacés par les effets des changements climatiques. (iii)	PROE, Partenaires, Membres
2.1.4	Appuyer les mesures de protection des verdières qui tiennent compte de la contribution au carbone bleu et permettent d'assurer d'autres modes de subsistance. (iv)	PROE, Partenaires, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les sites de verdières vulnérables aux effets des changements climatiques sont recensés et font l'objet d'une protection prioritaire.	2024
ii. Les éventuelles modifications de répartition des verdières dans les scénarios de changements climatiques futurs sont cartographiées.	2026
iii. Les risques liés aux changements climatiques sont pris en compte dans la cartographie et le suivi des verdières.	2026
iv. Les projets de carbone bleu soutiennent les projets relatifs aux modes de subsistance visant à protéger les verdières.	2026



Dugong en train de brouter, Vanuatu. © Christina Shaw

### THÈME 3 : PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES HABITATS

#### OBJECTIF 1 : Identifier et protéger les principaux habitats du dugong

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
3.1.1	Recenser, cartographier et surveiller les zones de verdières importantes pour le dugong, en vue d'établir un ordre de priorité pour les efforts de protection et de réduction des menaces qui pèsent sur le dugong. (i)	Membres, Partenaires
3.1.2	Nouer des relations efficaces avec les communautés locales et participer à la protection du dugong et de son habitat, la verdure. (ii)	Membres
3.1.3	Repérer et réhabiliter les sites de verdières dégradés. (iii)	Membres
3.1.4	Intégrer les services écosystémiques côtiers fournis par les verdières dans le processus décisionnel local et appuyer les démarches de protection de la propriété coutumière sur le domaine maritime. (iv)	Membres
3.1.5	Fournir des données pour l'identification des ZCB (voir l'action 3.1.1 du plan d'action interespèces) sur les sites d'importance régionale et mondiale pour le dugong et les verdières dans la région, et en vue de leur classification comme ZCB. (v)	Membres, Partenaires, PROE
3.1.6	Veiller à ce que les principales zones de verdières restent à l'abri de la sédimentation par une gestion appropriée et la protection des bassins versants. (p. ex. contre les activités d'exploitation forestière). (vi) (vii)	Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les principales zones de verdières sont recensées, cartographiées et communiquées aux Membres.	2024
ii.	Les communautés locales participent à la protection de l'habitat et à la réhabilitation des verdières.	2024
iii.	Des plans de gestion des verdières dégradées sont élaborés et des campagnes de réhabilitation sont lancées. Les causes des dégradations sont identifiées et le nécessaire est fait pour y remédier.	2024
iv.	La valeur des services écosystémiques pour les communautés locales est reconnue et intégrée dans les processus décisionnels.	2026
v.	Des ZCB sont identifiées pour le dugong et les verdières dans l'ensemble du Pacifique.	2026
vi.	Les opérations d'exploitation forestière n'affectent pas les bassins versants des principales verdières.	Permanent
vii.	La gestion des bassins versants permet de protéger les principales verdières.	Permanent

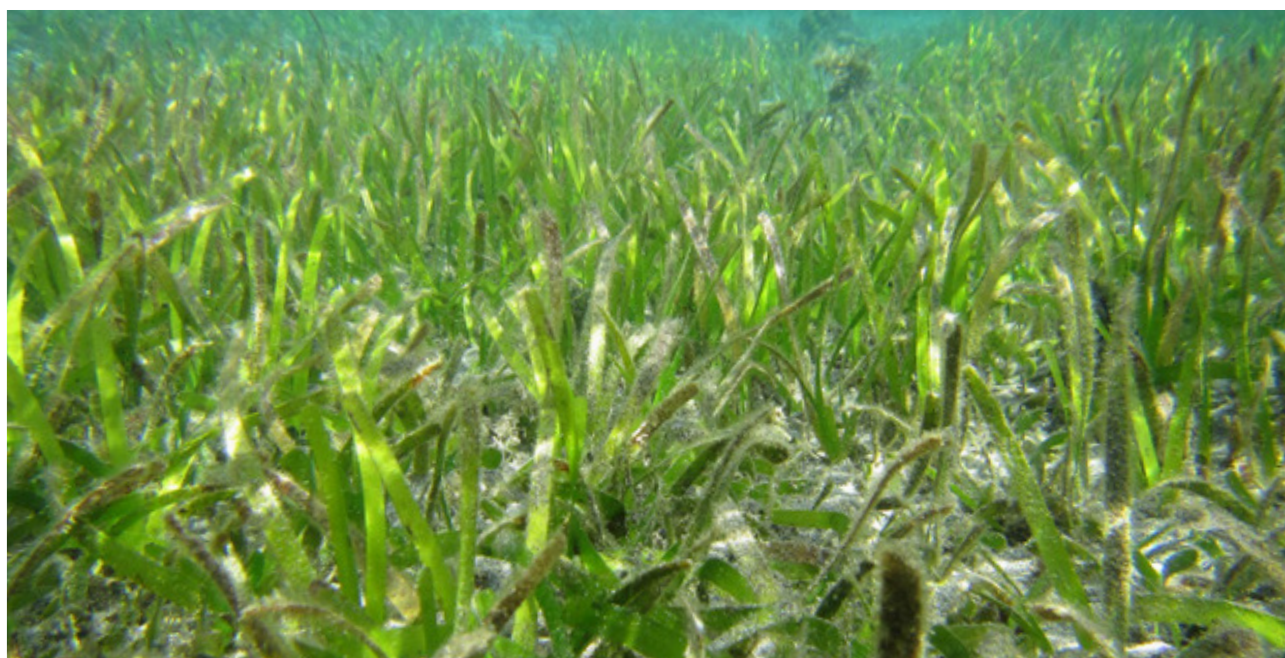
## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 1 : Réduire les menaces directes et indirectes qui pèsent sur les populations de dugongs

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
4.1.1	Travailler auprès des communautés où l'exploitation légale du dugong est autorisée, afin d'élaborer conjointement des plans de gestion de l'espèce qui tiennent compte des savoirs traditionnels et des pratiques culturelles compatibles avec la conservation du dugong. (i)	Membres
4.1.2	Veiller au respect des interdictions existantes en matière de chasse traditionnelle. (ii)	Membres
4.1.3	Promouvoir des programmes de modes de subsistance alternatifs, notamment à travers des possibilités de tourisme durable pour les communautés qui exploitent actuellement le dugong. (iii)	PROE, Membres
4.1.4	Interdire les pratiques et les équipements de pêche destructeurs dans les habitats connus du dugong (p. ex., le dynamitage et les filets maillants). Encourager le recours aux systèmes traditionnels de protection par les tabous dans les zones de propriété coutumière sur le domaine maritime. (iv)	Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les zones où l'on sait que le dugong est exploité à des fins culturelles sont répertoriées et des plans de gestion sont élaborés en collaboration avec les communautés de tous les États de l'aire de répartition.	2024
ii. Les interdictions de chasse traditionnelles sont appliquées.	2026
iii. Des solutions pour trouver d'autres modes de subsistance sont envisagées avec les communautés qui capturent le dugong.	2024
iv. La pêche à l'explosif et les filets maillants ne sont pas pratiqués dans les habitats identifiés du dugong. Les protections traditionnelles par les tabous sont utilisées dans les zones où il existe une propriété coutumière sur le domaine maritime.	2026



Verdières, Vanuatu. © Christina Shaw



## THÈME 5 : IMPORTANCE ET VALEUR CULTURELLES

**OBJECTIF 1 : Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et assurer leur intégration dans les activités de recherche et de gestion**

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
5.1.1	Veiller à ce que les savoirs traditionnels propres au dugong soient documentés (y compris sous forme d'enregistrements vidéo ou audio), conservés par les autorités compétentes, et dûment protégés et partagés le cas échéant. (i)	Membres, Partenaires
5.1.2	Intégrer les savoirs traditionnels, la gestion des ressources et la propriété coutumière sur le domaine maritime dans la gestion du dugong et de ses habitats. (ii)	Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les savoirs traditionnels sur le dugong dans les États insulaires océaniques de l'aire de répartition sont documentés, et dûment protégés et partagés le cas échéant.	2026
ii. Les savoirs traditionnels, la gestion des ressources et la propriété coutumière sur le domaine maritime sont intégrés dans la gestion du dugong et de ses habitats.	2026



Sculpture d'une mère dugong et de son petit. Un cadeau du gouvernement des Palaos au PROE pour soutenir et saluer la campagne 2011 de l'Année du dugong dans le Pacifique.

## THÈME 6 : LOIS, POLITIQUES ET GESTION

### OBJECTIF 1 : Améliorer la protection du dugong au moyen d'un suivi, contrôle et surveillance, de cadres juridiques et de plans d'action nationaux

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
6.1.1	Mettre en place un mécanisme de signalement et de réponse aux activités illégales. Mise en place de protocoles clairs par l'organisme de mise en œuvre. (i)	Membres
6.1.2	Réviser les réglementations relatives à la protection du dugong dans tous les États de l'aire de répartition. Faire respecter les cadres juridiques qui interdisent la capture du dugong. (ii)	PROE, Membres
6.1.3	Aider les États de l'aire de répartition à sensibiliser leurs communautés aux réglementations et à les faire respecter, comme la nouvelle protection juridique du dugong dans les Îles Salomon ou la stratégie de communication de la Nouvelle-Calédonie visant à accroître la sensibilisation aux réglementations relatives au dugong. (iii)	PROE, Membres
6.1.4	Renforcer les procédures SCS et les sanctions, et faire participer les communautés locales au suivi, à la surveillance et au signalement des activités illégales. (iv)	Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des protocoles de réponse aux signalements d'activités illégales sont établis et appliqués.	2023
ii. La législation et/ou les réglementations sont adaptées à la protection du dugong dans tous les États de l'aire de répartition.	2024
iii. Les réglementations sont facilement accessibles, largement diffusées et incluses dans les campagnes de sensibilisation du public.	Permanent
iv. Le respect des réglementations est contrôlé et appliqué avec des mesures suffisamment dissuasives pour dissuader les activités illégales.	Permanent



## THÈME 7 : ÉCOTOURISME ET MODES DE SUBSISTANCE

### OBJECTIF 1 : Encourager les bonnes pratiques internationales relatives aux interactions entre le dugong et l'être humain.

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
7.1.1	Surveiller l'impact des activités liées à l'écotourisme sur le dugong. (i)	Membres, Partenaires
7.1.2	Promouvoir un tourisme d'observation de la faune sauvage durable en collaboration avec les communautés locales et les autres parties prenantes. (ii)	PROE, Secrétariat de la CMS, Membres, Partenaires
7.1.3	Promouvoir les bonnes pratiques approuvées par la communauté pour l'observation responsable du dugong et autres activités associées (p. ex., les Directives pour l'interaction avec les dugongs <sup>22</sup> établies à Vanuatu), en mettant à disposition des ressources en ligne en anglais, en bislama et en français, ainsi qu'un code de conduite pour les exploitants touristiques. (ii)	PROE, Membres
7.1.4	Encourager la création d'un système de permis approuvé par la communauté pour réglementer l'observation du dugong et autres activités associées. (iii)	PROE, Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Des informations sont recueillies et accessibles pour évaluer l'impact de l'écotourisme sur le dugong.	2026
ii.	Les directives approuvées par la communauté pour l'observation responsable du dugong et d'autres activités associées ont été diffusées et mises en œuvre de manière efficace.	2023
iii.	Des politiques et des lois ont été adoptées pour délivrer des permis, le cas échéant, afin de réglementer les opérations d'observation du dugong et autres activités associées dans au moins un État de l'aire de répartition.	2026

22 VESS. 2016. Directives pour l'interaction avec les dugongs [Internet]. Vanuatu Environmental Science Society ; [consulté le 2 févr. 2022]. <https://www.vanuatuconservation.org/wp-content/uploads/2018/09/Tourists-Guide-for-Interacting-with-Dugongs-WEB.pdf>

## THÈME 8 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COLLABORATION

### OBJECTIF 1 : Renforcer les capacités nationales pour améliorer les activités de recherche et de conservation à l'égard du dugong

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
8.1.1	Renforcer les capacités nationales à tous les niveaux pour participer à la gestion, à la recherche et au suivi des dugongs. Assurer l'accès à l'expertise et aux ressources. (i)	PROE, Membres, Partenaires
8.1.2	Appuyer le suivi du dugong et des verdières par les communautés et les gardes forestiers, en suivant les mêmes principes que le suivi des tortues marines par les écogardes. (ii)	PROE, Membres, Partenaires
8.1.3	Encourager les ressortissants et ressortissantes océanien-nes à se lancer dans une thèse sur la conservation et la gestion afin d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour jouer un rôle de premier plan dans la conservation et la gestion de leur faune et de leur flore marines. (iii)	PROE, Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les compétences requises pour la gestion, la recherche et le suivi des dugongs sont présentes dans chaque État de l'aire de répartition du dugong ou des possibilités externes ont été identifiées. Les lacunes en matière de compétences sont recensées et les possibilités de formation sont explorées.	2026
ii. Un suivi du dugong et des verdières est mis en place par les communautés et les écogardes.	2026
iii. Au moins une thèse de troisième cycle sur le dugong a été initiée et confiée à un ressortissant ou une ressortissante de la région Pacifique.	2026

### OBJECTIF 2 : Améliorer la collaboration nationale, régionale et internationale

8.2.1	Encourager les États de l'aire de répartition à collaborer entre eux sur les activités en faveur du dugong (p. ex., partenariats Australie/Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie/Vanuatu). Aider à assurer une assistance technique pour la surveillance et le suivi. (i)	PROE, Secrétariat de la CMS, Membres
8.2.2	Nouer des relations avec des organisations internationales de cartographie des verdières afin de pouvoir exploiter leurs données dans le cadre de l'élaboration de mesures de gestion, comme le <a href="#">Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science</a> <sup>23</sup> (Cefas). (ii)	Membres, Partenaires, PROE
8.2.3	Encourager et aider les États océaniques de l'aire de répartition à mettre activement en œuvre le <a href="#">Plan de conservation et de gestion du MdE sur le dugong</a> . <sup>24</sup> (iii)	PROE, Secrétariat de la CMS, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des partenariats sont établis entre les États de l'aire de répartition concernés et des domaines de collaboration sont identifiés. Un appui technique est en place pour la surveillance et le suivi.	2023
ii. Des données internationales sur les verdières sont disponibles auprès d'organisations internationales de cartographie des verdières et peuvent être utilisées pour la gestion des zones d'habitat clés dans les États océaniques de l'aire de répartition.	2023
iii. Le Plan de conservation et de gestion du MdE sur le dugong <sup>24</sup> est mis en œuvre.	2022

23 Cefas. S'attaquer aux graves problèmes mondiaux des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la sécurité alimentaire afin de garantir un avenir bleu durable pour tous. [Internet]. Centre britannique pour les services environnementaux de pêche et d'aquaculture (Cefas) ; [consulté le 4 févr. 2022]. <https://www.cefas.co.uk/>

24 Secrétariat de la CMS. 2007. Plan de conservation et de gestion des dugongs pour le mémorandum d'entente sur la conservation et la gestion des dugongs (Dugong dugon) et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition [Internet]. CMS ; [consulté le 2 févr. 2022]. <https://www.cms.int/dugong/en/documents/action-plans>

## THÈME 9 : ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

### OBJECTIF 1 : Sensibiliser à l'importance du dugong, à ses habitats et aux questions de conservation qui en découlent

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
9.1.1	Rassembler les ressources existantes en matière de sensibilisation du public et d'éducation élaborées dans la région et au niveau mondial en vue de les partager (p. ex sur le site internet du PROE). (i)	PROE
9.1.2	Sensibiliser davantage aux services écosystémiques fournis par les verdières (réduction de l'acidification des océans, piégeage du carbone, amortissement des ondes de tempête, rétention des sédiments) afin d'accroître le financement et l'appui en faveur de leur conservation. (ii)	PROE, Secrétariat de la CMS, Secrétariat de Seagrass-Watch, Membres
9.1.3	Mettre au point des ressources régionales d'éducation et de sensibilisation du public en exploitant les ressources mondiales existantes (p. ex., la Fiche d'information sur le dugong <sup>25</sup> fournie dans le cadre du MdE de la CMS sur le dugong). <sup>3</sup> (iii)	PROE, Partenaires
9.1.4	Faciliter et encourager la mise en réseau et l'échange d'informations avec les groupes de suivi communautaires concernés, tels que Seagrass-Watch, <sup>26</sup> le Dugong & Seagrass Hub, <sup>27</sup> et la base de données « Strandings of Oceania » <sup>17</sup> (hébergée sur Flukebook). <sup>18</sup> (iv)	PROE, Secrétariat de la CMS
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les ressources régionales sont disponibles sur le site internet du PROE.	2022
ii.	Les campagnes de sensibilisation du public permettent de mieux faire connaître les services écosystémiques rendus par le dugong et les verdières.	2024
iii.	Des ressources soulignant l'importance du dugong et des verdières sont disponibles et exploitées dans le cadre de campagnes de sensibilisation et de communication.	2024
iv.	La mise en réseau et l'échange d'informations sont assurés.	2025

25 Secrétariat de la CMS. 2019. Fiche d'information relative au mémorandum d'entente sur la conservation et la gestion des dugongs et de leurs habitats (MdE sur le dugong) [Internet]. CMS ; [consulté le 2 févr. 2022].

[https://www.cms.int/dugong/sites/default/files/publication/dugong\\_mou\\_0.pdf](https://www.cms.int/dugong/sites/default/files/publication/dugong_mou_0.pdf)

26 Seagrass-Watch. 2021. Réseau mondial d'observation des verdières [Internet, consulté le 3 Déc. 2021].

<https://www.seagrass-watch.org>

27 Dugong & Seagrass Hub. 2022. Protéger les verdières et l'écosystème qu'elles abritent [Internet]. Dugong & Seagrass Hub ; [consulté le 3 févr. 2022]. <https://www.dugongseagrass.org/>



Alanna Smith de la Te Ipukarea Society en train de recenser les nids de tara (sterne fuligineuse, *Onychoprion fuscatus*) dans le parc national de l'atoll de Suvarrow, juillet 2021. © Te Ipukerua Society, îles Cook

# PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX MARINS

**OBJECTIF :** Préserver les oiseaux de mer et leurs habitats, tout en tenant compte des traditions et des aspirations des peuples insulaires océaniques.

## Introduction

Sur environ 11 000 espèces d'oiseaux dans le monde, seules 370 sont des « oiseaux de mer » (c'est-à-dire des oiseaux qui passent la majeure partie de leur vie en mer). Parmi eux, on en dénombre 42 qui se reproduisent en Océanie, dont 17 sont uniquement présents dans notre région.

Les oiseaux de mer sont plus menacés que tout autre groupe d'oiseaux comparable et leur situation ne cesse de se détériorer à l'échelle mondiale. Dans le Pacifique, les albatros, les pétrels, les puffins et les océanites (de la famille des Procellariidae et Oceanitidae) ont tout particulièrement subi des déclinés de population plus marqués que les autres familles de volatiles. La disparition des oiseaux marins d'Océanie constitue également une perte de valeurs culturelles pour les peuples de la région. Le rétablissement de populations saines contribuera à renforcer la résilience des écosystèmes, à aider les habitats terrestres et littoraux à jouer leur rôle de grands puits de carbone, ainsi qu'à rétablir et à conserver les liens culturels des peuples du Pacifique avec les oiseaux de mer et l'océan.

## Répartition des espèces

La répartition des oiseaux de mer en Océanie est relativement méconnue. En effet, les sites de reproduction sont souvent difficiles à trouver en raison de leur éloignement et de leur inaccessibilité. Par ailleurs, les capacités régionales en matière d'études systématiques font défaut.

## Espèces qui se reproduisent dans la région

Quarante-deux espèces se reproduisent ou sont suspectées de se reproduire dans le Pacifique (tableau 1).<sup>28</sup> Les habitats de nidification des oiseaux de mer varient en altitude, des hauteurs de l'intérieur des terres aux franges côtières, en passant par les atolls. On les trouve sur :

- les grandes îles montagneuses (p. ex., Nouvelle-Irlande [Papouasie-Nouvelle-Guinée], Bougainville [Papouasie-Nouvelle-Guinée], Kolombangara [Îles Salomon], Vanua Lava [Vanuatu], Grande Terre [Nouvelle-Calédonie], Taveuni [Fidji], Gau [Fidji] et Tahiti [Polynésie française]) ;
- les îles moyennes et petites (p. ex., les îles Matthew et Hunter [Nouvelle-Calédonie], Ata [Tonga], Rarotonga [Îles Cook], Ta'u [Samoa américaines] et les îlots Rapa [Polynésie française]) ;

28 Îles Cook (CK), États fédérés de Micronésie (FM), Fidji (FJ), Polynésie française (PF), Guam (GU), Kiribati (KI), Îles Marshall (MH), Nauru (NR), Nouvelle-Calédonie (NC), Nioué (NU), Commonwealth des îles Mariannes septentrionales (MP), Palaos (PW), Papouasie-Nouvelle-Guinée (PG), Pitcairn (PN), Samoa (WS), Samoa américaines (AS), Îles Salomon (SB), Tokélaou (TK), Tonga (TO), Tuvalu (TV), Vanuatu (VU), Wallis-et-Futuna (WF)

- les atolls surélevés (makatea) (p. ex. l'île Walpole [Nouvelle-Calédonie] et l'île Henderson [Polynésie française]) ;
- les atolls de faible altitude (par exemple les Îles Marshall, Kiritimati et Rawaki, les îles de la Ligne [Kiribati], les îles Chesterfield [Nouvelle-Calédonie], Oeno [Pitcairn] et Ducie [Pitcairn]) ;
- les récifs émergents de Pocklington (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et les bancs de sable.

**TABLEAU 1.** Espèces d'oiseaux de mer se reproduisant ou susceptibles de se reproduire dans la région Îles Cook (CK), États fédérés de Micronésie (FM), Fidji (FJ), Polynésie française (PF), Guam (GU), Kiribati (KI), Îles Marshall (MH), Nauru (NR), Nouvelle-Calédonie (NC), Nioué (NU), Commonwealth des îles Mariannes septentrionales (MP), Palaos (PW), Papouasie-Nouvelle-Guinée (PG), Pitcairn (PN), Samoa (WS), Samoa américaines (AS), Îles Salomon (SB), Tokélaou (TK), Tonga (TO), Tuvalu (TV), Vanuatu (VU), Wallis-et-Futuna (WF)

ÉTATS ET TERRITOIRES INSULAIRES OCÉANIENS

ESPÈCES D'OISEAUX	Menace UICN	AS	CK	FM	FJ	PF	GU	KI	MH	NR	NC	NU	MPP	PW	PG	PN	WS	SB	TK	TO	TV	VU	WF
Pétrel de Murphy <i>Pterodroma ultima</i>	LC																						
Pétrel des Kermadec <i>Pterodroma neglecta</i>	LC																						
Pétrel à poitrine blanche <i>Pterodroma alba</i>	EN																						
Pétrel du Herald <i>Pterodroma heraldica</i>	LC																						
Pétrel de Henderson <i>Pterodroma atrata</i>	EN																						
Pétrel à col blanc <i>Pterodroma occulta</i>	VU																						
Pétrel à collier <i>Pterodroma brevipes</i>	VU																						
Pétrel à ailes noires <i>Pterodroma nigripennis</i>	LC																						
Pétrel de Gould <i>Pterodroma leucoptera</i>	VU																						
Pétrel des Fidji <i>Pseudobulweria macgillivrayi</i>	CR																						
Pétrel de Bulwer <i>Bulweria bulwerii</i>	LC																						
Pétrel de Tahiti <i>Pseudobulweria rostrata</i>	NT																						
Pétrel de Beck <i>Pseudobulweria becki</i>	CR																						
Puffin fouquet <i>Ardenna pacifica</i>	LC																						
Puffin de la Nativité <i>Puffinus nativitatis</i>	LC																						
Puffin de Heinroth <i>Puffinus heinrothi</i>	VU																						
Puffin de Baillon <i>Puffinus bailloni</i>	LC																						



ÉTATS ET TERRITOIRES INSULAIRES OCÉANIENS

ESPÈCES D'OISEAUX	Menace UICN	AS	CK	FM	FJ	PF	GU	KI	MH	NR	NC	NU	MPP	PW	PG	PN	WS	SB	TK	TO	TV	VU	WF
Puffin de Rapa <i>Puffinus myrtae</i>	CR																						
Océanite à ventre blanc <i>Fregetta grallaria</i>	(LC)																						
Océanite de Nouvelle-Calédonie <i>Fregetta lineata</i>	NA																						
Océanite à gorge blanche <i>Nesofregetta fuliginosa</i>	EN																						
Phaéon à brins rouges <i>Phaethon rubricauda</i>	LC																						
Phaéon à bec jaune <i>Phaethon lepturus</i>	LC																						
Fou brun <i>Sula leucogaster</i>	LC																						
Fou masqué <i>Sula dactylatra</i>	LC																						
Fou à pieds rouges <i>Sula sula</i>	LC																						
Frégate du Pacifique <i>Fregata minor</i>	LC																						
Frégate ariel <i>Fregata ariel</i>	LC																						
Sterne naine <i>Gygis microrhyncha</i>	LC																						
Mouette argentée <i>Chroicocephalus novaehollandiae</i>	LC																						
Noddi brun <i>Anous stolidus</i>	LC																						
Noddi noir <i>Anous minutus</i>	LC																						
Noddi gris/bleu <i>Procelsterna albivitta/cerulea</i>	LC																						
White Tern <i>Gygis alba</i>	LC																						
Sterne fuligineuse <i>Onychoprion fuscatus</i>	LC																						
Sterne à dos gris <i>Onychoprion lunatus</i>	LC																						
Sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i>	LC																						
Sterne bridée <i>Onychoprion anaethetus</i>	LC																						
Sterne diamant <i>Sterna sumatrana</i>	LC																						
Sterne néréis <i>Sternula nereis</i>	VU																						
Sterne huppée <i>Thalasseus bergii</i>	LC																						

 Reproduction confirmée  Reproduction suspectée (non confirmée)

## Espèces qui se reproduisent hors de la région

Les oiseaux qui franchissent l'équateur du Pacifique pour leur migration se comptent par millions, et leur passage annuel dans la région constitue un événement écologique majeur. La période de traversée des oiseaux qui regagnent leurs colonies de reproduction au sud varie selon les espèces, mais les mois de septembre et d'octobre marquent le pic de la migration. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux de mer qui se reproduisent en dehors de la région ont été recensées dans les États et territoires insulaires océaniques (tableau 2). Plusieurs espèces sont des migrateurs transéquatoriaux annuels, qui se reproduisent principalement en Aotearoa (Nouvelle-Zélande) et en Australie, et passent la saison de non-reproduction au nord de l'équateur.

**TABLEAU 2.** Espèces migrant chaque année au-delà de l'équateur<sup>29</sup>

			ÉTATS ET TERRITOIRES INSULAIRES OCÉANIENS*																					
ESPÈCES D'OISEAUX	Liste Rouge UICN	Origine**	AS CK FM FJ PF GU KI MH NR NC NU MP PW PG PN WS SB TK TO TV VU WF																					
			AS	CK	FM	FJ	PF	GU	KI	MH	NR	NC	NU	MP	PW	PG	PN	WS	SB	TK	TO	TV	VU	WF
Labbe parasite <i>Stercorarius parasiticus</i>	LC	Ar																						
Océanite de Castro <i>Oceanodroma castro</i>	LC	HI / JP																						
Puffin de Parkinson <i>Procellaria parkinsoni</i>	VU	NZ																						
Océanite à ventre noir	LC	NZ																						
Albatros à pieds noirs <i>Phoebastria nigripes</i>	NT	HI																						
Pétrel à ailes noires*** <i>Pterodroma nigripennis</i>	LC	NZ / AU																						
Puffin de Buller <i>Ardenna bulleri</i>	VU	NZ																						
Pétrel de Cook <i>Pterodroma cookii</i>	VU	NZ																						
Puffin à pieds pâles <i>Ardenna carneipes</i>	NT	NZ / AU																						

29 Australie (AU), Antarctique (Ant), Arctique (Ar), Chili (CL), Hawaï (HI), Japon (JP), Nouvelle-Zélande (NZ)

ÉTATS ET TERRITOIRES INSULAIRES OCÉANIENS\*

ESPÈCES D’OISEAUX	Liste Rouge UICN	Origine**	AS CK FM FJ PF GU KI MH NR NC NU MP PW PG PN WS SB TK TO TV VU WF																					
			AS	CK	FM	FJ	PF	GU	KI	MH	NR	NC	NU	MP	PW	PG	PN	WS	SB	TK	TO	TV	VU	WF
Sterne arctique <i>Sterna paradisaea</i>	LC	Ar																						
Labbe à longue queue <i>Stercorarius longicaudus</i>	LC	Ar																						
Pétrel maculé <i>Pterodroma inexpectata</i>	NT	NZ																						
Pétrel de Pycroft <i>Pterodroma pycrofti</i>	VU	NZ																						
Puffin à bec grêle <i>Ardenna tenuirostris</i>		AU																						
Puffin fuligineux <i>Ardenna grisea</i>	NT	NZ																						
Pétrel de Stejneger <i>Pterodroma longirostris</i>	VU	CI																						
Puffin leucomèle <i>Calonectris leucomelas</i>	NT	JP																						
Puffin fouquet*** <i>Puffinus pacificus</i>	LC	NZ / AU																						
Pétrel à col blanc*** <i>Pterodroma cervicalis</i>	LC	NZ / AU																						
Océanite cul-blanc <i>Hydrobates leucorhous</i>	VU	NZ																						
Océanite de Wilson <i>Oceanites oceanicus</i>	LC	Ant																						

\* Autres espèces qui se reproduisent également en dehors de la région, mais susceptibles de migrer ou de s’alimenter dans la région (par exemple, le puffin fouquet et le pétrel à ailes noires d’Australie and de Nouvelle-Zélande).



## État des espèces

Sur les 42 espèces qui se reproduisent dans la région, trois sont classées « En danger critique » (pétrel des Fidji, pétrel de Beck, puffin de Rapa), trois sont « En danger » (pétrel à poitrine blanche, pétrel de Henderson, océanite à gorge blanche), cinq sont « Vulnérables » (pétrel à col blanc, pétrel à collier, pétrel de Gould, puffin de Heinroth et terne néréis [de Nouvelle-Calédonie]) et une est « Quasi menacée » (pétrel de Tahiti) (tableau 1).

Il subsiste également une incertitude taxonomique sur plusieurs taxons : puffin de Baillon (puffin mélanésien, micronésien et polynésien [tropical]), pétrel à col blanc (pétrel à col blanc et pétrel de Vanuatu), pétrel à collier (pétrel magnifique et pétrel à collier), pétrel à ailes blanches (de Gould) (pétrel de Nouvelle-Calédonie et pétrel de Gould), océanite à ventre blanc (océanite titan), sterne néréis.

En outre, il existe au moins trois taxons d'océanites striés potentiellement indéterminés (océanite de Nouvelle-Calédonie, océanite des Marquises et océanite du Samoa).



Océanite de Nouvelle-Calédonie au large.  
© Hadoram Shirihai, Projet Tubenoses

## Savoirs traditionnels et pratiques coutumières

Les oiseaux de mer sont très importants pour le patrimoine, le folklore, le totémisme et la subsistance de nombreux peuples océaniques. Ils ont joué un rôle essentiel dans la colonisation et la navigation dans le Pacifique, notamment dans les voyages au long cours qui, comme on le sait, suivent les trajectoires des oiseaux de mer migrateurs. Certains peuples marins utilisaient des oiseaux de rivage, tels que les oiseaux tropicaux et les sternes blanches, comme repères d'une terre à proximité. Aujourd'hui encore, le comportement des oiseaux de mer aide à repérer les poissons en mer (thoniers) et fournit des indications sur les conditions météorologiques océaniques.

La collecte annuelle des oisillons, des adultes et des œufs reste une activité traditionnelle majeure pour un certain nombre de cultures et de communautés du Pacifique.



Chercheur spécialiste des oiseaux de mer en discussion avec des villageois à propos de l'identification des oiseaux de mer, Silur Bay, province de la Nouvelle-Irlande, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Photo : Bill Morris

## Possibilités de génération de revenus

Les oiseaux de mer jouent un rôle essentiel dans l'écologie des communautés terrestres. Ils servent de lien entre la terre et la mer en déposant des nutriments d'origine marine dans les communautés terrestres. En outre, les eaux de ruissellement passant par les colonies d'oiseaux de mer peuvent fournir des nutriments aux environnements marins proches du rivage, alimentant ainsi les chaînes trophiques marines et renforçant la productivité des récifs coralliens. Par exemple, la biomasse de poissons des récifs adjacents à une colonie d'oiseaux de mer a augmenté de 48 % lorsque des espèces prédatrices introduites ont été écartées de la colonie, permettant à cette dernière d'accroître son activité.<sup>30</sup> Les données montrent que la reconstitution de populations d'oiseaux de mer en bonne santé renforce la résilience de l'écosystème et appuie les modes de subsistance à travers la pêche.

Le spectacle des oiseaux de mer se massant au-dessus de Kiritimati et Rawaki (Kiribati), des récifs de Chesterfield (Nouvelle-Calédonie), de Morotiri (Polynésie française) et des îles Oeno et Henderson (Pitcairn) illustre parfaitement leur rôle de trait d'union entre les écosystèmes marins et terrestres. Au même titre que l'observation des baleines, les oiseaux de mer peuvent offrir des perspectives d'écotourisme aux « ornithologues » du monde entier qui viennent observer les espèces uniques et rares du Pacifique.

## Menaces

Les oiseaux de mer sont exposés à des menaces à la fois sur terre, où ils se reproduisent, et en mer, où ils se nourrissent et passent leur temps pendant les périodes de migration et de non-reproduction. L'intensité de ces risques varie dans l'espace et dans le temps. Pour la plupart, les menaces en mer sont communes à tous les groupes marins couverts par ces plans d'action (baleines et dauphins, dugong, requins et raies, et tortues marines), tandis que les menaces terrestres affectent plus directement les oiseaux de mer.

### Principales menaces terrestres

- Espèces prédatrices envahissantes ;
- Perte, dégradation et modification de l'habitat ;
- Collecte non contrôlée d'œufs, d'oisillons et d'adultes ;
- Pollution lumineuse (source de désorientation et de collisions) ;
- Changements climatiques ;
- Maladies.

### Principales menaces marines

- Prises accessoires lors des pêches ;
- Perturbation des possibilités de recherche de nourriture induite par la pêche ;
- Pollution (plastique, marées noires, exploitation minière en eaux profondes et lumière) ;
- Changements climatiques.

30 Graham NA, Wilson SK, Carr P, Hoey AS et al. 11 juil. 2018 Seabirdsenhancecoralreefproductivity and functioning in the absence of invasive rats. *Nature*. 559:250–253 ; [consulté le 11 mars 2022]. <https://doi.org/10.1038/s41586-018-0202-3>

## Thèmes et objectifs

### THÈMES

### OBJECTIFS

<p><b>1. Recherche et suivi</b></p>	<p>1. Collecter et centraliser les données sur les oiseaux de mer et en assurer l'accessibilité.</p> <p>2. Améliorer les connaissances sur les espèces d'oiseaux de mer, leur reproduction, leur population, leurs tendances, leur régime alimentaire, la répartition de leurs aires de recherche de nourriture, leur incidence sur les écosystèmes et les menaces qui pèsent sur elles.</p>
<p><b>3. Changements climatiques</b></p>	<p>1. Protéger les sites de reproduction vulnérables des oiseaux de mer.</p> <p>2. Intégrer la conservation des oiseaux de mer dans des solutions axées sur la nature afin de renforcer la résilience des écosystèmes.</p>
<p><b>3. Protection des écosystèmes et des habitats</b></p>	<p>1. Protéger les habitats essentiels et les voies de migration des oiseaux de mer.</p> <p>2. Hiérarchiser les zones marines à protéger en fonction des principales aires d'alimentation et de migration des oiseaux de mer.</p>
<p><b>4. Réduction des menaces</b></p>	<p>1. Réduire les menaces terrestres directes et indirectes qui pèsent sur les oiseaux de mer.</p> <p>2. Réduire les menaces marines qui pèsent sur les oiseaux de mer, y compris dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.</p>
<p><b>5. Importance et valeur culturelles</b></p>	<p>1. Intégrer les savoirs traditionnels, les récits et les pratiques coutumières concernant les oiseaux de mer, ainsi que leur place dans le paysage culturel, dans les politiques, les plans et le matériel de sensibilisation du public, lorsque cela s'avère opportun d'un point de vue culturel.</p> <p>2. Veiller à ce que les savoirs traditionnels viennent en appui des systèmes de gestion.</p>
<p><b>6. Lois, politiques et gestion</b></p>	<p>1. Inclure des résultats mesurables pour la conservation des oiseaux de mer dans les lois, politiques et plans de gestion.</p>
<p><b>7. Écotourisme et modes de subsistance</b></p>	<p>1. Appuyer l'écotourisme marin lié aux oiseaux de mer qui contribue à l'économie locale.</p> <p>2. Restaurer les colonies d'oiseaux de mer pour améliorer les pêches locales.</p>
<p><b>8. Renforcement des capacités et collaboration</b></p>	<p>1. Renforcer les capacités de surveillance et de gestion des populations d'oiseaux de mer aux niveaux national et local.</p> <p>2. Améliorer la collaboration nationale, régionale et internationale.</p>

## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 1 : Collecter et centraliser les données sur les oiseaux de mer et en assurer l'accessibilité

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
1.1.1	Recenser les ensembles de données existants sur les oiseaux de mer du Pacifique, mettre à jour et enrichir la base de données régionale sur les colonies d'oiseaux de mer et leur suivi, et garantir l'accès à travers le <a href="#">Portail de l'environnement du Pacifique</a> <sup>31</sup> du PROE ou le <a href="#">Système d'information sur la biodiversité du Pacifique</a> <sup>32</sup> (PBIF). Relever les autres bases de données nationales et internationales et les possibilités d'interopérabilité. (i)	PROE, Membres, Partenaires
1.1.2	Développer un espace dédié aux oiseaux de mer sur le Portail de l'environnement du Pacifique <sup>31</sup> ou le PBIF, <sup>32</sup> et donner accès à la base de données à l'ensemble des Membres et des partenaires. (ii)	PROE
1.1.3	Promouvoir l'accès et la soumission de données sur le portail auprès des Membres et des partenaires (iii)	PROE, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Une base de données régionale en ligne sur les colonies et leur suivi est créée, entretenue, mise à jour et utilisée par les Membres.	2022
ii. Des liens vers des bases de données en ligne pertinentes sur les oiseaux de mer sont créés et mis à jour (p. ex., les bases de données « Threatened Island Biodiversity », « SeabirdTracking » de BirdLife International et « SeabirdRestoration »).	2023
iii. La participation à la base de données sur les colonies est accrue et les informations de suivi sont chargées sur la base de données « SeabirdTracking » gérée par de BirdLife International.	



Recensement au sein de la colonie de sternes fuligineuses de Rawaki, Kiribati. © Ray Pierce

31 PROE Portail de données sur l'environnement du Pacifique : informations environnementales pour la prise de décision [Internet]. PROE ; [consulté le 3 févr. 2022]. <https://pacific-data.PROE.org/>

32 PBIF. Le Système d'information sur la biodiversité du Pacifique présente toutes les données sur la biodiversité du Pacifique disponibles sur le GBIF [Internet]. PROE ; [consulté le 28 févr. 2022]. <https://pbif.PROE.org/g/>

## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 2 : Améliorer les connaissances sur les espèces d'oiseaux de mer, leur reproduction, leur population, leurs tendances, leur régime alimentaire, la répartition de leurs aires de recherche de nourriture, leur incidence sur les écosystèmes et les menaces qui pèsent sur elles

1.2.1	Établir des partenariats entre les parties prenantes, recenser les colonies connues pour estimer les populations et confirmer l'état des colonies des sites de nidification présumés. (i)	PROE, Membres, Partenaires
1.2.2	Mettre sur pied des projets afin de localiser les sites de nidification encore inconnus (et par la même occasion d'identifier les espèces cryptiques, comme le pétrel de Vanuatu), d'évaluer les menaces et de concevoir des plans de gestion et de surveillance des populations. (ii)	PROE, Membres, Partenaires
1.2.3	Identifier les espèces prioritaires pour les projets de suivi afin de déterminer la répartition de la recherche de nourriture en mer et la migration à l'aide de technologies de localisation des oiseaux. (iii)	PROE, Membres, Partenaires
1.2.4	Identifier les espèces et les sites prioritaires en vue d'études démographiques et alimentaires. (iii) (iv)	PROE, Membres, Partenaires
1.2.5	Évaluer les menaces pesant sur les oiseaux de mer en période de reproduction à différentes échelles, notamment au niveau de l'espèce, des îles et des colonies. (v)	PROE, Membres, Partenaires
1.2.6	Élaborer et publier un guide sur la méthodologie uniformisée de recherche et de suivi. (vi)	PROE, Partenaires
1.2.7	Encourager les ressortissants et ressortissantes océanien·nes à se lancer dans une thèse sur la conservation/gestion des oiseaux de mer. (vii)	Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des partenariats entre les parties prenantes ont été établis pour recenser et confirmer les colonies d'oiseaux de mer nouvelles et connues ; et des estimations démographiques sont faites.	Permanent
ii. Des sites de reproduction ont été repérés et confirmés pour des espèces très menacées, cryptiques ou pour lesquelles les données sont insuffisantes.	Permanent
iii. Des études de suivi et de régimes alimentaires ont été amorcées.	2024
iv. Des articles et des rapports évalués par des pairs ont été publiés sur la distribution, les régimes alimentaires et la démographie.	2026
v. Des programmes de suivi à long terme sont mis en place pour les espèces menacées.	2026
vi. Le guide de recherche et de suivi pour la région du Pacifique a été publié.	2023
vii. Des étudiants et étudiantes des États océaniques de l'aire de répartition ont commencé des thèses sur les oiseaux de mer et les écosystèmes insulaires.	2026



## THÈME 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### OBJECTIF 1 : Protéger les sites de reproduction vulnérables des oiseaux de mer

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
2.1.1	Étudier les possibilités de protéger et/ou de réduire les risques pour les espèces qui se reproduisent sur des îles de faible altitude menacées par l'élévation du niveau marin et les tempêtes.	PROE, Membres, Partenaires
INDICATOR		DÉLAI D'EXÉCUTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les espèces menacées par les effets des changements climatiques sont répertoriées et les sites à protéger ou à relocaliser sont à l'étude.</li> </ul>		2023

### OBJECTIF 2 : Intégrer la conservation des oiseaux de mer dans des solutions axées sur la nature afin de renforcer la résilience des écosystèmes

2.2.1	Élaborer des plans de gestion intégrant la conservation des oiseaux de mer afin de renforcer la résilience des écosystèmes dans les environnements terrestres et proches du rivage ou dans les récifs coralliens.	PROE, Membres
INDICATOR		DÉLAI D'EXÉCUTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de plans de gestion de la conservation afin de mettre à profit les résultats obtenus grâce à la conservation des oiseaux de mer en proposant des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques.</li> </ul>		2025



Oiseaux de mer survolant les îlots de Nukutolu, archipel de Lau, Fidji. © Karen Baird

### THÈME 3 : PROTÉGER LES HABITATS ESSENTIELS ET LES VOIES DE MIGRATION DES OISEAUX DE MER

#### OBJECTIF 1 : Protect critical habitat and migratory pathways for seabirds

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
3.1.1	Repérer et/ou restaurer d'autres sites appropriés pour les colonies d'oiseaux de mer afin d'atténuer les impacts urbains et agricoles et les effets des changements climatiques (voir le point 2.1.1). (i)	PROE, Membres, Partenaires
3.1.2	Recenser et hiérarchiser les habitats essentiels (p. ex., les sites de reproduction, les aires d'alimentation, les voies de migration) en tant que zones protégées au niveau national et/ou ZCB, et prévoir leur protection dans le cadre des mécanismes de planification nationaux (p. ex., les SPANB). (ii)	PROE, Membres, Partenaires
3.1.3	Renforcer la capacité des communautés locales à entreprendre et à contrôler les efforts de conservation et de restauration. (iii)	PROE, Membres, Partenaires
3.1.4	Veiller à ce que les procédures d'EIE tiennent compte des sites de reproduction des oiseaux de mer et de leurs voies de migration afin d'éviter ou de réduire les effets préjudiciables de l'aménagement rural et urbain (éclairage compris), de la conversion en plantations, de l'expansion agricole, de l'exploitation minière et du déboisement. (iv)	PROE, Membres, Partenaires
3.1.5	Encourager et appuyer les États océaniques de l'aire de répartition à appliquer les principes de la CMS pour les oiseaux de mer et leurs habitats. (v)	PROE, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. De nouvelles colonies d'oiseaux de mer sont constituées en guise de mesures d'atténuation.	2026
ii. Les ZCB qui abritent des oiseaux de mer sont protégées dans le cadre de mécanismes de planification nationaux.	2024
iii. Le renforcement des capacités de surveillance des oiseaux de mer est en cours de réalisation.	2024
iv. Les procédures d'EIE tiennent compte des menaces pesant sur les sites de reproduction et les voies de migration des oiseaux de mer.	2024
v. Les habitats essentiels pour les oiseaux de mer sont à la fois reconnus (par le biais de ZCB par exemple) et protégés grâce aux mécanismes de planification nationaux.	2026

#### OBJECTIF 2 : Hiérarchiser les zones marines à protéger en fonction des principales aires d'alimentation et de migration des oiseaux de mer

3.2.1	Identifier les zones marines à protéger en priorité à l'aide des informations issues des projets de suivi des oiseaux de mer (voir le point 1.2.2). (i)	PROE, Secrétariat de la CMS, Membres, Partenaires
3.2.2	Créer un réseau de zones de protection marines dynamiques pour les principales périodes d'alimentation des oiseaux de mer (p. ex., étudier la faisabilité de fermetures temporaires de la pêche dans des zones clés). (ii)	PROE, Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les zones marines qui couvrent les principales aires d'alimentation des oiseaux de mer sont délimitées et homologuées en vue d'une protection temporelle et/ou spatiale.	2026
ii. Les principales aires d'alimentation des oiseaux de mer sont protégées au moyen d'AMP dynamiques.	2026

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 1 : Réduire les menaces terrestres directes et indirectes qui pèsent sur les oiseaux de mer

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
4.1.1	Éradiquer ou contrôler les espèces exotiques envahissantes (animales ou végétales) sur les sites de reproduction des oiseaux de mer ciblés et prioritaires, et assurer le suivi et le maintien de la biosécurité sur ces sites. (i)	PROE, Membres, Partenaires
4.1.2	Établir des niveaux de capture d'oiseaux de mer et d'œufs dans des cadres traditionnels ou législatifs appropriés afin de permettre la reconstitution des populations décimées ou en déclin. (ii)	PROE, Membres, Partenaires
4.1.3	Éviter ou réduire, le cas échéant, les aménagements d'infrastructures et d'industries afin de prendre en compte l'attraction des oiseaux de mer vers les sources lumineuses et les risques de collision avec les lignes électriques et autres infrastructures en hauteur (voir les <a href="#">Directives de la CMS relatives à la pollution lumineuse</a> ). <sup>33</sup> (iii).	PROE, Membres, Partenaires
4.1.4	Étudier les facteurs de stress potentiels des populations d'oiseaux de mer susceptibles de déclencher des épidémies. (iv)	PROE, Membres, Partenaires
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Des programmes d'éradication ou de contrôle sont mis en place en faveur des habitats essentiels pour les oiseaux de mer.	2024
ii.	Un plan de gestion durable des captures a été mis en place dans les régions où ces pratiques traditionnelles ont lieu.	2024
iii.	Des mesures d'évitement ou d'atténuation sont appliquées pour réduire l'impact de la pollution lumineuse et les risques de collision avec les lignes électriques.	2023
iv.	Les facteurs de stress susceptibles d'engendrer des épidémies chez les oiseaux de mer sont étudiés.	2026



Fou brun, Îles Fidji. © Karen Baird

33 Gouvernement d'Australie. 2020. National light pollution guidelines for wildlife including marine turtles, seabirds and migratory shorebirds [Internet]. CMS ; [consulté le 3 févr. 2022].  
[https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms\\_cop13\\_doc.26.4.9.1\\_rev.1\\_australia-light-guidelines\\_e.pdf](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_cop13_doc.26.4.9.1_rev.1_australia-light-guidelines_e.pdf)

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 2 : Réduire les menaces marines qui pèsent sur les oiseaux de mer, y compris dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale

4.2.1	S'appuyer sur les systèmes de conformité nationaux existants pour faire appliquer les réglementations relatives aux prises accessoires d'oiseaux de mer dans les ORGP, comme la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. (i)	Membres, Partenaires
4.2.2	Mener des actions de sensibilisation dans les ports auprès des navires de pêche afin de les informer et de les éduquer aux mesures de conservation et de gestion requises pour réduire les prises accessoires d'oiseaux de mer, ainsi qu'aux directives relatives à la manipulation et à la remise en liberté en toute sécurité. (ii)	PROE, Membres, Partenaires
4.2.3	Contrôler en permanence l'efficacité des dispositions prises par les ORGP pour réduire les prises accessoires d'oiseaux de mer et permettre aux populations touchées de se reconstituer. (iii)	Membres, Partenaires
4.2.4	Étudier les effets indirects potentiels de la pêche sur les populations d'oiseaux de mer et étudier ces derniers afin d'approfondir notre compréhension de la dynamique prédateur-proie et de la santé des écosystèmes marins. (iv)	PROE, Membres, Partenaires
4.2.5	Mettre en place un programme régional portant sur plusieurs espèces afin de contrôler la nature et la fréquence des cas d'ingestion de plastique chez les oiseaux de mer. (v)	PROE, Membres, Partenaires
4.2.6	Identifier les zones où les infrastructures marines ou l'éclairage nocturne des navires sont problématiques pour les oiseaux de mer, et élaborer des méthodes d'atténuation (en se référant aux Directives de la CMS relatives à la pollution lumineuse). <sup>33</sup> (iv)	PROE, Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. L'application des exigences nationales en matière de réduction des prises accessoires sur les navires de pêche se poursuit.	Permanent
ii. Des programmes de sensibilisation ont été mis en place dans les ports afin d'améliorer la prise de conscience et le respect des mesures de réduction des prises accessoires d'oiseaux de mer. iii.	2023
iii. Les exigences en matière de réduction des prises accessoires d'oiseaux de mer et leur application dans les ORGP permettent aux populations d'oiseaux de mer touchées de se reconstituer.	2025
iv. La recherche sur les effets indirects de la pêche sur les oiseaux de mer bénéficie d'un appui.	Permanent
v. Des espèces d'oiseaux de mer témoins ont été identifiées pour étudier les effets de la pollution par ingestion de matières plastiques.	2024
vi. Du matériel informatif sur l'impact de la pollution lumineuse au large sur les oiseaux de mer a été élaboré et diffusé et, le cas échéant, des solutions d'atténuation ont été mises au point et communiquées.	2025

## THÈME 5 : IMPORTANCE ET VALEUR CULTURELLES

**OBJECTIF 1 : Intégrer les savoirs traditionnels, les récits et les pratiques coutumières concernant les oiseaux de mer, ainsi que leur place dans le paysage culturel, dans les politiques, les plans et le matériel de sensibilisation du public, lorsque cela s'avère opportun d'un point de vue culturel**

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
5.1.1	Travailler avec les dépositaires de savoirs traditionnels pour comprendre la répartition historique et actuelle des oiseaux de mer, les tendances à long terme et le potentiel de restauration. (i)	PROE, Membres
5.1.2	Préserver et protéger les savoirs traditionnels et les valeurs associés aux oiseaux de mer sous forme de créations artistiques, de vidéos, d'enregistrements audio et de publications. (ii)	PROE, Membres, Partenaires
5.1.3	Encourager les artistes et artisans contemporains de la région à faire figurer l'importance des oiseaux de mer du Pacifique dans leurs œuvres. (ii)	PROE, Membres
INDICATORS		DÉLAI D'EXÉCUTION
▪	L'application des exigences nationales en matière de réduction des prises accessoires sur les navires de pêche se poursuit.	Permanent
▪	Des programmes de sensibilisation ont été mis en place dans les ports afin d'améliorer la prise de conscience et le respect des mesures de réduction des prises accessoires d'oiseaux de mer.	Permanent

**OBJECTIF 2 : Veiller à ce que les savoirs traditionnels viennent en appui des systèmes de gestion**

5.2.1	Intégrer les pratiques, valeurs et connaissances culturelles associées aux oiseaux de mer dans les plans de gestion, les politiques nationales et la législation. (i)	PROE, Membres
INDICATOR		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les valeurs, les savoirs traditionnels et les pratiques culturelles sont recensés et inclus dans les plans de gestion, les politiques nationales et la législation.	2025

## THÈME 6 : LOIS, POLITIQUES ET GESTION

**OBJECTIF 1 : Inclure des résultats mesurables pour la conservation des oiseaux de mer dans les lois, politiques et plans de gestion**

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
6.1.1	Examiner les mécanismes législatifs en vue d'évaluer où les mesures de conservation des oiseaux de mer peuvent être appliquées selon les cadres existants et identifier les lacunes. (i)	PROE, Membres
6.1.2	Intégrer la conservation des oiseaux de mer aux initiatives régionales et internationales, comme la CMS, en proposant par exemple l'inscription d'espèces régionales d'oiseaux de mer menacées à l'Annexe I ou II. Songer également à adhérer à l'accord fille de la CMS : l'ACAP. <sup>34</sup> (ii)	PROE, Membres, Partenaires
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Le rapport sur les résultats de la révision des textes législatifs et les recommandations de changements est publié.	2024
ii.	Les oiseaux de mer figurent explicitement dans les plans d'action nationaux (PAN) et font l'objet d'un plaidoyer lors des forums internationaux.	Permanent

34 ACAP. 2004. Accord sur la conservation des albatros et des pétrels [Internet]. ACAP ; [consulté le 3 févr. 2022]. [www.acap.aq/](http://www.acap.aq/)

## THÈME 7 : ÉCOTOURISME ET MODES DE SUBSISTANCE

### OBJECTIF 1 : Appuyer l'écotourisme marin lié aux oiseaux de mer qui contribue à l'économie locale

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
7.1.1	Analyser le tourisme maritime, notamment les avantages économiques, la valeur et le niveau d'intérêt pour les oiseaux de mer de la région. (i)	PROE, Membres
7.1.2	Identifier les possibilités d'appuyer le tourisme animalier pour les oiseaux de mer au niveau local. (ii)	PROE, Membres, Partenaires
7.1.3	Encourager les exploitants d'excursions marines à inclure des informations sur les oiseaux de mer dans le cadre de leurs activités et à privilégier la formation et l'emploi de ressortissants du Pacifique insulaire comme guides naturalistes et conducteurs de bateaux. (iii)	PROE, Membres
7.1.4	Encourager et aider les ressortissants et ressortissantes du Pacifique insulaire à créer et gérer des entreprises spécialisées dans l'observation de la faune marine. (iv)	PROE, Membres

INDICATORS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Un état des lieux des possibilités d'intégration des oiseaux de mer dans le tourisme maritime a été réalisé.	2026
ii. Les oiseaux de mer sont pris en compte dans les activités touristiques locales d'observation de la faune.	2026
iii. Les ressortissants et ressortissantes du Pacifique insulaire sont employés dans le secteur du tourisme animalier.	2024
iv. Les entreprises d'observation de la faune sont détenues et gérées par des ressortissants et ressortissantes du Pacifique insulaire.	2025

### OBJECTIF 2 : Restaurer les colonies d'oiseaux de mer pour améliorer les pêches locales

7.2.1	Collaborer avec les pêcheurs pour mettre au point des pratiques de pêche adaptatives dans les zones où la restauration des oiseaux de mer est en cours, afin de démontrer les avantages pour la productivité des poissons du littoral et des récifs. (i)	PROE, Membres, Partenaires
-------	--	----------------------------

INDICATOR	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des pratiques de pêche adaptatives ont été mises en place en collaboration avec les pêcheurs et démontrent les avantages de la restauration des oiseaux de mer pour la productivité des poissons du littoral et des récifs.	2026



Pétrel des Fidji, Fidji. © Hadoram Shirihai, Projet Tubenoses

## THÈME 8 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COLLABORATION

### OBJECTIF 1 : Renforcer les capacités de surveillance et de gestion des populations d'oiseaux de mer aux niveaux national et local

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
8.1.1	Aider les communautés à acquérir des compétences et des connaissances en matière de cartographie, d'enregistrement et de surveillance des populations d'oiseaux de mer, et à participer à des programmes de conservation (p. ex., accès à des experts et à des ressources, notamment par le biais d'éventuels programmes d'échange avec des pays disposant d'une plus grande expertise). (i)	PROE, Membres
8.1.2	Mettre au point des modules de formation pratique et/ou des ateliers pour les méthodes d'étude axées sur les priorités régionales, notamment la recherche de sites de reproduction, la collecte de données et le suivi des colonies. (ii)	PROE, Membres, Partenaires
8.1.3	Étudier les possibilités d'offrir des bourses d'études supérieures en sciences marines et sociales portant sur l'écologie des oiseaux de mer du Pacifique. Appuyer les stages et la formation sur les oiseaux de mer à travers les centres de recherche, les universités et autres organismes dans toute la région et avec les principaux partenaires (Nouvelle-Zélande, Australie, France, Royaume-Uni et États-Unis, etc.). (iii)	PROE, Membres, Partenaires
8.1.4	Développer des programmes d'ateliers pour une recherche, une conservation et une gestion efficaces des oiseaux de mer, en s'appuyant sur l'expertise régionale. (iv)	PROE, Membres, Partenaires
8.1.5	Développer les capacités nationales de contrôle de l'exploitation des oiseaux de mer à des fins de subsistance pour en assurer la durabilité. (v)	PROE, Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les communautés reçoivent de l'aide pour acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la gestion de la conservation des colonies d'oiseaux de mer, notamment par le biais de programmes d'échange.	2025
ii. Des ateliers régionaux sur les méthodes d'étude et le suivi des colonies sont organisés.	2025
iii. Une bourse a été attribuée à des étudiants et étudiantes pour la conduite d'une thèse sur l'écologie des oiseaux de mer dans la région du Pacifique.	2024
iv. Des ateliers sur la recherche, la conservation et la gestion des oiseaux de mer sont proposés dans la région du Pacifique.	2025
v. Les capacités nationales ont été renforcées pour contrôler la durabilité de l'exploitation des oiseaux de mer à des fins de subsistance.	2026

### OBJECTIF 2 : Améliorer la collaboration nationale, régionale

8.2.1	Encourager la transmission des connaissances et de l'expertise sur les oiseaux de mer entre les projets grâce à des possibilités d'échange pour les professionnels chargés des opérations de conservation. (i)	PROE, Membres, Partenaires
8.2.2	Établir un groupe consultatif d'experts sur les oiseaux de mer du Pacifique qui puisse fournir des conseils par l'intermédiaire du PROE, négocier et défendre les politiques régionales lors des forums internationaux. (ii)	PROE, Membres, Partenaires
8.2.3	Encourage international cooperation for the protection of Pacific seabirds through the CMS and ACAP. (iii)	PROE, Secrétariat de la CMS, Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
▪ Des possibilités d'échange sont offertes aux professionnels chargés des opérations de conservation.	2024
▪ Un groupe consultatif d'experts sur les oiseaux de mer a été constitué.	2022
▪ La participation aux débats de la CMS et de l'ACAP, ainsi qu'à la définition des priorités, contribue à faire prendre en compte la problématique des oiseaux de mer du Pacifique.	Permanent





# PLAN D'ACTION POUR LES TORTUES

**OBJECTIF :** Préserver les tortues marines et leurs habitats, tout en tenant compte des traditions des peuples insulaires océaniques.

## Introduction

Sur un total de sept espèces de tortues marines dans le monde, on en dénombre six dans la région du Pacifique. Toutes ces espèces ont un comportement extrêmement migratoire, parcourant des milliers de kilomètres et traversant les frontières juridictionnelles pour rejoindre leurs aires d'accouplement, de nidification et d'alimentation.

Les tortues marines revêtent une grande importance écologique. Elles ont besoin de nourriture et d'eau de qualité, ainsi que d'un habitat sain, et sont à ce titre considérées comme de très bons indicateurs de la santé des écosystèmes côtiers et marins. Les tortues marines sont des espèces à longue durée de vie, qui mettent de nombreuses années à atteindre la maturité sexuelle. Elles ont un fort potentiel de reproduction élevé, mais la mortalité des nouveau-nés et des jeunes tortues est tout aussi élevée. Les six espèces de tortues rencontrées dans le Pacifique figurent sur la Liste rouge de l'UICN dans les catégories suivantes : « Vulnérable » (VU), « En danger » (EN), « En danger critique » (CR) ou « Données insuffisantes » (DD) (tableau 3).

Les principaux défis à relever pour une conservation efficace des tortues marines dans la région du Pacifique insulaire sont les suivants :

- les captures non durables, y compris les prises illégales ;
- les interactions avec les activités de pêche côtière et pélagique ;
- les changements climatiques ;
- le manque de données sur les tendances démographiques ;
- le manque de recherches ;
- la surveillance des activités de pêche.

Une approche régionale coordonnée est nécessaire pour préserver les tortues marines, notamment en collaborant avec les Membres et en garantissant un véritable échange d'informations aux niveaux mondial, régional et national. La mise en œuvre d'actions de gestion dans la région se heurte à des contraintes de taille, notamment des ressources financières et humaines limitées. Ce plan d'action pour les tortues met l'accent sur les principales mesures nécessaires à la conservation des tortues marines dans la région du Pacifique insulaire.

## Répartition des espèces

Sur les six espèces de tortues marines présentes dans la région Pacifique, les tortues vertes et imbriquées sont les plus couramment observées dans la quasi-totalité des États et territoires (voir tableau 3). Ces deux espèces nichent également dans de nombreux États et territoires insulaires océaniques. La tortue à dos plat ne se rencontre quant à elle qu'en Australie et dans le sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**TABLEAU 3.** Répartition des espèces de tortues marines dans la région du Pacifique insulaire<sup>35</sup>

Species	AS	AU	CI	FSM	FI	FP	GU	KI	MI	NANC	NZ	NI	NMI	PA	PNG	SA	SI	TOK	TO	TU	VA	WF	
Tortue à dos plat <i>Natator depressus</i>		X													*								
Tortue verte <i>Chelonia mydas</i>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	*	X	*	*	X	X	X	*	X	X	X	X	X	X
Tortue imbriquée <i>Eretmochelys imbricata</i>	X	X	*	*	X	X	*	*	X	*	*	*	*	X	X	X	X	X	X	X	*	X	X
Tortue luth <i>Dermochelys coriacea</i>	*	X	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	X	*	X			*	*	X	*
Tortue caouanne <i>Caretta caretta</i>		X	*		*	*		*		X	*	*			*	*		X	*	*	X	*	
Tortue olivâtre <i>Lepidochelys olivacea</i>	*	X		*		*		*		*	*			*	X		X					*	

© PROE, 2021

x = nidification ; \* présence dans les eaux de la ZEE



Tortue luth en train de nidifier. © Nick Pilcher

35 Work T, Parker D, Balazs G. 2020. Seaturtles in Oceania: MTSG annual regional report 2020 [Internet]. Groupe de spécialistes des tortues marines (MTSG) de l'UICN-CSE ; [consulté le 5 févr. 2022]. [https://static1.squarespace.com/static/5e4c290978d00820618e0944/t/5fad9eea08f95b782a228444/1605213972015/MTSG+Regional+Report\\_Oceania\\_2020.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5e4c290978d00820618e0944/t/5fad9eea08f95b782a228444/1605213972015/MTSG+Regional+Report_Oceania_2020.pdf)

## État des espèces

Les tortues marines sont reconnues à l'échelle mondiale comme des espèces dont la conservation est préoccupante. Le tableau 4 présente l'état des tortues marines du Pacifique figurant sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN.

**TABLEAU 4.** État des espèces de tortues marines présentes dans l'océan Pacifique sur la Liste rouge de l'UICN (2020-2023)<sup>35</sup>

Espèces de tortues	État sur la Liste rouge de l'UICN
Tortue à dos plat ( <i>Natator depressus</i> )	Données insuffisantes (liste mondiale)
Tortue verte ( <i>Chelonia mydas</i> )	En danger (liste mondiale)
Tortue imbriquée ( <i>Eretmochelys imbricata</i> )	En danger critique (liste mondiale)
Tortue luth ( <i>Dermochelys coriacea</i> )	En danger critique (liste régionale pour le Pacifique occidental)
Tortue caouanne ( <i>Caretta caretta</i> )	ulnérable (liste mondiale)
Tortue olivâtre ( <i>Lepidochelys olivacea</i> )	ulnérable (liste mondiale)

Toutes les espèces de tortues marines sont menacées d'extinction et figurent à l'Annexe I de la CITES, qui en interdit le commerce international.

Dans le cadre de la CMS, les espèces de tortues marines sont inscrites aux Annexes I et II.<sup>36</sup>

- Annexe I: « espèces migratrices en danger d'extinction sur l'ensemble ou sur une partie importante de leur aire de répartition. »
- Annexe II: « espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessitent la conclusion d'accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, ainsi que celles dont l'état de conservation bénéficierait d'une manière significative de la coopération internationale qui résulterait d'un accord international. »

Le MdE sur les tortues marines de l'IOSEA<sup>5</sup> couvre en partie la région des îles du Pacifique et porte sur des unités de gestion communes.

Les tortues imbriquées et les tortues luths sont particulièrement menacées dans la région du Pacifique et des mesures concertées sont nécessaires pour prévenir leur extinction. La sous-population de tortues luths du Pacifique occidental a chuté de plus de 80 % en 28 ans et risque désormais l'extinction. La Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon sont les principales aires de nidification du Pacifique pour la tortue luth, qui est la plus grande tortue au monde. En ce qui concerne la tortue imbriquée, on estime qu'il ne reste plus que 4 800 femelles en âge de nidifier dans tout le bassin de l'océan Pacifique.

L'état général des tortues marines dans la région du Pacifique insulaire demeure très incertain. Toutefois, en réponse à l'inquiétude croissante concernant leur sort, notamment en raison de menaces à grande échelle telles que les changements climatiques, plusieurs États ont entrepris des efforts concertés en matière de conservation. Parmi les initiatives en cours citons le renforcement de la gestion communautaire et l'amélioration du suivi des populations de tortues au niveau local. Les opérations régionales de conservation de ces créatures emblématiques doivent en effet être considérablement intensifiées afin d'éviter leur extinction.

<sup>36</sup> Secrétariat de la CMS. 2020. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage : Annexe I et II de la CMS [Internet]. CMS ; [consulté le 9 mars 2022] <https://www.cms.int/en/species/appendix-i-ii-cms>

## Savoirs traditionnels et pratiques coutumières

Les tortues marines et leurs œufs ont depuis longtemps une valeur économique, culturelle et spirituelle pour les peuples insulaires océaniques. Cela se reflète dans leurs récits, leurs traditions et leurs pratiques coutumières, ainsi que dans les rituels contemporains.

Depuis des siècles, les tortues marines constituent une source importante de protéines et une marchandise pour de nombreuses communautés côtières. Certaines d'entre elles continuent d'ailleurs à consommer leur chair et à utiliser leur carapace pour l'artisanat traditionnel.

De nombreux peuples du Pacifique connaissent admirablement bien les tortues marines et fournissent des renseignements sur la biologie et l'écologie des espèces vivant dans leur région (les sites et périodes de l'année où elles peuvent être observées, leurs habitats préférés, etc.). Ces savoirs traditionnels doivent être davantage exploités afin d'éclairer la recherche scientifique et les stratégies de gestion, surtout face à des menaces grandissantes telles que les changements climatiques. Voilà pourquoi les communautés locales sont bel et bien les principaux acteurs de l'amélioration de l'état de conservation des tortues.

Traditionnellement, de nombreuses communautés ne prélevaient des spécimens que dans la limite de leurs besoins et uniquement à certaines périodes de l'année ou dans des zones particulières, au moyen de pratiques de chasse traditionnelles, garantissant ainsi la pérennité de cette ressource. Malheureusement, le contexte de l'utilisation traditionnelle durable a profondément changé et les populations de tortues marines sont aujourd'hui confrontées à une multitude de menaces. Le présent plan d'action pour les tortues reconnaît le rôle fondamental des savoirs traditionnels et des pratiques coutumières dans la conservation des tortues, ainsi que l'importance de la gestion communautaire.

## Possibilités de génération de revenus

Dans certains endroits, les tortues marines deviennent une attraction écotouristique, que ce soit pour les observer en train de pondre leurs œufs sur la plage ou pour les admirer nager lors de plongées. L'écotourisme responsable peut générer des revenus pour les communautés locales tout en préservant les tortues et leurs habitats.

Les pêcheurs locaux sont souvent les mieux placés pour fournir des informations sur l'environnement marin local et peuvent devenir des guides compétents et expérimentés. Cette possibilité de bénéficier de revenus plus élevés en tant que guides peut inciter ces pêcheurs à renoncer à la chasse à la tortue.

Outre les emplois directs, l'écotourisme peut également engendrer des emplois indirects par effet de ruissellement dans d'autres secteurs de services, tels que l'hôtellerie et les transports. Cela peut inciter des communautés entières à sauvegarder leur environnement naturel en instaurant une économie où les tortues sont plus précieuses vivantes que mortes.

## Menaces

Le [Groupe de spécialistes des tortues marines \(MTSG\) de l'UICN](#)<sup>37</sup> a identifié les cinq principales menaces qui pèsent sur les tortues marines à l'échelle mondiale (l'ampleur de chaque menace demeure inconnue dans la région).

- **Prise directe** : dans la région du Pacifique insulaire, les tortues marines et leurs œufs sont exploités à des fins alimentaires et pour des produits tels que leur huile, leur cuir et leur carapace. La capture des tortues reste autorisée en vertu de la législation de nombreux États insulaires océaniques. Les tortues imbriquées possèdent de magnifiques carapaces dont les écailles sont utilisées pour fabriquer des bijoux et des objets ; leur capture traditionnelle pour leur carapace a pratiquement entraîné l'extinction de l'espèce. La CITES interdit le commerce de produits dérivés de tortues sur le marché international, mais la chasse illégale (et légale) continue de représenter une menace majeure pour l'espèce.
- **Impacts de la pêche** : les tortues marines sont particulièrement touchées par les palangres, les filets maillants et les chaluts. Les répercussions les plus sérieuses sont la mortalité due aux prises accessoires, la destruction de leurs habitats et l'enchevêtrement.
- **Aménagements côtiers** : les habitats des tortues de mer peuvent être dégradés par des aménagements comprenant des modifications de la ligne de côte et des fonds marins, telles que la destruction des sites de ponte, le dragage des fonds marins, le trafic maritime, la construction et la modification de la végétation. La sédimentation résultant des aménagements côtiers et des bassins versants peut également avoir une incidence sur les habitats marins fragiles, notamment les récifs coralliens et les verdières.
- **Pollution et agents pathogènes** : la pollution marine, notamment par les matières plastiques, les engins de pêche abandonnés, les sous-produits du pétrole et autres débris touchent directement les tortues marines qui les ingèrent ou s'y enchevêtrent. La pollution lumineuse perturbe quant à elle la nidification et l'orientation des nouveaux-nés, accroissant davantage leur mortalité. Les polluants chimiques peuvent affaiblir ou perturber les fonctions physiologiques et le système immunitaire des tortues, les rendant malades ou vulnérables aux agents pathogènes, et potentiellement toxiques pour la consommation humaine.
- **Changements climatiques** : on sait que les changements climatiques ont une incidence directe sur le rapport mâles-femelles des éclosions. En effet, le réchauffement du sable des sites de ponte entraîne une diminution du nombre de mâles, les températures supérieures à 30 °C favorisant l'éclosion des femelles. La multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes entraîne également la disparition de plages de nidification et d'aires d'alimentation ; le blanchiment des coraux, par exemple, restreint l'habitat d'alimentation des tortues imbriquées et peut accroître le risque d'épidémies. L'élévation du niveau marin aura également pour conséquence la perte de sites de ponte.

<sup>37</sup> Groupe de spécialistes des tortues marines (MTSG) de l'UICN-CSE. L'autorité mondiale pour les tortues marines [Internet]. Ross (CA) : MTSG ; [consulté le 3 févr. 2022]. <https://www.iucn-mtsg.org/>

## Thèmes et objectifs

THÈMES	OBJECTIFS
1. Recherche et suivi	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecter et centraliser les données et en assurer l'accessibilité.</li> <li>2. Identifier et surveiller des sites de ponte de référence des tortues marines.</li> <li>3. Établir le profil génétique des tortues imbriquées des principales plages de nidification de la région afin de détecter les sources de trafic illicite.</li> <li>4. Identifier et surveiller les principales aires d'alimentation des tortues marines.</li> </ol>
2. Changements climatiques	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier la vulnérabilité des tortues aux changements climatiques en évaluant les effets de la température du sable et de l'élévation du niveau marin.</li> </ol>
3. Protection des écosystèmes et des habitats	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Protéger les habitats essentiels pour les tortues.</li> </ol>
4. Réduction des menaces	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire les menaces directes et indirectes qui pèsent sur les populations de tortues.</li> <li>2. Chiffrer et hiérarchiser les menaces qui pèsent sur les populations de tortues.</li> <li>3. Réduire les captures et le commerce des tortues et de leurs produits dérivés.</li> </ol>
5. Importance et valeur culturelles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la gestion.</li> </ol>
6. Lois, politiques et gestion	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Garantir l'adoption de politiques et de lois cohérentes, proactives et transfrontalières qui intègrent les savoirs traditionnels et la propriété coutumière sur le domaine maritime.</li> </ol>
7. Écotourisme et modes de subsistance	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à ce que le tourisme autour des tortues soit durable et mené de manière responsable, avec un impact minimal sur ces dernières ou sur l'environnement, tout en garantissant un maximum de retombées pédagogiques et économiques.</li> </ol>
8. Renforcement des capacités et collaboration	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer les capacités de protection, de gestion, de recherche démographique, de suivi et de financement des tortues marines.</li> <li>2. Renforcer la collaboration et les partenariats aux niveaux national, régional et international pour la conservation et la gestion des tortues.</li> </ol>
9. Éducation, sensibilisation et communication	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer la sensibilisation et la compréhension de l'importance des tortues et des questions de conservation pertinentes.</li> </ol>

## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 1 : Collecter et centraliser les données et en assurer l'accessibilité

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
1.1.1	Maintenir et administrer le <a href="#">Système de base de données sur les activités de recherche et de suivi menées sur les tortues<sup>38</sup></a> (TREDS) et organiser des formations pour s'y familiariser. Produire un rapport annuel sur les données soumises. <b>(i) (ii)</b>	PROE, Membres
1.1.2	Élaborer un protocole régional de marquage et de suivi dans le cadre d'un nouveau guide de suivi régional. Ce protocole comprendra un système de règles de formation pour le marquage et le suivi des tortues. <b>(iii)</b>	PROE
1.1.3	Continuer à distribuer des bagues de marquage et des applicateurs aux Membres qui entreprennent des projets de suivi et de recherche. Tenir à jour un inventaire du stock et de la distribution. Veiller à ce que les données de marquage soient soumises dès que possible après la pose et à ce que des rapports annuels sur les déploiements des bagues de marquage et les stocks restants soient transmis sur TREDS. <sup>38</sup> <b>(iv)</b>	PROE, Membres, Partenaires
1.1.4	Encourager et appuyer la science participative dans les communautés des îles du Pacifique afin d'aider les partenaires et les Membres à collecter des données et à surveiller la nidification, ainsi que les captures de tortues et leur consommation par les populations autochtones. <b>(v)</b>	PROE, Membres, Partenaires
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les Membres utilisent efficacement la nouvelle version de TREDS <sup>38</sup> et présentent des rapports annuels au PROE.	2023 et Permanent
ii.	Le PROE publie des rapports annuels contenant des données récapitulatives, consultables sur le site internet du PROE.	2022 et Permanent
iii.	Un guide de suivi pour la région océanienne est élaboré.	2023
iv.	La restitution des bagues de marquage et la transmission des informations relatives au marquage ont augmenté.	2023 et Permanent
v.	Les informations de TREDS <sup>38</sup> sont exploitées pour dresser un tableau de la répartition et de la migration des tortues au niveau régional et pour aider à estimer les tendances des populations régionales.	2023

38 PROE. 2022. Système de base de données sur les activités de recherche et de suivi menées sur les tortues (TREDS) [Internet]. PROE ; [consulté le 4 févr. 2022]. <https://www.PROE.org/thetreds>

## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 2 : Identifier et surveiller des sites de ponte de référence des tortues marines

NOMBRE	ACTIONS	RESPONSABILITÉ
1.2.1	Apporter un appui aux études et à la cartographie des sites de ponte de référence (sites de surveillance à long terme) existants et de nouveaux sites de référence, selon les besoins, afin de poursuivre la collecte des données de base et des tendances, ainsi que les recherches sur les sites déjà répertoriés.  Mettre en place un suivi continu pour pouvoir analyser les tendances. Encourager la participation des communautés et des ONG. (i) (ii) (iii) (iv)	PROE, Membres, Partenaires
1.2.2	Évaluer l'impact des captures humaines légales et illégales de tortues (là où elles ont lieu) et les effets de la température du sable, de la pollution lumineuse et d'autres menaces, notamment sur les sites de ponte. (v) (vi)	Membres, PROE
1.2.3	Priorité à l'entretien des sites de ponte de tortues en retirant les obstacles (p. ex., les troncs d'arbres, les déchets, les engins de pêche abandonnés). (vii)	Membres, Partenaires
1.2.4	Encourager et appuyer les programmes de science participative ou d'écogardes dans les communautés des îles du Pacifique afin d'aider les partenaires et les Membres à collecter des données et à surveiller la nidification, ainsi que les captures de tortues et leur consommation par les populations autochtones. (viii)	PROE, Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des sites de référence sont répertoriés.	2023
ii. Un programme de surveillance à long terme des sites de ponte de référence est mis en place dans toute la région.	2024
iii. Des estimations et des tendances sont obtenues à l'aide des protocoles établis pour les populations des sites de ponte de référence.	2026
iv. Une carte actualisée des principaux sites de ponte de tortues du Pacifique a été produite.	2024
v. Le niveau de captures humaines illégales et légales est calculé à partir d'un échantillon représentatif de sites de ponte.	2026
vi. Le niveau des captures humaines (accessoires) en mer est étudié et quantifié.	2026
vii. Les sites de ponte sont libres de tout obstacle à l'accès des tortues.	Permanent
viii. Une aide à la formation en matière de surveillance est fournie pour les programmes de science participative ou d'écogardes.	2023

### OBJECTIF 3 : Établir le profil génétique des tortues imbriquées des principales plages de nidification de la région afin de détecter les sources de trafic illicite

1.3.1	En se focalisant dans un premier temps sur les tortues imbriquées, collaborer avec les partenaires appropriés pour procéder à l'échantillonnage et à l'analyse génétiques et fournir une formation appropriée, y compris l'obtention de permis CITES à des fins de recherche, le cas échéant. (i) (ii)	PROE, Partenaires, Membres, Fonds mondial pour la nature (WWF)
1.3.2	Envisager de rejoindre le Groupe de travail sur la génétique des tortues marines de l'Asie-Pacifique afin de contribuer au renforcement des capacités, et transmettre régulièrement les résultats de l'échantillonnage génétique sur TREDS <sup>38</sup> et GenBank afin d'aider au recensement des principales populations de tortues imbriquées dans la région. (iii)	Membres, Partenaires, PROE
1.3.3	Utiliser TREDS, <sup>38</sup> GenBank, les rapports annuels de la CITES et d'autres mécanismes pour établir les populations de tortues en commun. (vii)	PROE

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Une formation à l'échantillonnage génétique des tortues est dispensée dans toute la région.	2022
ii. Les échantillons génétiques sont exportés et analysés au besoin.	2022
iii. Les échantillons analysés sont utilisés pour identifier les populations de tortues imbriquées du Pacifique et les résultats sont communiqués et publiés.	et Permanent 2022



## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 4 : Identifier et surveiller les principales aires d'alimentation des tortues marines

1.4.1	Évaluer les informations disponibles sur les aires d'alimentation des tortues marines, y compris dans TREDIS, <sup>38</sup> et identifier les principaux sites à surveiller. (i)	PROE, Partenaires
1.4.2	Encourager et appuyer le suivi communautaire afin d'identifier et de lancer des études sur les aires d'alimentation en établissant des sites pilotes (i)	Membres, Partenaires, PROE
1.4.3	Dresser la carte des verdières et assurer leur suivi dans la mesure du possible, en association avec le Cefas, <sup>23</sup> Seagrass-Watch, <sup>26</sup> l'Allen Coral Atlas, <sup>39</sup> et d'autres partenaires. (ii)	Membres, PROE, Partenaires
1.4.4	Promouvoir, dans la mesure du possible, des études aériennes et/ou par drone pour identifier les zones de parade nuptiale et évaluer l'abondance de la population localisée dans les aires d'alimentation. (iii)	PROE, Partenaires, Membres
1.4.5	Promouvoir le balisage satellite afin de combler les lacunes d'information sur la répartition et la migration des tortues. (iv)	PROE, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des sites pilotes ont été mis en place pour permettre le suivi des aires d'alimentation par les communautés.	2024
ii. La cartographie et le suivi des verdières sont assurés pour les principales aires d'alimentation.	2024
iii. Des techniques telles que les études aériennes ou par drone et le balisage satellite sont de plus en plus utilisées.	2026
iv. Les résultats du repérage des tortues par balisage satellite sont communiqués aux Membres sur le site internet du PROE et via la liste de contacts du plan d'action pour les tortues marines du PROE.	Permanent



CI-DESSUS : tortue imbriquée des îles du Conflict Group munie d'une balise satellite.  
 À DROITE : les écogardes Henry John (à droite) et Toby Losane (à gauche) en train de présenter un collecteur de données de station météorologique pour recueillir des informations sur les précipitations, la couverture nuageuse, l'humidité et la vitesse et la direction du vent.

Photos © Migration Media Underwater Imaging

39 Allen Coral Atlas. Un outil de conservation des coraux révolutionnaire [Internet] [consulté le 4 févr. 2022]. <https://allencoralatlas.org/>

## THÈME 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### OBJECTIF 1 : Identifier la vulnérabilité des tortues aux changements climatiques en évaluant les effets de la température du sable et de l'élévation du niveau marin

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
2.1.1	<p>Surveiller les impacts spécifiques des changements climatiques et les comportements des tortues marines dans les sites de ponte de référence et les aires d'alimentation, notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la température du sable des nids, à l'aide de dispositifs d'enregistrement (pour avoir une idée du rapport mâles-femelles et de l'éventuelle féminisation des petits) ;</li> <li>▪ le taux d'éclosion (un rendement de 70 % est un bon signe de rétablissement de la population) ;</li> <li>▪ la population nicheuse chaque année ;</li> <li>▪ les modifications temporelles de la morphologie des plages.</li> </ul> <p>Dans la mesure du possible, les études sur les aires d'alimentation devraient évaluer le rapport mâles-femelles fonctionnel dans toutes les cohortes d'âge accessibles. (i)</p>	Membres, Partenaires, PROE
2.1.2	<p>Sur la base des points 1.2.1, 1.4.3 et 2.1.1 et des modèles de changements climatiques disponibles, mener une étude sur les impacts potentiels des changements climatiques sur les espèces de tortues, les populations ou les sites de ponte et les aires d'alimentation dans le Pacifique. Identifier les espèces/populations les plus à risque et les effets probables sur la répartition, les rapport mâles-femelles des populations et les taux de survie. (ii)</p>	PROE, Partenaires
2.1.3	<p>Réaliser des évaluations détaillées des risques pour les espèces ou les populations de tortues jugées particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, comme indiqué au point 2.1.2. (iii)</p>	PROE, Partenaires
2.1.4	<p>Définir, promouvoir et adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation. (iv)</p>	PROE, Membres, Partenaires
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les effets spécifiques des changements climatiques (p. ex., la température du sable et le taux d'éclosion) sont contrôlés.	2022
ii.	Les données issues du suivi sont analysées et ces informations sont utilisées pour évaluer les impacts actuels et futurs potentiels des changements climatiques sur le succès de nidification des tortues.	2022 et Permanent
iii.	Les espèces de tortues, les populations ou les sites associés vulnérables aux effets des changements climatiques sont recensés et font l'objet d'une protection prioritaire.	2025
iv.	Des mesures d'adaptation et d'atténuation sont appliquées dans des sites clés de la région.	2024 et Permanent

### THÈME 3 : PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES HABITATS

#### OBJECTIF 1 : Protéger les habitats d'alimentation essentiels pour les tortues

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
3.1.1	Appuyer la mise en œuvre du <a href="#">Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique</a> <sup>40</sup> (PCRAP), notamment l'action 5 : Préserver l'habitat et la biodiversité des récifs : « Améliorer la protection des habitats récifaux contre les menaces locales, renforcer la résilience des écosystèmes des récifs coralliens face aux changements climatiques et mettre un terme à la perte de biodiversité. » <b>(i)</b>	Membres, Partenaires
3.1.2	Mettre en œuvre l'action 6 du PCRAP <sup>40</sup> : Priorité à la restauration de l'habitat « Restaurer les habitats critiques des récifs afin d'améliorer la santé, la fonctionnalité et la connectivité des écosystèmes, ainsi que la résilience aux changements climatiques. » <b>(ii)</b>	Membres, Partenaires
3.1.3	Priorité à la protection des principales verdières pour l'alimentation des tortues, notamment au moyen d'AMP, d'aires marines gérées localement (LMMA) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). <b>(iii)</b>	Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des mesures spécifiques ont été prises par tous les Membres pour protéger les habitats des récifs coralliens.	2024
ii. Des mesures spécifiques ont été prises par tous les Membres pour restaurer au moins un habitat récifal essentiel.	2026
iii. Les habitats de verdières essentiels pour les tortues figurent dans les AMP, les LMMA et les AMCEZ.	2026



Jeune tortue verte observée au-dessus d'une verdrière. © David Troeger

40 Toki B, Davies P. 2021. Plan d'action 2021-2030 pour les récifs coralliens du Pacifique [Internet]. PROE ; 2021 [consulté le 4 févr. 2022]. [https://library.PROE.org/sites/default/files/2021-10/pacific\\_coral\\_reef\\_action\\_plan.pdf](https://library.PROE.org/sites/default/files/2021-10/pacific_coral_reef_action_plan.pdf)

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 1 : Chiffrer et hiérarchiser les menaces qui pèsent sur les populations de tortues

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
4.1.1	Mesurer l'impact de toutes les menaces qui pèsent sur les populations de tortues en réalisant une analyse des risques d'extinction afin de recenser et de classer chacune d'entre elles. (i)	PROE
INDICATOR		DÉLAI D'EXÉCUTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>Une analyse des risques d'extinction des tortues dans l'ensemble du Pacifique est effectuée, publiée et disponible sur le site internet du PROE.</li> </ul>		2022

### OBJECTIF 2 : Réduire l'impact des menaces indirectes et des prises accessoires sur les tortues

4.2.1	Imposer aux aménagements côtiers de prévenir ou réduire la dégradation et la perte d'habitats, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau des verdières et des coraux, l'érosion des plages et l'accès accru des prédateurs aux tortues. Tenir également compte des effets de la pollution lumineuse sur les tortues et l'éviter ou la réduire le cas échéant (voir les <a href="#">Directives de la CMS sur la pollution lumineuse</a> ). <sup>33</sup> Veiller à ce que les procédures d'EIE appropriés soient utilisés. (i)	Membres
4.2.2	Contrôler, éradiquer ou protéger les sites de ponte des tortues de la prédation des espèces exotiques envahissantes, le cas échéant. (ii)	Membres, Partenaires
4.2.3	Œuvrer à l'amélioration de la mesure de conservation et de gestion (CMM) des tortues marines de la CPPOC afin d'inclure l'utilisation d'hameçons circulaires, d'appâts pour poissons à ailerons et le retrait de deux hameçons à proximité de la bouée. Cette mesure s'applique à la fois à la pêche en eaux peu profondes et à la pêche en eaux profondes. (iii)	PROE, Membres, CPPOC
4.2.4	Promouvoir les essais de dispositifs d'atténuation tels que le Hook Pod (un dispositif de protection des hameçons). (iv)	PROE, Membres, Partenaires
4.2.5	Veiller à ce que les navires susceptibles d'interagir avec des tortues soient équipés de dispositifs de dés hameçonnage et de dispositifs d'exclusion des tortues (TED) et reçoivent une formation sur les techniques de manipulation et de remise en liberté en toute sécurité des tortues. (v)	PROE, Membres, Partenaires
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les aménagements côtiers sont écartés des principaux sites de ponte (en particulier ceux de référence) et des mesures d'atténuation sont mises en œuvre dans d'autres zones afin de minimiser les menaces qui pèsent sur les tortues nicheuses et les nouveau-nés, comme la pollution lumineuse. Les procédures d'EIE couvrent ces aspects de manière adéquate.	2022
ii.	Tous les sites de ponte importants connus sont protégés contre les animaux envahissants et des mesures d'atténuation appropriées sont mises en œuvre pour atteindre l'objectif de 70 % de nids pleinement productifs.	2023
iii.	La CMM pour les tortues marines a été considérablement améliorée. Elle exige l'utilisation de plus de mesures d'atténuation, ainsi que de mesures d'atténuation pour la pêche à la palangre en eaux profondes.	2026
iv.	Des essais sur l'utilisation de Hook Pods comme dispositif d'atténuation sur les navires de pêche à la palangre ont été menés et les résultats ont été partagés.	2024
v.	Des dispositifs de déshameçonnage des tortues sont présents à bord de tous les navires de pêche à la palangre et une formation sur la remise en liberté des tortues en toute sécurité et sur l'utilisation des mesures d'atténuation a été dispensée.	2023

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### Objectif 3 : Réduire les captures et le commerce des tortues et de leurs produits dérivés

4.3.1	Interdire la capture de tortues marines et de leurs œufs à des fins commerciales, ainsi que le commerce de leurs parties et de leurs produits dérivés et faire respecter cette interdiction. (i)	Membres
4.3.2	Interdire, contrôler ou dissuader la capture à des fins de consommation locale des tortues luths et des tortues imbriquées du Pacifique occidental, gravement menacées d'extinction. (ii)	Membres, Partenaires, PROE
4.3.3	Lorsque la capture traditionnelle est autorisée pour d'autres espèces dans le cadre de la législation nationale, songer à établir des limites de taille minimale et maximale pour toutes les espèces (selon les recommandations des experts), afin de prévenir la capture de spécimens adultes. Envisager l'adoption de réglementations et de tabous interdisant la collecte d'œufs de tortues et de nids, afin de garantir un accroissement adéquat de la population et de contribuer à la reconstitution des populations décimées. Prévoir un suivi et une mise en conformité. (iii) (iv)	Membres, Partenaires, PROE
4.3.4	Œuvrer avec la CITES, <i>Trade Records Analysis of Flora and Fauna in Commerce</i> (TRAFFIC) et les autorités nationales pour faciliter la mise en œuvre des décisions et des résolutions de la CITES relatives aux tortues. Inciter les États Parties à la CITES à appliquer et se conformer à la liste des exigences de l'Annexe 1 qui empêchent l'exportation de produits dérivés de tortues. (v)	PROE, CITES, TRAFFIC, WWF
4.3.5	Accroître les activités de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des tortues marines. (vi)	Membres, Partenaires, TRAFFIC

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. L'interdiction de la capture de tortues marines et de leurs œufs à des fins commerciales est appliquée, de même que le commerce de leurs parties et de leurs produits dérivés.	2026
ii. Des mesures sont en place pour interdire, contrôler ou dissuader la capture à des fins de consommation locale des tortues luths et des tortues imbriquées du Pacifique occidental.	2026
iii. Là où la capture des tortues n'est pas interdite, les États et territoires insulaires océaniques fournissent des informations fiables sur la capture des tortues et la collecte de leurs œufs, tandis que les États qui l'interdisent font état du respect de la réglementation. Des limites de taille maximale et minimale sont fixées là où la capture est autorisée.	2026
iv. Là où la capture de tortues est autorisée à des fins traditionnelles et de subsistance, les Membres ont mis en place des stratégies pour promouvoir des niveaux de prélèvements durables.	2026
v. Le respect des résolutions de la CITES est en amélioration.	2024
vi. Une formation a été dispensée pour appuyer les activités SCS relatives aux tortues marines.	2024

## THÈME 5 : IMPORTANCE ET VALEUR CULTURELLES

### OBJECTIF 1 : Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et assurer leur intégration dans les activités de gestion

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
5.1.1	Aider les communautés à assurer le suivi des tortues marines. Proposer des possibilités de formation qui intègrent les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières. <b>(i) (ii)</b>	Membres, PROE
5.1.2	Faire de l'utilisation des savoirs traditionnels et des pratiques coutumières une partie intégrante de la reconstitution des populations de tortues dans le Pacifique, notamment par la création de zones protégées autochtones. <b>(ii)</b>	Membres
5.1.3	Aider à documenter les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières afin de concevoir des approches communes. <b>(ii)</b>	Membres, PROE
5.1.4	Encourager les communautés à partager leurs savoirs traditionnels et leurs pratiques coutumières d'une manière culturellement appropriée, comme dans le cadre d'activités d'écotourisme, afin de trouver d'autres modes de subsistance. <b>(iii) (iv)</b>	Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
<b>i.</b> Les membres de la communauté sont formés à la surveillance et à la protection de leurs sites de ponte des tortues.	2023
<b>ii.</b> Les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières sont documentés pendant la formation et dûment préservés.	2023
<b>iii.</b> La formation à l'écotourisme aide les communautés à intégrer leurs récits sur les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières dans les activités écotouristiques.	2026
<b>iv.</b> Les communautés passent de la capture coutumière à la surveillance des tortues ou à l'écotourisme.	2026



Prise de photo d'identité d'une tortue verte avant sa remise en liberté. © CICI-PNG

## THÈME 6 : LOIS, POLITIQUES ET GESTION

### OBJECTIF 1 : Garantir l'adoption de politiques et de lois cohérentes, proactives et transfrontalières qui intègrent les savoirs traditionnels et la propriété coutumière sur le domaine maritime

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
6.1.1	Tout en tenant compte des pratiques et coutumes traditionnelles, collaborer avec les communautés locales afin d'envisager l'arrêt progressif de la capture des tortues luths et imbriquées à des fins de consommation locale. (i)	PROE, Partenaires, Membres
6.1.2	Songer sérieusement à revoir la législation et les réglementations (CITES comprise) afin d'interdire toute capture de tortues luths et imbriquées et de leurs œufs, et réfléchir à des réglementations similaires pour d'autres espèces. (ii)	PROE, Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les communautés locales cessent progressivement de capturer des tortues imbriquées et des tortues luths.	2023
ii.	Une réforme de la législation est en cours dans toute la région afin d'y inclure l'interdiction de la capture des tortues luths et imbriquées et de leurs œufs.	2024



Tortues vertes d'un an issues d'un programme « bon départ » (l'efficacité de cette méthode de conservation n'est pas concluante). © Nicolas Pilcher

## THÈME 7 : ÉCOTOURISME ET MODES DE SUBSISTANCE

**OBJECTIF 1 : Veiller à ce que le tourisme autour des tortues soit durable et mené de manière responsable, avec un impact minimal sur ces dernières ou sur l'environnement, tout en garantissant un maximum de retombées pédagogiques et économiques**

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
7.1.1	Élaborer des directives de bonnes pratiques pour l'écotourisme axé sur les tortues marines. (i)	PROE
7.1.2	Apporter un appui aux Membres pour la création d'entreprises d'écotourisme durables et responsables, axées sur les tortues et d'autres attractions marines. (ii)	PROE, Partenaires
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Des directives sur les bonnes pratiques en matière d'écotourisme axé sur les tortues marines sont élaborées et diffusées.	2023
ii.	Des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des acteurs du tourisme sur les directives relatives aux meilleures pratiques.	2024



Les tortues femelles peuvent nicher plusieurs fois au cours d'une même saison.  
Tortue verte, ConflictIslands, province Baie de Milne, PNG. © CICI-PNG



## THÈME 8 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COLLABORATION

### OBJECTIF 1 : Améliorer les capacités de protection, de gestion, de recherche démographique, de suivi et de financement des tortues marines

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
8.1.1	Élaborer un guide de surveillance et de marquage des tortues du Pacifique afin d'appuyer un suivi uniformisé des tortues dans l'ensemble de la région. (i)	PROE, Partenaires
8.1.2	Assurer la formation des observateurs de tortues et des écogardes (en privilégiant la participation des femmes et des jeunes), notamment en coordonnant les échanges de formation dans la région. (ii)	PROE, Partenaires
8.1.3	Renforcer les capacités nationales pour faire appliquer les politiques et la législation en matière de conservation des tortues. Aider les autorités qui souhaitent élaborer ou réviser la législation nationale de la CITES afin d'améliorer l'état de conservation de toutes les tortues marines. (iii) (iv)	Membres, PROE
8.1.4	Étendre le réseau régional des observateurs de tortues marines. (v)	PROE, CPS, LMMA

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Un guide de surveillance et de marquage des tortues du Pacifique a été élaboré et diffusé.	2023
ii. Des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des acteurs du tourisme sur les directives relatives aux meilleures pratiques.	2023
iii. Des ateliers de formation régionaux des procédures SCS ont été organisés pour appuyer la CITES et la CMS.	2023
iv. Les autorités reçoivent l'appui nécessaire pour mettre à jour la législation nationale de la CITES afin de mieux protéger les tortues marines.	2024
v. Des ateliers de formation sur la surveillance et l'étude des sites de ponte et des aires d'alimentation ont été tenus, à la demande des Membres.	2025

### OBJECTIF 2 : Renforcer la collaboration et les partenariats nationaux, régionaux et internationaux pour favoriser la conservation et la gestion des tortues

8.2.1	Identifier et confirmer les experts appelés à jouer le rôle de conseillers techniques pour les tortues marines dans la région. (i)	PROE
8.2.2	Dresser une liste de contacts des parties prenantes nationales, régionales et internationales, par exemple le groupe de spécialistes des tortues marines de l'UICN. <sup>37</sup> (ii)	PROE
8.2.3	Utiliser les informations relatives aux populations de tortues partagées pour favoriser la collaboration au niveau des actions de conservation régionales. (iii)	PROE, Partenaires, Membres
8.2.4	Établir une collaboration avec le MdE sur les tortues marines de l'IOSEA <sup>5</sup> pour faciliter le partage des connaissances. (iv)	PROE, Secrétariat de la CMS

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Un groupe consultatif technique est formé et les informations sont disponibles sur le site internet du PROE.	2022
ii. Les communications avec les organismes impliqués dans la conservation des tortues sont établies et actives ; la liste des contacts est disponible.	2022
iii. Le nombre de Membres du PROE participant et collaborant activement au réseau régional a augmenté.	2026
iv. La collaboration avec le MdE sur les tortues marines de l'IOSEA <sup>5</sup> est établie.	2023

## THÈME 9 : ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

### OBJECTIF 1 : Améliorer la sensibilisation et la compréhension de l'importance des tortues et des questions de conservation pertinentes

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
9.1.1	Mettre à jour les messages clés sur le programme de récupération des bagues de marquage comme moyen de promouvoir la restitution des bagues et la conservation des tortues en général, comme cette affiche de tortue intitulée <a href="#">Return Tag Data</a> (rendez les bagues). <sup>41</sup> (i)	PROE
9.1.2	Élaborer des documents pour promouvoir le programme de récupération des bagues de marquage et fournir des informations dans les langues locales. (ii)	
9.1.3	Mener des campagnes de sensibilisation du public aux tortues dans toute la région et diffuser les résultats. (iii)	PROE

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Le programme de récupération des bagues de nageoire est actif dans 15 États et territoires Membres.	2025
ii. Les documents relatifs au programme de récupération des marques et son rôle dans la conservation des tortues ont été mis à jour et sont disponibles au moins en anglais, en français et en bislama. Les informations sont disponibles sur le site internet du PROE.	2023
iii. Une campagne de sensibilisation a été menée en Papouasie-Nouvelle-Guinée et les résultats et enseignements tirés sont enregistrés, partagés et accessibles pour de futures campagnes.	2024



41 PROE. 2010. Return tag data [Internet]. PROE ; [consulté le 4 févr. 2022]. [https://library.PROE.org/sites/default/files/000932\\_Tag.pdf](https://library.PROE.org/sites/default/files/000932_Tag.pdf)

## Données sur les sites de ponte des tortues répertoriées dans TREDIS jusqu'en 2018 dans la région du Pacifique

Le Système de base de données sur les activités de recherche et de suivi menées sur les tortues<sup>38</sup> est hébergé par le PROE. Ce dernier permet aux États et territoires insulaires océaniques de rassembler les données issues du marquage, de la ponte et des enquêtes sur l'émergence et les plages, ainsi que d'autres données biologiques sur les tortues marines, telles que les échouages. Tout ceci peut contribuer à la surveillance et à la gestion durable des populations de tortues.

Cette base de données a été mise à jour en un système en ligne. Les données restent la propriété des détenteurs de données et l'accès doit être sollicité. Pour plus d'informations, consultez [TREDIS<sup>38</sup>](#).

Les cartes suivantes montrent les sites de ponte pour chaque espèce figurant dans la base de données.

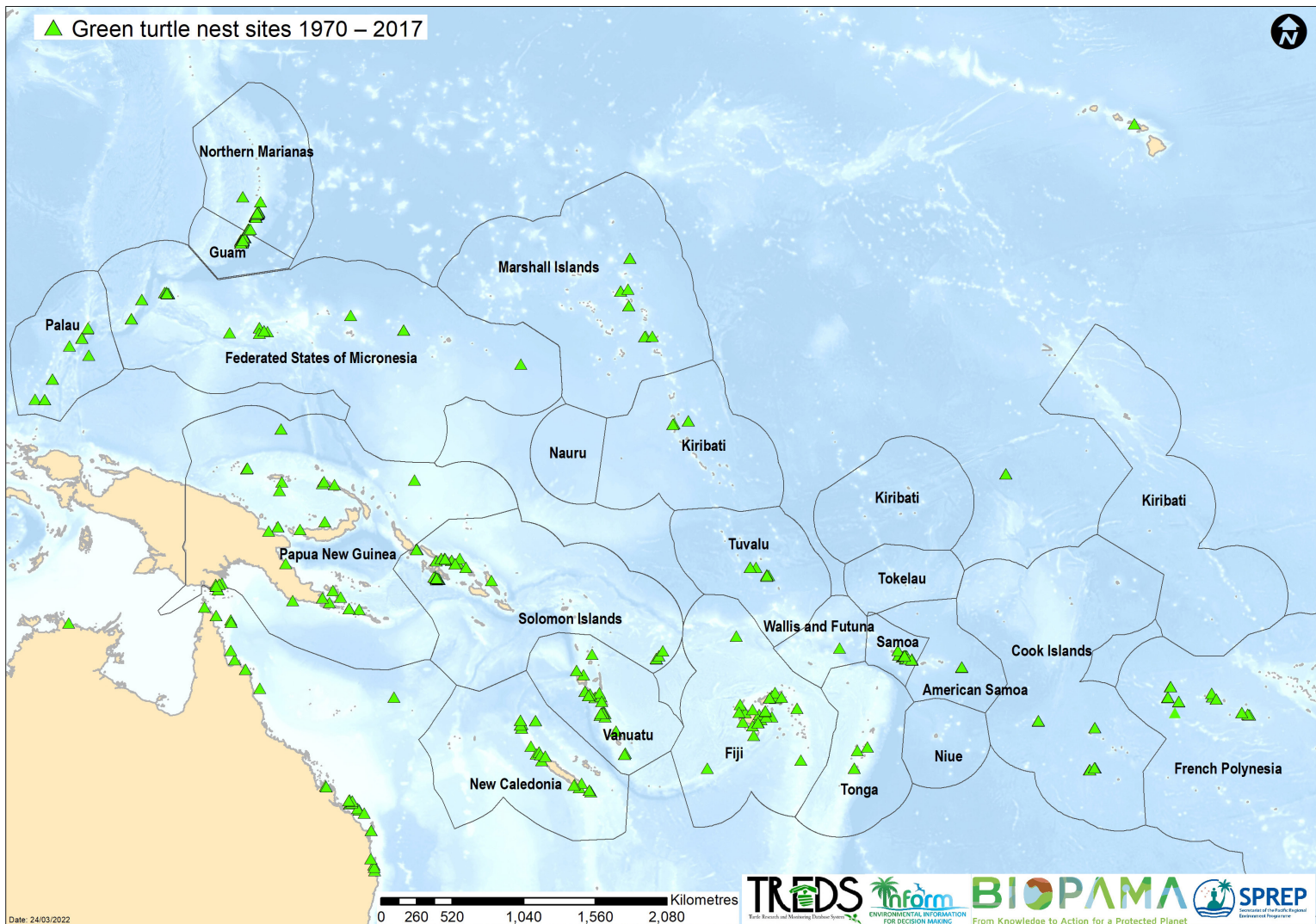


FIGURE 1. Sites de ponte de tortues vertes en 2018. © PROE, TREDIS, 2018

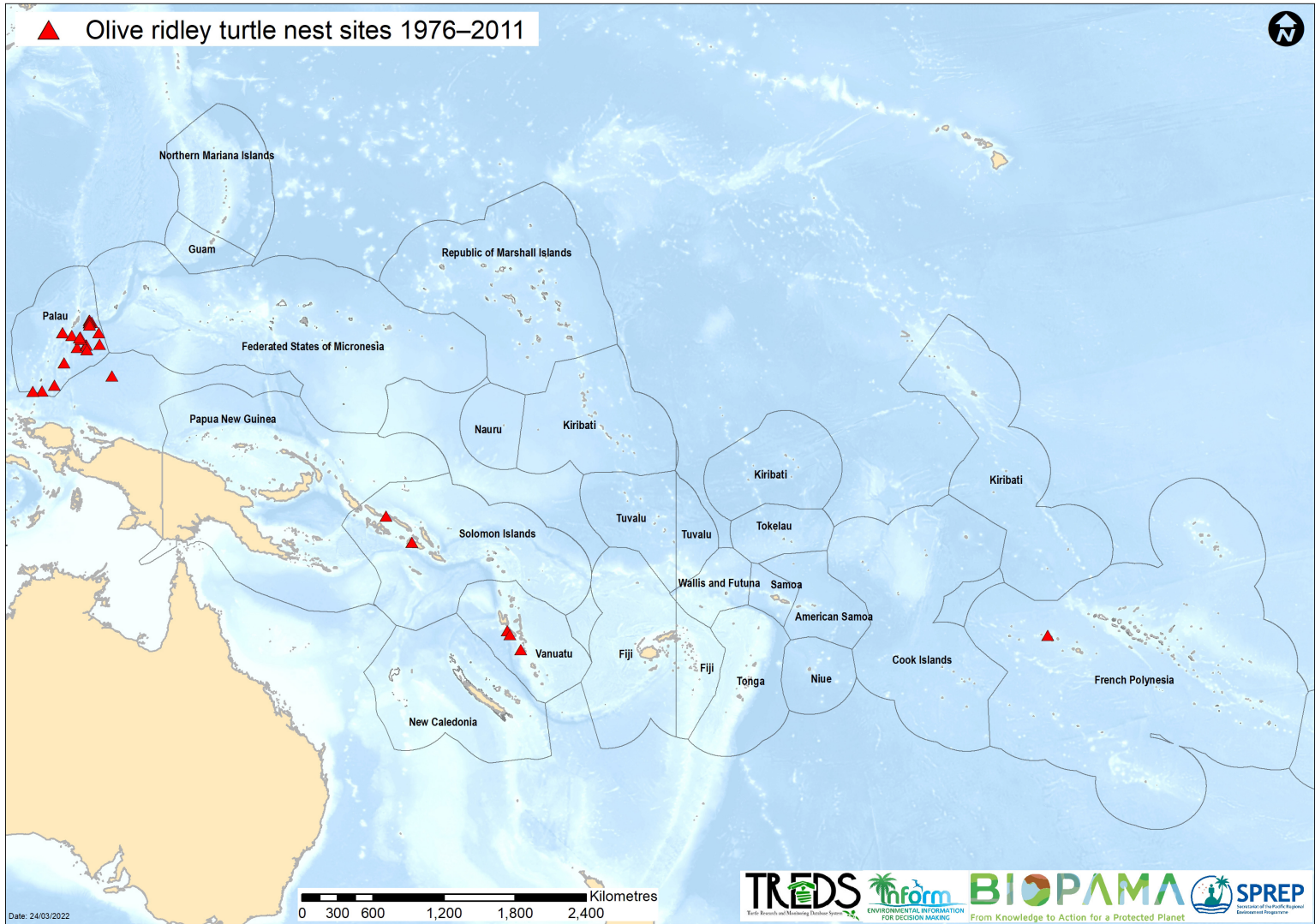
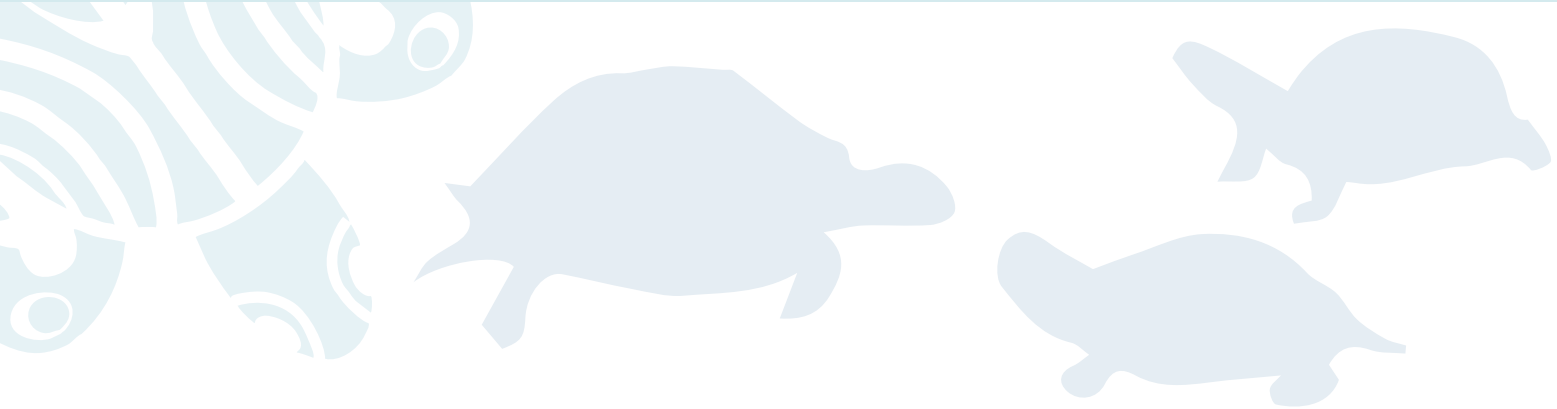
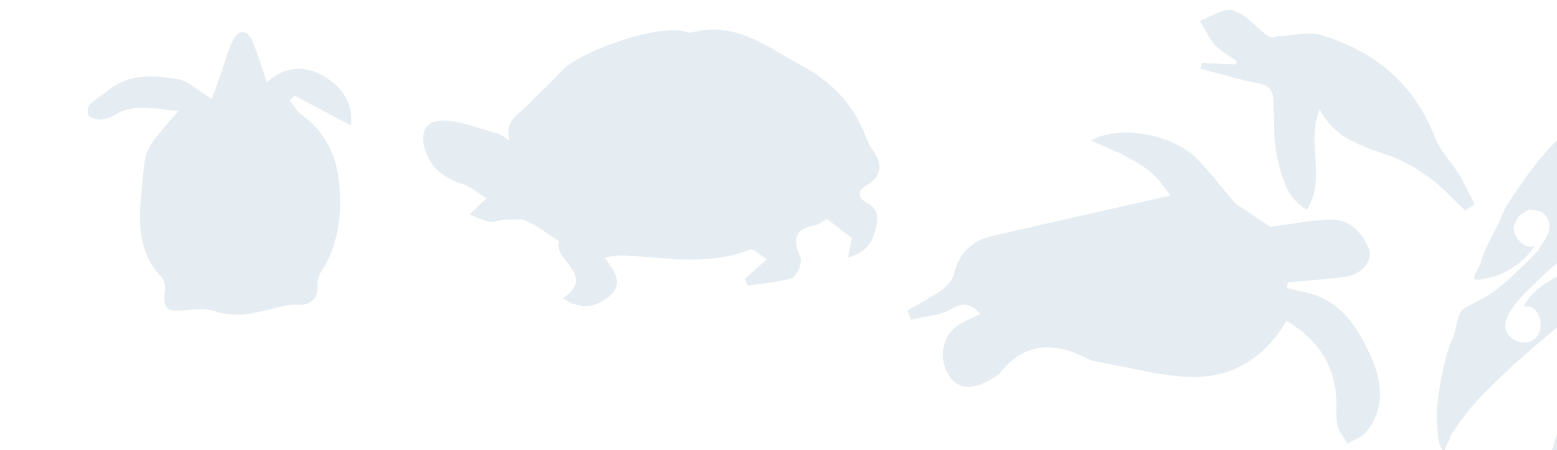


FIGURE 2. Sites de ponte de tortues olivâtres en 2018. © PROE, TREDIS, 2018



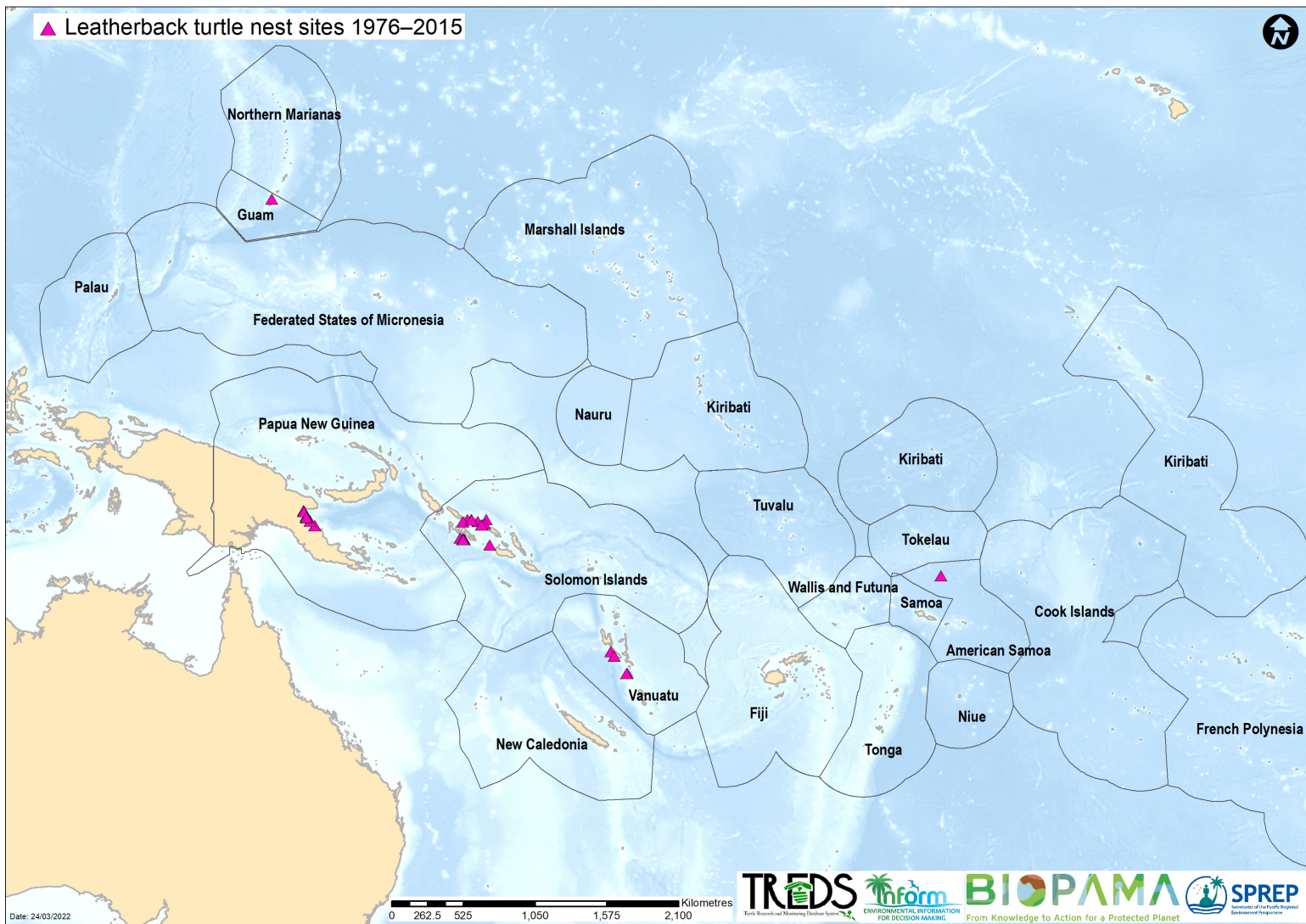
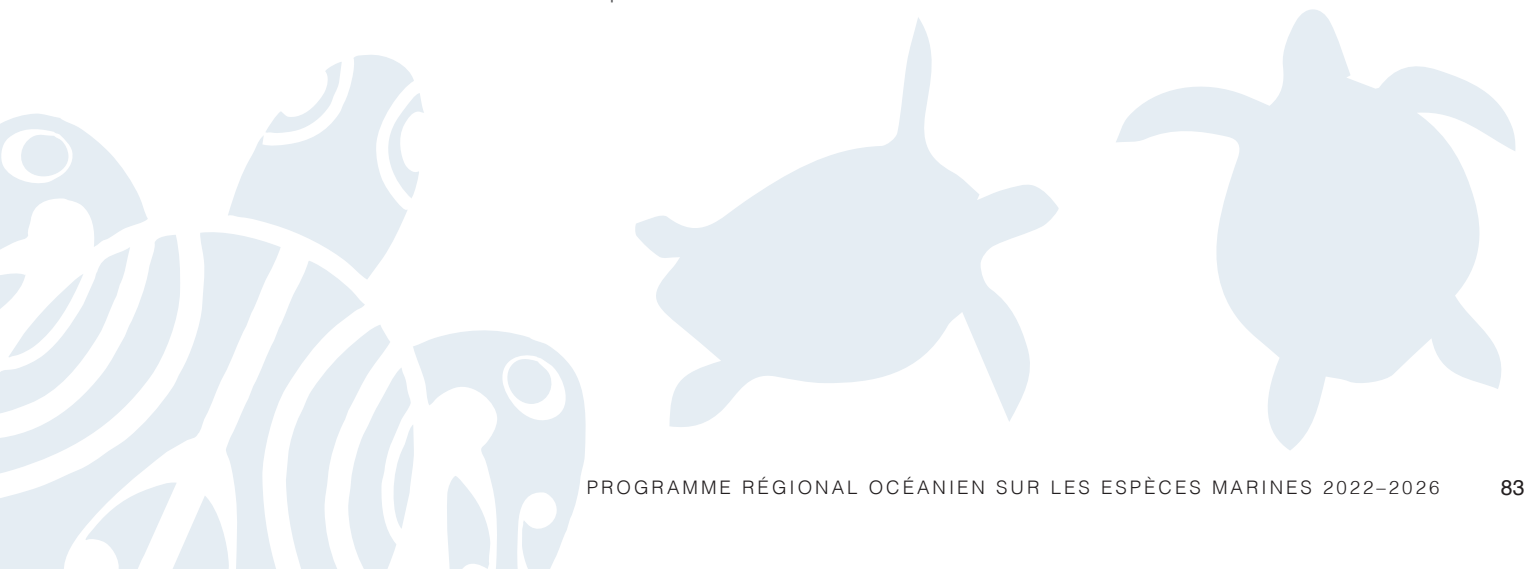


FIGURE 3. Sites de ponte de tortues luths en 2018. © PROE, TREDIS, 2018



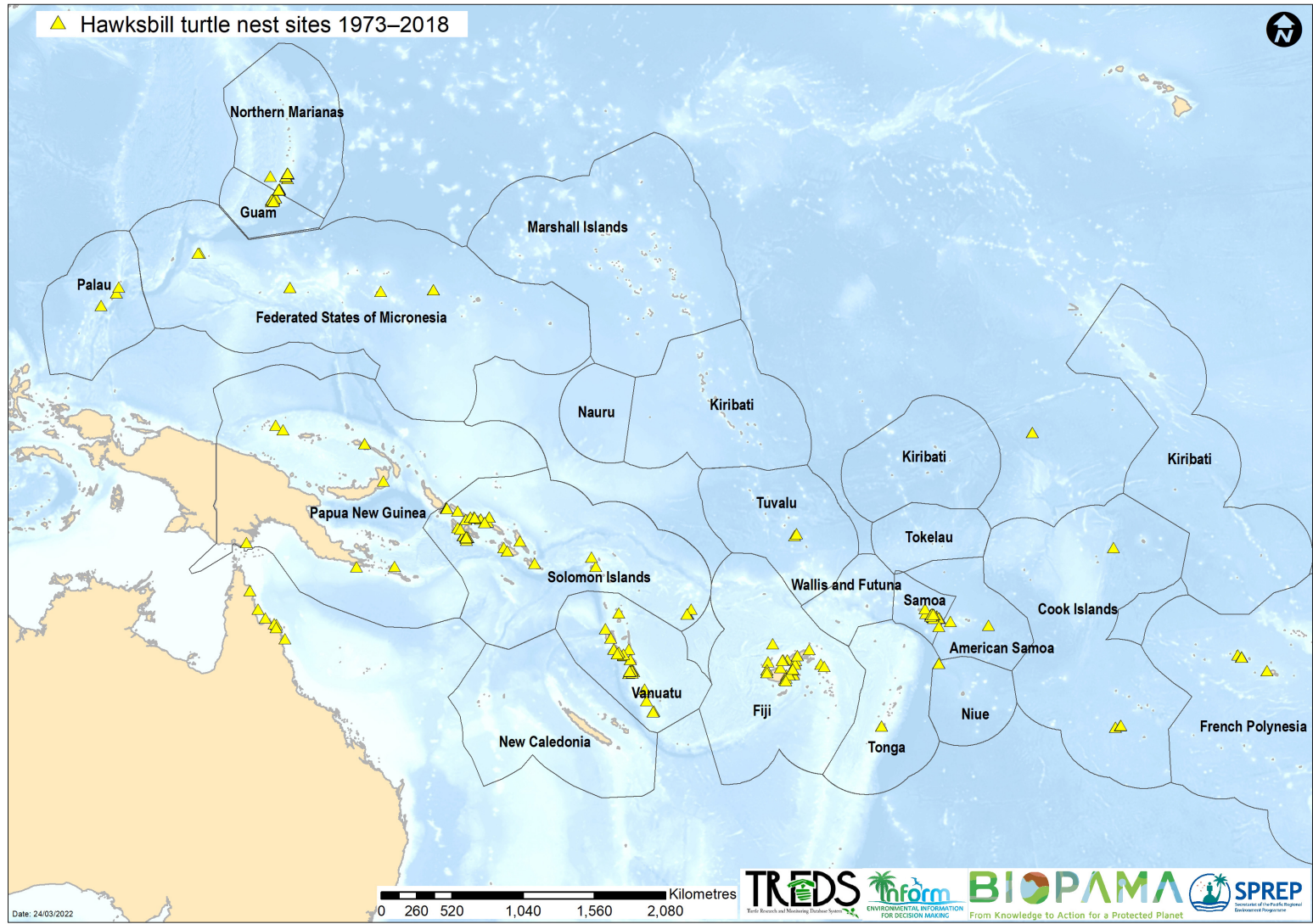


FIGURE 4. Sites de ponte de tortues imbriquées en 2018. © PROE, TREDIS, 2018



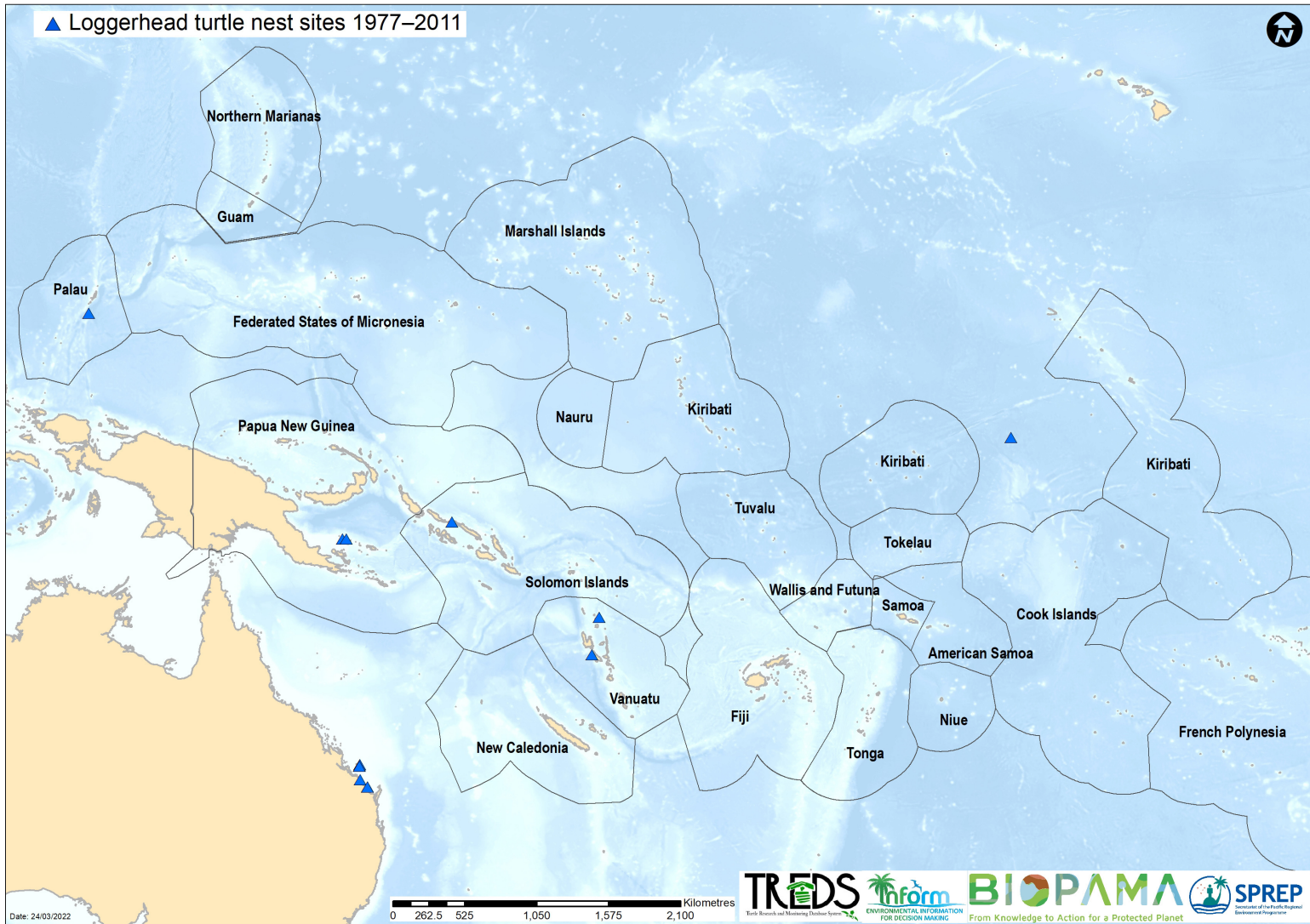


FIGURE 5. Sites de ponte de tortues caouannes en 2018. © PROE, TREDIS, 2018





Raies manta de récif (*Mobula alfredi*). © Guy Stevens, Manta Trust



Requin bleu. © Jim Abernethy



# PLAN D'ACTION POUR LES REQUINS ET RAIES

**OBJECTIF :** Préserver les requins et les raies, ainsi que leurs habitats, en garantissant des populations saines à long terme, tout en tenant compte des traditions et des aspirations des peuples insulaires océaniques.

## Introduction

Les requins, les raies et les chimères (collectivement désignés par l'expression « requins et raies ») peuplent nos océans depuis plus de 400 millions d'années. L'UICN a évalué environ 1 200 des quelque 1 250 espèces connues de requins et raies que l'on trouve aujourd'hui dans tous les océans et tous les habitats – eaux douces, côtières, estuariennes, pélagiques et profondes. Au moins 189 de ces espèces ont été recensées dans la région du Pacifique insulaire.

Malgré leur large répartition dans les océans et les rivières du globe, les requins et raies ont subi une pression croissante durant les dernières décennies, en particulier du fait de la pêche et de la perte d'habitat due à la sédimentation. Approximativement 100 millions de requins sont capturés chaque année dans le monde. Une étude réalisée en 2021 sur 57 espèces de requins a montré que leurs populations avaient chuté de 71 % au cours des 50 dernières années sous l'effet d'une pression de pêche multipliée par 18 (Pacoureaux et al. 2021).<sup>42</sup> Par conséquent, de nombreuses espèces sont aujourd'hui menacées ou en voie de disparition.

Les autorités des îles du Pacifique ont répondu aux menaces qui pèsent sur les requins et raies en établissant des sanctuaires et des zones protégées couvrant une superficie de plus de 26 millions de kilomètres carrés (Figure 6).

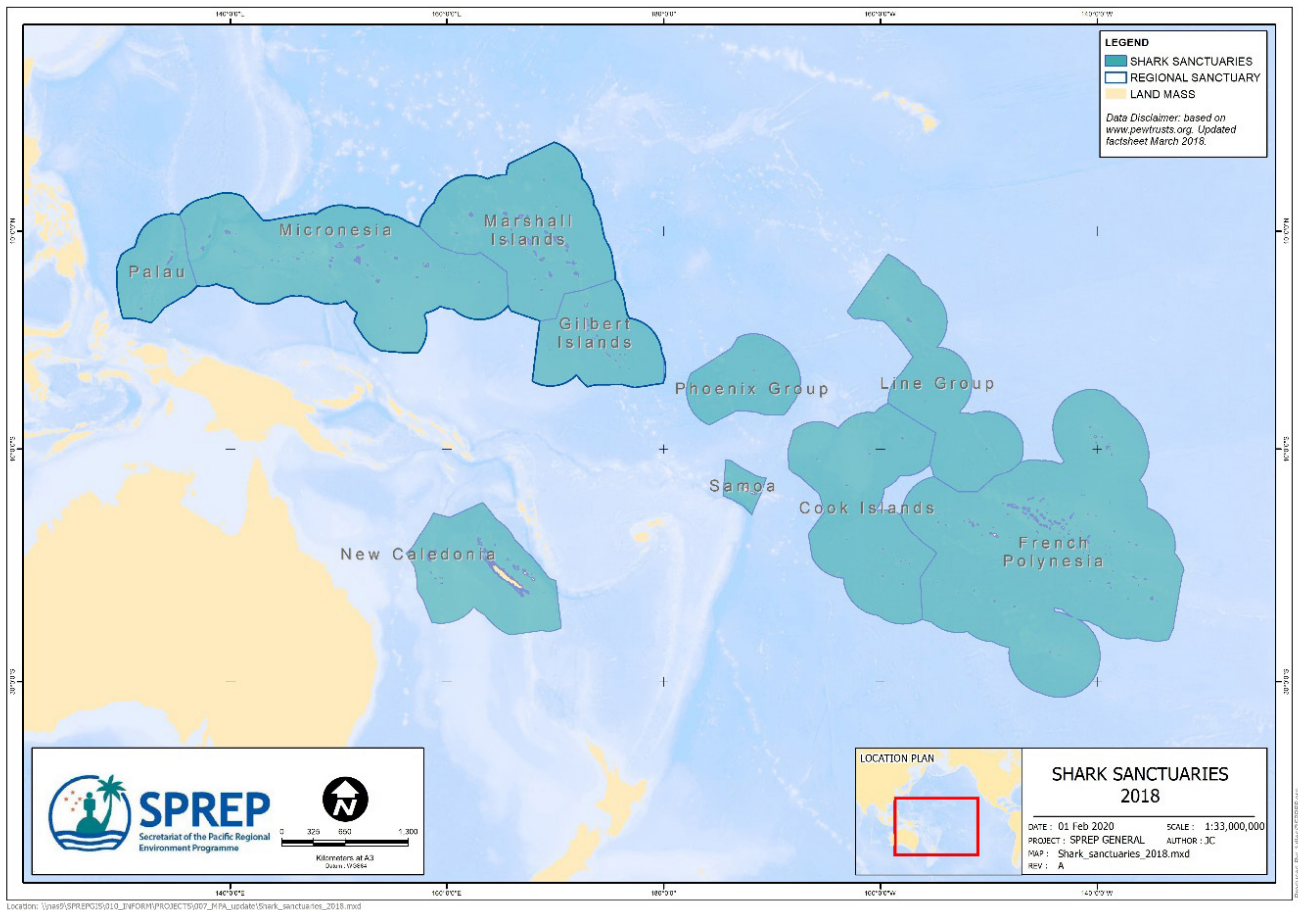


Mesure effectuée sur un requin en PNG. © Michael Grant



Superbe sculpture de poisson-scie, PNG. © Michael Grant

<sup>42</sup> Pacoureaux N, Rigby CL, Kyne PM, Sherley RB et al. 2021. Half a century of global decline in oceanic sharks and rays [Internet]. Nature. 589:567–571 ; [consulté le 5 fév. 2022]. <https://doi.org/10.1038/s41586-020-03173-9>



Bien que les requins et raies soient des poissons, leur cycle de vie est très différent de celui des poissons osseux (téléostéens). Les requins ressemblent davantage à de grands mammifères en ce sens que leur croissance est généralement lente, leur maturité tardive et leur progéniture peu nombreuse. Certains requins et raies, comme le requin renard, ne produisent que deux à quatre petits par an, alors qu'un espadon, par exemple, pond des millions d'œufs au cours de sa vie. Compte tenu de ces caractéristiques biologiques, la plupart des requins et raies affichent des taux de croissance démographique très faibles et ne sont pas en mesure, comme les téléostéens, de faire face à une exploitation soutenue ou de se rétablir en cas de surexploitation (directe ou indirecte) et d'autres menaces et pressions.

Les requins et les raies jouent souvent un rôle clé dans l'écosystème comme prédateurs supérieurs. La demande d'ailerons de requins en Asie et le marché croissant de sa viande et de ses produits dérivés ont entraîné une hausse considérable des captures au cours des vingt dernières années. Comme la plupart des requins ont un faible potentiel de croissance démographique, les répercussions de la pression de pêche accrue se sont avérées très lourdes pour de nombreuses espèces, si bien que l'état et les tendances d'un certain nombre de requins et raies de la région du Pacifique insulaire suscitent des inquiétudes.

## Répartition des espèces

Les facteurs déterminants de la diversité des requins et raies du Pacifique comprennent la taille des îles et des atolls, la longueur des plateaux continentaux et insulaires et le degré d'isolement par rapport aux populations d'origine. La taille des îles et des plateaux continentaux est cruciale pour la diversité et le nombre d'habitats disponibles. Tous ces aspects combinés expliquent le déclin général de la diversité des requins et des raies côtières d'ouest en est dans le Pacifique, avec par exemple environ 110 espèces en Papouasie-Nouvelle-Guinée contre une dizaine à peine dans les îles Pitcairn.

Les requins et raies occupent toute un éventail de niches trophiques, allant des requins planctoniques, comme le requin-baleine et le requin pèlerin, aux prédateurs supérieurs qui se nourrissent de mammifères marins. Ils sont présents dans de nombreux habitats, principalement dans la zone démersale des plateaux continentaux et insulaires, dans les récifs coralliens et les atolls, dans la partie supérieure du talus benthique (200-1 000 m) et dans les eaux pélagiques côtières (0-200 m).

Les connaissances sur ces espèces restent très limitées, alors que la recherche se focalise généralement sur les espèces capturées par les pêcheries. À une exception près : le livre [Sharks and Rays of Papua New Guinea](#) (White et al. 2018),<sup>43</sup> qui fournit des photographies et des caractéristiques diagnostiques pour 79 espèces de requins, 51 espèces de raies et 2 espèces de chimères.

Le programme [Shark Search Indo-Pacific](#)<sup>44</sup> (SSIP) se concentre sur l'établissement de catalogues de diversité pour la région Indo-Pacifique. Les spécialistes du programme s'appuient sur l'expertise locale pour :

- dresser une liste de contrôle des requins et raies pour chaque pays du Pacifique ;
- établir une vue d'ensemble de la situation, avec des informations spécifiques à chaque pays sur la diversité, la valeur, les menaces et la gestion de l'espèce.

La première liste d'espèces et le premier rapport de synthèse du SSIP, [Sharks and Rays of the Solomon Islands](#),<sup>45</sup> (requins et raies des Îles Salomon), comprenaient 50 espèces confirmées, provisoirement confirmées ou probablement présentes dans le pays. Des projets de rapports ont été préparés pour les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie, Nioué, la Polynésie française, les Palaos, les Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

Le programme SSIP exploite les informations et photos prises par des plongeurs autonomes agissant en tant que citoyens scientifiques. Ces travaux aideront les États et les territoires à élaborer et à mettre à jour leurs PAN pour la conservation des requins et raies, mais aussi à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports dans le cadre d'accords internationaux tels que la CDB, la CITES et la CMS.

43 White W, Baje L, Sabub B, Appleyard S et al. 2017. Sharks and rays of Papua New Guinea [Internet]. Monograph 189. Canberra, AU : Australian Centre for International Agricultural Research (ACIAR) ; [consulté le 5 févr. 2022]. <https://www.aciar.gov.au/publication/books-and-manuals/sharks-and-rays-papua-new-guinea>

44 Shark Search Indo-Pacific. 2020. Exploring the diversity and importance of the Indo-Pacific's sharks and rays [Internet]. QLD, Australie : université James Cook ; [consulté le 5 févr. 2022]. <https://www.sharksearch-indopacific.org/>

45 Hylton S, White W, Chin A. 2017. The sharks and rays of the Solomon Islands: a synthesis of their biological diversity, values and conservation status [Internet]. *Pacific Conservation Biology*. 23(4):324–334. CSIRO ; [consulté le 5 févr. 2022]. <https://doi.org/10.1071/PC17012>

## État des espèces

La quasi-totalité des 189 espèces de requins et raies recensées dans le Pacifique ont été évaluées par l'UICN (91 %) et environ la moitié d'entre elles seraient menacées ou « Quasi menacées ». Les 10 % restants correspondent à la catégorie « Données insuffisantes ». Sur les 59 espèces classées « Préoccupation mineure », la plupart vivent en eaux profondes.

Un groupe de requins et raies est inscrit à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), tandis qu'un certain nombre de requins et raies figurent à l'Annexe II. Les espèces de l'Annexe I sont très menacées et ne peuvent généralement pas être commercialisées, sauf dans des circonstances particulières. Celles inscrites à l'Annexe II ne sont pour le moment pas considérées comme menacées d'extinction, mais au vu du déclin de leur population, elles pourraient le devenir si leur commerce ne fait pas l'objet d'une réglementation.

Pour ce qui est de la CMS, certaines espèces de requins et raies sont inscrites à l'Annexe I (« espèces migratrices en danger d'extinction sur l'ensemble ou sur une partie importante de leur aire de répartition »). Les États Parties situés dans l'aire de répartition sont tenus d'interdire le commerce des espèces inscrites à l'Annexe I, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Elles sont également responsables, entre autres, de la conservation des habitats et du maintien des voies de migration. Les espèces inscrites à l'Annexe II « bénéficieraient d'une manière significative de la coopération internationale » avec la CMS. Les Parties à la CMS ont établi le MdE de la CMS sur les requins migrateurs.<sup>13</sup>



Oceanic whitetip shark. © Jim Abernethy

**TABLEAU 5.** Espèces de requins et raies présentes dans la région du Pacifique insulaire et inscrites sur les listes de la CITES et de la CMS

Espèce	Annexe CITES	Annexe CMS	MdE CMS requins migrants
Requin-baleine <i>Rhincodon typus</i>	II	I et II	Annexe 1
Requin longimane <i>Carcharhinus longimanus</i>	II	I	Annexe 1
Poissons-scies (étroit, nain, vert et grandent) Famille <i>Pristidae</i>	I	I et II	Annexe 1
Requins-marteaux (halicorne, grand, commun) Famille <i>Sphyrnidae</i>	II	II	Annexe 1
Raies Mobulidae (mantas de récif et océanique, diables de mer) Famille <i>Mobulidae</i>	II	I et II	Annexe 1
Requin soyeux Famille <i>Carcharhinidae</i>	II	II	Annexe 1
Requin-renards (à gros yeux, commun, pélagique) Famille <i>Alopiidae</i>	II	II	Annexe 1
Requin-taube bleu <i>Isurus oxyrinchus</i>	II	II	Annexe 1
Petit requin-taube <i>Isurus paucus</i>	II	II	Annexe 1
Requin blanc <i>Carcharodon carcharia</i>	I et II	I et II	Annexe 1
Requin bleu <i>Prionace glauca</i>		II	
Requin sombre <i>Carcharhinus obscurus</i>		II	Annexe 1
Raies-guitares et wedgefish (sourcils, à nez rond, à long nez) Famille <i>Rhinidae</i>	II (toutes espèces)	II ( <i>R. australiae</i> )	Annexe 1 ( <i>R. australiae</i> )
Raie-guitare géante Famille <i>Rhinidae</i>	II (toutes espèces)		



## Savoirs traditionnels et pratiques coutumières

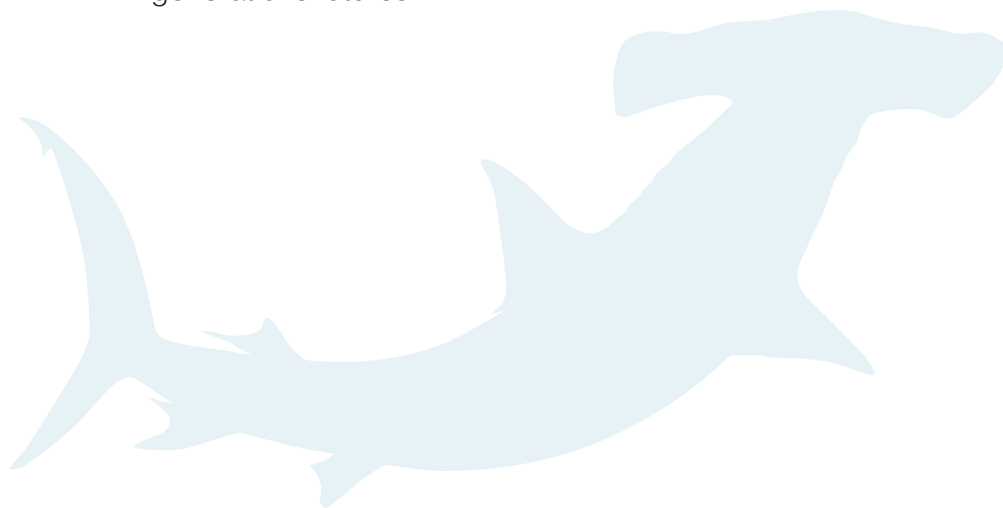
À l'instar d'autres espèces de la mégafaune marine, les requins et raies ont une valeur économique, culturelle et spirituelle pour les peuples océaniques. Leur importance culturelle et traditionnelle apparaît dans les récits, les légendes, les coutumes, l'artisanat, les chants et les invocations, ainsi que dans les tatouages et les armes typiques des îles du Pacifique.

Les requins et raies sont également une précieuse source de protéines qui a permis aux populations du Pacifique de subsister pendant des générations. Les ancêtres pratiquaient autrefois des méthodes de pêche traditionnelles spécialisées pour attraper les requins afin de nourrir leurs familles et leurs communautés. Autrefois, les gens ne prenaient que ce qui leur était nécessaire, afin d'assurer la pérennité des ressources marines.

## Possibilités de génération de revenus

Avec le déclin des populations de nombreuses espèces de requins, le secteur de l'écotourisme respectueux des requins et raies a connu une forte poussée dans le Pacifique, offrant ainsi une alternative intéressante à la pêche commerciale. Une étude réalisée en 2010 dans les Palaos a fait ressortir que la valeur d'un requin de récif au cours de sa vie était estimée à 1,9 million de dollars, contre 108 dollars pour sa carcasse.<sup>46</sup> Dans le même ordre d'idées, en 2011 aux Fidji, la valeur du tourisme lié aux requins et raies représentait une contribution annuelle d'environ 42 millions de dollars à l'économie locale.<sup>47</sup>

L'écotourisme durable et conforme aux bonnes pratiques offre des possibilités d'emploi aux communautés et aux exploitants locaux, tels que les hôtels et les restaurants. Parfois, l'écotourisme autour des requins et raies peut même inciter les communautés à protéger et à préserver les requins et raies et leurs habitats pour le plus grand plaisir des générations futures.



46 Vianna GM, Meekan MG, Pannell D, Marsh S et al. 2010. Wanted dead or alive: the relative value of reef sharks as a fishery and an ecotourism asset in Palau. Australian Institute of Marine Science and University of Western Australia, Perth. PEW Charitable Trusts ; [consulté le 12 mars 2022]. <https://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/reports/2011/05/02/wanted-dead-or-alive-the-relative-value-of-reef-sharks-as-a-fishery-and-an-ecotourism-asset-in-palau>

47 Vianna GM, Meeuwig JJ, Pannell D, Sykes H et al. 2011. The socio-economic value of the shark-diving industry in Fiji. Australian Institute of Marine Science. University of Western Australia, Perth. PEW Charitable Trusts ; [consulté le 12 mars 2022]. <https://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/reports/2012/04/18/the-socioeconomic-value-of-the-shark-diving-industry-in-fiji>

## Menaces

De nombreuses populations de requins et de raies du Pacifique ont été gravement décimées par la surpêche commerciale ciblée et les prises accessoires.

- **Pêche commerciale ciblée** : la demande d'ailerons de requins sur les marchés asiatiques, ainsi que de viande et de produits dérivés de requins et raies, se traduit par la capture d'environ 97 à 273 millions de requins et raies chaque année dans les pêches commerciales, dont la plupart dans le Pacifique (UICN 2021).<sup>48</sup>

Dans la région, la population de requins océaniques a dégringolé à environ 7 % de sa biomasse initiale et les estimations actuelles de mortalité par pêche laissent penser que sa tendance est à l'extinction (Tremblay-Boyer et al. 2019).<sup>49</sup> La population de requins soyeux a quant à elle chuté à moins de 28 % de sa biomasse initiale.

- **Prises accessoires massives de requins et raies** : les requins et raies sont également capturés accidentellement dans les engins de pêche ciblant les espèces commerciales comme le thon et l'espadon. Selon la CPPOC, les espèces les plus fréquemment capturées accidentellement sont le requin bleu, la raie pélagique, le requin soyeux, le requin-renard à gros yeux, le requin-taupe bleu et le petit requin-taupe, le requin-taupe commun, les requins-marteaux, les raies Mobulidae (manta et diables de mer) et le requin-baleine.

On estime que 80 000 requins ont fait l'objet de prises accessoires en 2017 dans les pêches de la CPPOC ; essentiellement des requins soyeux (88 %), mais aussi des raies Mobulidae et des requins océaniques.<sup>50</sup> L'utilisation accrue des DCP peut augmenter la probabilité de capturer des requins soyeux.

Depuis 2010, 100 % des navires à senne coulissante doivent assurer un service d'observation, afin d'obtenir des estimations fiables des captures. Toutefois, la présence d'observateurs dans les pêches palangrières de la zone de la CPPOC est faible (généralement inférieure à 5 %), ce qui compromet considérablement l'évaluation des risques pour les requins.

En 2019, la CPPOC a révisé et consolidé la [Mesure de conservation et de gestion pour les requins](#)<sup>51</sup> et la [Mesure de conservation et de gestion pour les raies Mobulidae](#).<sup>52</sup> Ces mesures interdisent de cibler et de garder à bord des raies Mobulidae, des requins océaniques et des requins soyeux dans la zone de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et exigent la remise à l'eau des prises vivantes. D'autres mesures interdisent l'utilisation de bas de ligne en acier ou de lignes à requins. Aucune exigence spécifique de non-rétention des

48 Groupe de spécialistes des requins de l'IUCN-CSE. 2021. FAQ : requins, raies et chimères [Internet]. IUCN ; [consulté le 5 févr. 2022]. <http://www.iucnssg.org/faqs.html>

49 Tremblay-Boyer L, Carvalho F, Neubauer P, Pilling G. 2019. Stock assessment for oceanic whitetip shark in the Western and Central Pacific Ocean [Internet]. Dans : 15e session régulière du Comité scientifique de la CPPOC. BMIS. WCPFC-SC15-2019/SA-WP-06:99 ; [consulté le 5 févr. 2022]. <https://www.bmis-bycatch.org/references/dk5c8x8q>

50 Commission des pêches du Pacifique occidental et central. 24 juil. 2018 Summary of purse seine fishery bycatch at a regional scale, 2003–2017 Rev 1 [Internet]. 14e session régulière : WCPFC-SC14-ST-IP-04 ; [consulté le 15 mars 2022]. <https://meetings.wcpfc.int/node/10715>

51 Commission des pêches du Pacifique occidental et central. 5-11 déc. 2019 Conservation and management measure for sharks [Internet]. 16e session régulière de la Commission : CMM 2019-04 ; [consulté le 5 févr. 2022]. <https://www.wcpfc.int/doc/cmm-2019-05/conservation-and-management-measure-mobulid-rays-caught-association-fisheries-wcpfc>

52 Commission des pêches du Pacifique occidental et central. 5-11 déc. 2019 Conservation and management measure for sharks [Internet]. 16e session régulière de la Commission : CMM 2019-04 ; [consulté le 5 févr. 2022]. <https://www.wcpfc.int/doc/cmm-2019-05/conservation-and-management-measure-mobulid-rays-caught-association-fisheries-wcpfc>

prises n'est prévue pour d'autres espèces inscrites à la CITES/CMS, telles que les requins-renards, les requins-marteaux ou les requins-taupes.

La CPPOC maintient l'interdiction des sennes coulissantes pour les requins-baleines et la rétention de tout requin-baleine capturé accidentellement.

Des directives sont disponibles pour aider à la remise en liberté en toute sécurité des prises accessoires de [requins-baleines](#),<sup>53</sup> [requins](#),<sup>54</sup> and [raies Mobulidae](#).<sup>55</sup>

Les Membres des îles du Pacifique ont pris conscience des menaces qui pèsent sur les requins et raies dans la région et nombre d'entre eux ont créé des sanctuaires pour les requins et raies dans leurs eaux. La pêche commerciale de toutes les espèces de requins y est interdite dans les ZEE de ces pays, au même titre que la possession, la vente, le commerce, l'importation et l'exportation de requins et de produits dérivés (figure 6).

Une nouvelle initiative mondiale visant à identifier un réseau de sites prioritaires pour la protection des requins et raies a été lancée par le [Groupe de spécialistes des requins de l'UICN](#).<sup>56</sup> Consultez également la stratégie 2015-2025 : [priorités mondiales pour la conservation des requins et des raies](#).<sup>57</sup> Les sites seront choisis par des experts selon la même procédure ayant servi à définir les aires importantes pour les mammifères marins (AIMM), région par région.

## Autres menaces

- Pollution
- Débris marins
- Perte ou destruction de l'habitat
- Aménagements côtiers
- Pêcheries côtières
- Changements climatiques

53 Commission des pêches du Pacifique occidental et central. 3-8 déc. 2015 Guidelines for the safe release of encircled whale sharks [Internet]. 12e session régulière de la Commission : CMM 2019-04 ; [consulté le 6 févr. 2022].

<https://www.wcpfc.int/doc/supplcmm-2012-04/guidelines-safe-release-encircled-animals-including-whale-sharks>

54 Commission des pêches du Pacifique occidental et central. 10-14 déc. 2018 Best handling practices for the safe release of sharks (otherthanwhalesharks and mantas/mobulids) [Internet]. 15e session régulière de la Commission : CMM 2019-04 ; [consulté le 6 févr. 2022]. <https://www.wcpfc.int/doc/supplcmm-2010-07/best-handling-practices-safe-release-sharks-other-whale-sharks-and>

55 Commission des pêches du Pacifique occidental et central. 3-7 déc. 2017 Best handling practices for the safe release of mantas and mobulids [Internet]. 14e session régulière de la Commission : CMM 2019-04 ; [consulté le 6 févr. 2022]. <https://www.wcpfc.int/doc/cmm-2019-05/conservation-and-management-measure-mobulid-rays-caught-association-fisheries-wcpfc>

56 Groupe de spécialistes des requins de l'UICN-CSE. Home [Internet]. [consulté le 6 fév. 2022]. <http://www.iucnssg.org>

57 Bräutigam A, Callow M, Campbell IR, Camhi MD et.al. 2015. Priorités mondiales pour la conservation des requins et des raies : stratégie 2015-2025 [Internet]. Groupe de spécialistes des requins de l'UICN ; [consulté le 12 mars 2022] [https://www.iucnssg.org/uploads/5/4/1/2/54120303/grsi\\_report\\_21-12-15\\_websingles.pdf](https://www.iucnssg.org/uploads/5/4/1/2/54120303/grsi_report_21-12-15_websingles.pdf)



## Thèmes et objectifs

THÈMES	OBJECTIFS
1. Recherche et suivi	1. Améliorer les connaissances sur les populations de requins et raies.
2. Changements climatiques	1. Déterminer la vulnérabilité des requins et raies aux changements climatiques.
3. Protection des écosystèmes et des habitats	1. Protéger l'habitat essentiel des requins et raies.
4. Réduction des menaces	1. Réduire les menaces directes et indirectes qui pèsent sur les populations de requins et raies.
5. Importance et valeur culturelles	1. Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la gestion.
6. Lois, politiques et gestion	1. Améliorer les mesures de gestion et de protection des requins et raies.
7. Écotourisme et modes de subsistance	1. Veiller à ce que le tourisme autour des requins et raies soit durable et mené de manière responsable, avec un impact minimal sur les requins et raies ou sur l'environnement, tout en garantissant un maximum de retombées pédagogiques et économiques.
8. Renforcement des capacités et collaboration	1. Renforcer les capacités nationales afin d'améliorer la mise en œuvre des mesures de gestion et de conservation des requins et raies. 2. Améliorer la collaboration nationale, régionale et internationale.



## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 1 : Améliorer les connaissances sur les populations de requins et raies

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
1.1.1	Appuyer et encourager des recherches et des études taxonomiques approfondies sur les populations de requins et raies dans toute la région, dont des études morphologiques et génétiques sur les espèces vivant en eaux profondes. Participer à l'élaboration de listes de contrôle et de synthèses sur les espèces propres à chaque pays, comme celles créées par le programme SSIP. <sup>44</sup> (i)	PROE, Membres, Partenaires, SSIP
1.1.2	Encourager les États à appuyer les initiatives régionales de recherche existantes et futures sur les requins et raies et à y participer pleinement (p. ex., taux de survie après remise en liberté, évaluation des stocks, état des requins et raies, abondance, diversité), par le biais de la CPPOC et d'autres organisations. (ii)	Membres, Partenaires, PROE, CPPOC, CPS
1.1.3	Continue to support periodic risk assessments for pelagic and deep-water shark and ray species through WCPFC and South Pacific Regional Fisheries Management Organisation (SPRFMO). Where appropriate, consider national risk assessments for threatened species. Consider improved CMMs, where required, to rebuild shark and ray populations. (iii)	PROE, Membres, Partenaires
1.1.4	Encourager les universités à proposer, et les étudiants à accepter, des projets de recherche nationaux sur les espèces de requins et raies sur des sujets tels que le recensement, les habitats essentiels, l'abondance, le cycle biologique, l'âge, la croissance et les dimensions sociales, notamment les habitudes d'utilisation locale. (iv)	Partenaires, Membres, Université de Newcastle, Université Victoria de Wellington, Université du Pacifique Sud, Université James Cook
1.1.5	Inciter à l'utilisation des bases de données existantes (p. ex, le <a href="#">Pacific Environment Portal</a> <sup>31</sup> et le <a href="#">PBIF</a> , <sup>32</sup> et les élargir, si nécessaire, pour y inclure des informations sur les savoirs traditionnels relatifs aux requins et raies. (v)	Partenaires, PROE
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Des listes de contrôle et des synthèses sur les espèces sont disponibles pour tous les États et territoires insulaires océaniques.	2024
ii.	Un programme de recherche centralisé sur les requins et raies est mis en place, par exemple par le biais de la CPPOC.	2024
iii.	Une évaluation qualitative des risques est menée avec des groupes d'experts sous-régionaux puis diffusée.	2026
iv.	Des étudiants entreprennent des projets de recherche sur les requins et raies.	2026
v.	Le Portail de l'environnement du Pacifique <sup>31</sup> ou le PBIF <sup>32</sup> propose un espace dédié à la collecte de données sur les requins et raies.	2022

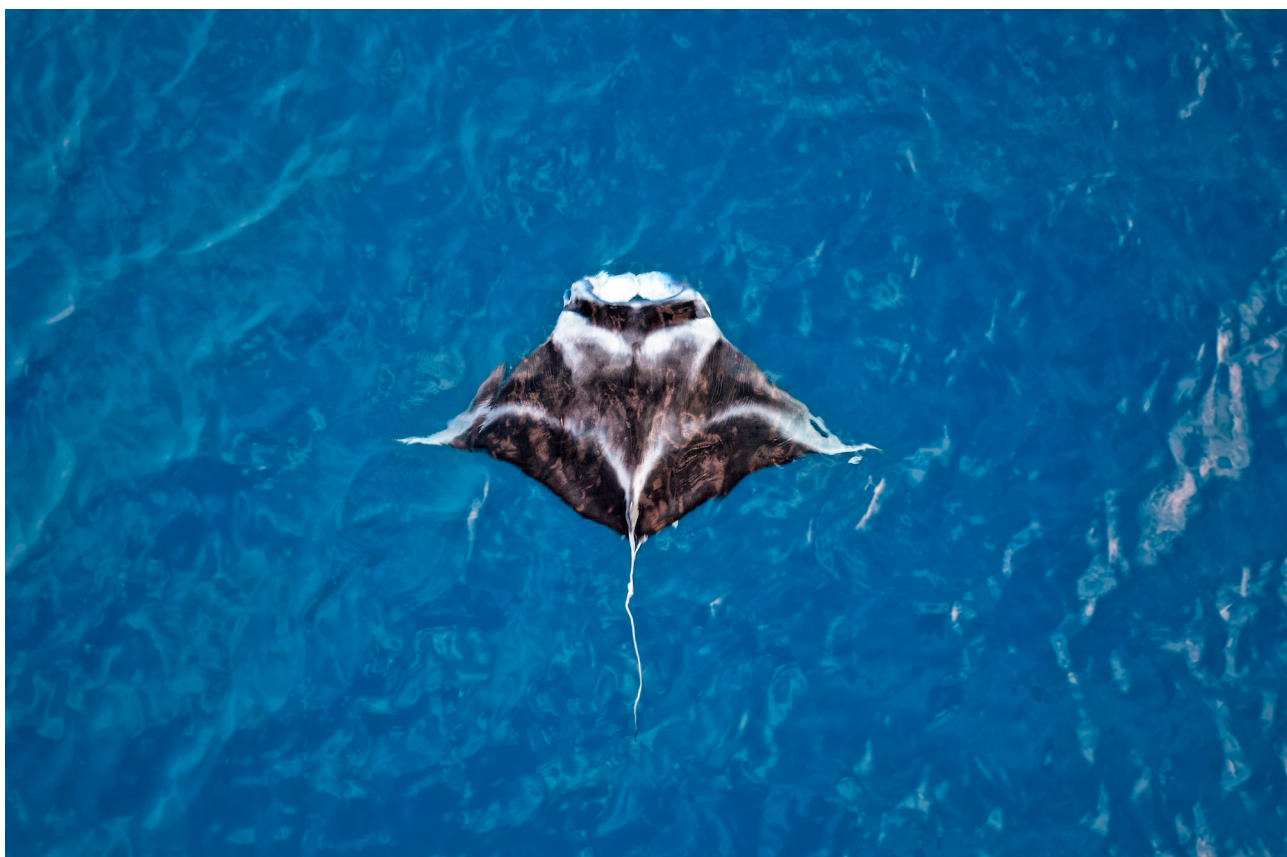
## THÈME 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### OBJECTIF 1 : Déterminer la vulnérabilité des requins et raies aux changements climatiques

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
2.1.1	Les populations et les espèces de requins et raies susceptibles d'être vulnérables aux changements climatiques sont recensées.	PROE
2.1.2	Les changements potentiels dans la répartition des requins et raies sont évalués et cartographiés, si nécessaire, et les répercussions potentielles des stratégies de gestion sont connues.	PROE, Partenaires
2.1.3	Les réponses biologiques aux changements climatiques sont mieux comprises.	PROE, Partenaires, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Procéder à des évaluations des risques détaillées concernant les effets potentiels des changements climatiques sur les espèces de requins et raies dans le Pacifique, et recenser les espèces et les populations les plus exposées, ainsi que les éventuelles modifications de leur répartition. (i)	2024 2026
ii. Envisager des stratégies d'atténuation, notamment la réduction de la mortalité par pêche pour permettre aux populations décimées de se reconstituer, et le renforcement de leur résilience face aux effets des changements climatiques. (ii)	2026
iii. Encourager les projets de recherche sur les effets des changements climatiques sur les requins et raies, comme les tolérances thermiques, les déplacements de l'aire de répartition et les habitudes migratoires. (iii)	



Une jeune manta glisse à la surface de l'eau dans les îles Fidji. © Luke Gordon

### THÈME 3 : PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES HABITATS

#### OBJECTIF 1 : Protéger l'habitat essentiel des requins et raies

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
3.1.1	Appuyer les efforts visant à déterminer les principaux sites de reproduction des requins et raies afin de hiérarchiser les priorités en matière de protection, comme par le biais de processus de ZCB ou en travaillant sur le concept d'aires importantes pour les requins et les raies (AIRR). (i)	PROE, Membres, Partenaires
3.1.2	Encourager et appuyer la mise en place de mesures de conservation au moyen de législations ou de réglementations, ainsi que de politiques relatives aux sites prioritaires tels que les ZCB, notamment grâce à des mesures coutumières, afin de protéger et de préserver les requins et raies et leurs habitats. (ii)	Membres, PROE
3.1.3	Soutenir les efforts continus visant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ établir des sanctuaires de requins gérés efficacement à travers les ZEE ;</li> <li>▪ prévoir la protection des requins et raies dans le cadre des AMP, LMMA et AMCEZ existantes ou potentielles. (iii)</li> </ul>	Membres, PROE
3.1.4	Veiller à ce que des procédures SCS soient en place pour garantir l'efficacité des mesures de protection du milieu marin. (iv).	Membres
3.1.5	Appuyer l'utilisation des données recueillies sur les requins et raies dans les AMP, LMMA et AMCEZ existantes ou potentielles, afin d'orienter au mieux leur gestion, en tenant compte des habitudes de déplacement des espèces. (v)	Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les principales zones de reproduction des requins et raies sont recensées à travers une procédure de type évaluation de ZCB ou d'AIRR.	2025
ii. La protection des requins et raies est organisée par l'identification et la protection des habitats essentiels.	2026
iii. Les requins sont gérés efficacement dans les sanctuaires des ZEE, tandis que de nouveaux sanctuaires, des AMP, des LMMA et/ou des AMCEZ sont créés.	2026
iv. Les procédures SCS sont utilisées.	Permanent
v. Les données collectées sur les requins et raies sont utilisées pour orienter la gestion efficace des AMP, LMMA et AMCEZ.	Permanent



Requin bleu. © Karin Leonard, Marine Photobank

## THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

### OBJECTIF 1 : Réduire les menaces directes et indirectes qui pèsent sur les populations de requins et raies

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
4.1.1	Poursuivre l'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre de directives relatives aux techniques efficaces d'atténuation des prises accessoires de requins et raies, et de manipulation et remise en liberté en toute sécurité. (i)	Partenaires, Membres, PROE
4.1.2	Appuyer les travaux relatifs au taux de survie après remise en liberté afin d'améliorer les techniques d'atténuation et de manipulation en toute sécurité. (ii)	Partenaires, Membres, PROE
4.1.3	Recueillir des informations sur l'ampleur, les espèces, l'âge et la localisation des prises accessoires de requins et raies dans le cadre des opérations de pêche (y compris la pêche artisanale et à petite échelle) afin de mieux évaluer leur impact et les mesures d'atténuation envisageables. (iii)	Partenaires, Membres, PROE
4.1.4	Travailler de concert avec la CPPOC pour améliorer la documentation sur les prises accessoires de requins et raies, espèce par espèce. (iv)	Membres, PROE, FAO, FFA, Partenaires
4.1.5	Encourager les États insulaires océaniques à appuyer les approches qui interdisent le prélèvement des ailerons (lorsque cela implique le rejet des cadavres de requins). Promouvoir l'utilisation complète des requins capturés et mettre fin aux pêches ciblées de requins à des fins commerciales. (Remarque : de nombreux Membres agissent déjà en ce sens en mettant en place des sanctuaires pour les requins dans l'ensemble du Pacifique). (v)	Membres, Partenaires, PROE, CITES, CPPOC
4.1.6	Veiller à ce que la pêche exploratoire et les nouvelles pêches en haute mer tiennent véritablement compte des risques pour les requins et les raies d'eau profonde. (vi)	Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les techniques connues de réduction des prises accessoires de requins et raies ainsi que de manipulation et remise en liberté en toute sécurité ont été mises en œuvre dans le cadre de programmes de sensibilisation des pêcheries.	2023
ii. Des données sur le taux de survie après remise en liberté sont collectées dans les pêcheries de la CPPOC et utilisées pour formuler des recommandations sur les mesures d'atténuation.	2025
iii. Des informations sur les prises accessoires de requins et raies sont collectées pour évaluer les impacts, et des options d'atténuation sont préconisées.	2025
iv. La documentation de la CPPOC sur les prises accessoires de requins et raies par espèce s'améliore.	2025
v. Le prélèvement des ailerons de requins et la pêche commerciale ciblée de requins sont interdits dans tous les États et territoires insulaires océaniques.	2026
vi. Des évaluations de l'impact sur l'environnement de la pêche exploratoire et des nouvelles pêches en haute mer sont réalisées.	Permanent

## THÈME 5 : IMPORTANCE ET VALEUR CULTURELLES

### OBJECTIF 1 : Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et assurer leur intégration dans les activités de gestion

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
5.1.1	Documenter les savoirs traditionnels, les pratiques coutumières, les utilisations et les valeurs relatives aux requins et raies (et leur gestion) en vue de les intégrer aux activités d'éducation et de sensibilisation. (i)	Membres, Partenaires, PROE
5.1.2	Promouvoir et appuyer les approches de conservation communautaires appropriées, notamment en améliorant la compréhension des méthodes de gestion traditionnelles, dans le cadre de propriétés coutumières qui protègent les requins et raies. (ii)	Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières relatifs aux requins et raies sont documentés et intégrés aux programmes de conservation et de gestion.	2026
ii. Les approches communautaires appropriées pour la conservation des requins et raies reçoivent l'appui nécessaire.	2026



Raies manta en train de se nourrir, îles Fidji. © Luke Gordon

## THÈME 6 : LOIS, POLITIQUES ET GESTION

### OBJECTIF 1 : Améliorer les mesures de gestion et de protection des requins et raies

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
6.1.1	Mettre au point des PAN pour les requins (y compris pour la haute mer) afin de guider et d'élaborer des politiques et législations pour appliquer efficacement les réglementations de la CITES, de la CMS et de la CPPOC. (i)	Membres, PROE, Partenaires, CPPOC
6.1.2	Veiller à ce que les législations et réglementations nationales soient conformes aux modifications apportées par la CITES, les Conférences des Parties (CdP) de la CMS et les assemblées annuelles de la CPPOC. (ii)	Membres
6.1.3	Appliquer les exigences de la CITES, de la CMS et de la CPPOC en matière de SCS au niveau national afin de garantir une protection efficace des requins et raies. (iii)	Membres
6.1.4	Songer à créer des sanctuaires dans les ZEE pour protéger les requins et raies de la pêche commerciale, et envisager en outre des mesures supplémentaires pour renforcer la protection des espèces de requins et raies menacées. (iv)	Membres
6.1.5	Appuyer l'identification des AIRR dans la région du Pacifique dans le cadre des travaux menés par le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN. <sup>56</sup> (v)	Membres, PROE, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des PAN pour les requins ont été élaborés et/ou modifiés pour orienter l'élaboration de politiques et de législations.	2026
ii. Les réglementations nationales de la CITES, de la CMS et de la CPPOC sont régulièrement mises à jour.	Permanent
iii. Les procédures de suivi, contrôle et surveillance des réglementations de la CITES, de la CMS et de la CPPOC sont en cours de mise en œuvre.	Permanent
iv. Des sanctuaires pour les requins sont mis en place dans les ZEE d'autres États du Pacifique.	2026
v. Des experts régionaux des requins et raies contribuent à l'identification des AIRR.	2023



Requin-renard (*Alopias pelagicus*), Malapascua. © Steve De Neef

## THÈME 7 : ÉCOTOURISME ET MODES DE SUBSISTANCE

**OBJECTIF 1 : Veiller à ce que le tourisme autour des requins et raies soit durable et mené de manière responsable, avec un impact minimal sur ces derniers ou sur l'environnement, tout en garantissant un maximum de retombées pédagogiques et économiques**

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
7.1.1	Évaluer et superviser la croissance du tourisme autour des requins et raies, notamment en identifiant les contraintes de développement, les avantages économiques et la valeur de ces activités. <b>(i)</b>	Partenaires, Membres, PROE, Organisation du tourisme du Pacifique (PTO)
7.1.2	Promouvoir l'utilisation des <a href="#">directives sur le tourisme responsable autour des requins et raies</a> <sup>58</sup> afin de garantir les meilleures pratiques et la durabilité. Appuyer l'élaboration d'autres directives, p. ex. pour le secteur de la plongée et plus particulièrement pour la région Pacifique. <b>(ii)</b>	PROE, Partenaires, PTO
7.1.3	Promouvoir l'octroi de licences et de permis pour les activités d'observation des requins et raies et les sorties de plongée comme outil de gestion sûre. <b>(iii)</b>	Membres, Partenaires
7.1.4	Appuyer les programmes d'observation des requins et raies et de sorties de plongée afin que les exploitants touristiques collectent des données sur les différentes espèces. <b>(iv)</b>	Membres, Partenaires, ONG

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
<b>i.</b> Le tourisme axé sur les requins a fait l'objet d'une évaluation régionale.	2026
<b>ii.</b> Des directives relatives à l'observation des requins, à la plongée et à l'alimentation en toute sécurité sont élaborées et mises en avant auprès de tous les Membres.	2024
<b>iii.</b> Des systèmes de licences et de permis pour les activités d'écotourisme autour des requins et raies sont élaborés en fonction des besoins.	2026
<b>iv.</b> Des systèmes sont élaborés et mis en œuvre pour que les exploitants recueillent des données utilisables sur les différentes espèces.	2025



58 Projet AWARE, Manta Trust, WWF. 2017. Guide de bonnes pratiques pour un tourisme responsable des requins et des raies [Internet]. ISSUU ; [consulté le 6 févr. 2022]. [https://issuu.com/projectaware/docs/sharkandrays\\_bestpracticeguide\\_2017](https://issuu.com/projectaware/docs/sharkandrays_bestpracticeguide_2017)



## THÈME 8 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COLLABORATION

### OBJECTIF 1 : Renforcer les capacités nationales afin d'améliorer la mise en œuvre des mesures de gestion et de conservation des requins et raies

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
8.1.1	Identifier les compétences (p. ex., la gestion des bases de données, les études et le SCS) requises par les organismes gouvernementaux compétents et les communautés locales pour la gestion et la protection des requins et raies. <b>(i)</b>	Membres, PROE
8.1.2	Collaborer avec les organismes compétents du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP) pour répondre aux besoins de formation identifiés concernant les espèces inscrites à la CITES et à la CMS. <b>(ii) (iii)</b>	PROE, Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les compétences requises pour la gestion et la conservation des requins et raies ont été identifiées.	2023
ii. Des formations, notamment dans le domaine de la recherche, ont été organisées dans certains États ou territoires.	2026
iii. Des ateliers de SCS et de mise en conformité ont été organisés.	2026

### OBJECTIF 2 : Améliorer la collaboration nationale, régionale et internationale

8.2.1	Encourager les Membres non-Parties à rejoindre la CMS et le MdE sur les requins migrateurs. <sup>13</sup> <b>(i)</b>	Membres, Secrétariat de la CMS, PROE
8.2.2	Aider les Membres à faire état de leurs progrès dans la mise en œuvre des obligations relatives aux requins et aux raies, des CMM et des directives sur les bonnes pratiques en matière de manipulation et de remise en liberté dans le cadre de la CPPOC, de la CITES, de la CMS et d'autres accords environnementaux, le cas échéant. <b>(ii)</b>	PROE, Membres
8.2.3	Appuyer et aider les Membres océaniques Parties à la CITES et à la CMS à identifier et inscrire de nouvelles espèces de requins et raies aux annexes. <b>(iii)</b>	PROE, Partenaires, Membres
8.2.4	Soutenir la formulation de positions de négociation du Pacifique pour la conservation des requins et raies dans les forums régionaux et internationaux en apportant des conseils techniques, le cas échéant. <b>(iv)</b>	PROE, Membres, Partenaires
8.2.5	Contribuer à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et le trafic requins et raies et de leurs produits dérivés aux niveaux national et international. <b>(v)</b>	PROE, Partenaires, Membres, CITES
8.2.6	Renforcer les partenariats entre les autorités et les autres parties prenantes, anciennes ou récentes, dans les efforts de recherche, de conservation et de gestion des requins et raies. <b>(vi)</b>	Membres, CPS, FFA, PROE, CMS, CITES, Universités, CPPOC, ONG
8.2.7	Encourager les États à participer aux colloques internationaux portant sur la recherche et la gestion des requins et raies. <b>(vii)</b>	Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. De nouveaux Membres du PROE adhèrent au MdE de la CMS sur les requins migrateurs. <sup>13</sup>	2025
ii. Les exigences en termes de production de rapports sont respectées.	Permanent
iii. De nouvelles inscriptions de requins et raies sont effectuées aux annexes de la CITES et de la CMS, le cas échéant.	2026
iv. Les États et territoires insulaires océaniques bénéficient d'un appui et de conseils techniques sur la conservation des requins lors de forums régionaux et internationaux.	Permanent
v. Les données fournies par TRAFFIC indiquent une réduction du trafic de requins et raies et de leurs produits dérivés.	2026
vi. Une collaboration est en place avec les parties prenantes concernées pour lutter contre le trafic de requins et raies et de leurs produits dérivés. 2023	2025
vii. Des représentants de la région du Pacifique insulaire participent aux colloques internationaux.	2023



Baleine à bosse en train de sauter. © Mike Donoghue

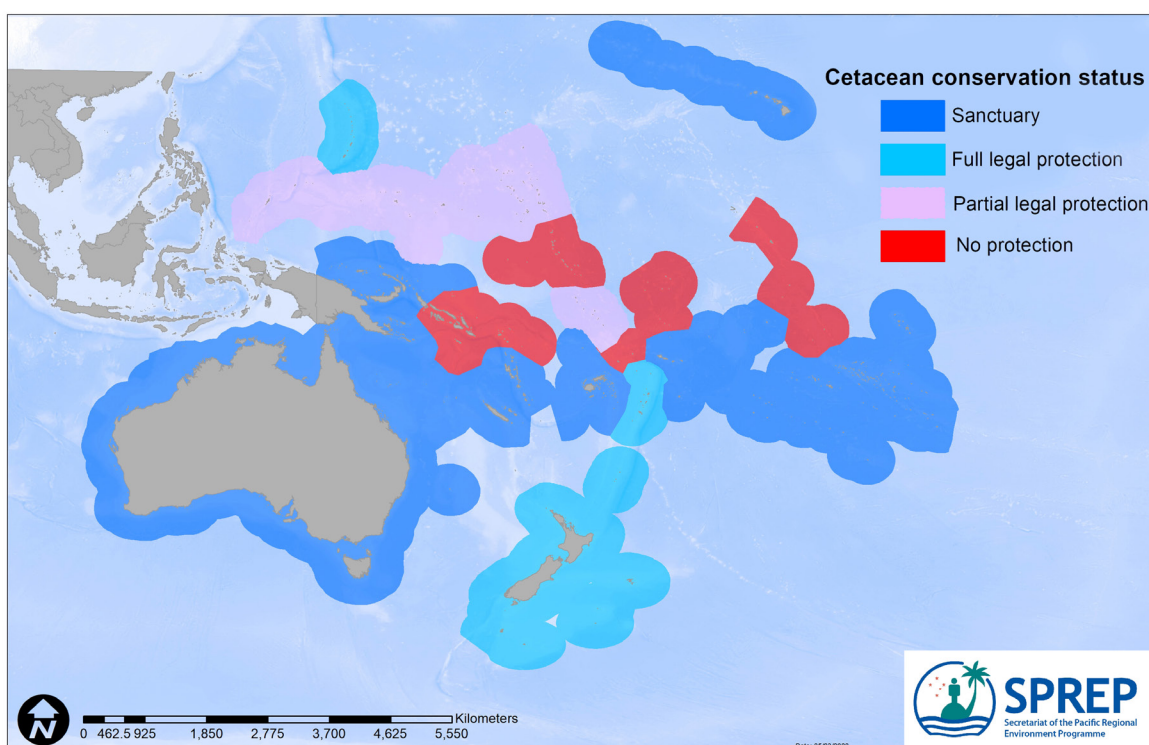
# PLAN D'ACTION POUR LES BALEINES ET LES DAUPHINS

**OBJECTIF :** Préserver les baleines et dauphins du Pacifique, ainsi que leurs habitats, afin de permettre à leurs populations de se reconstituer, tout en reconnaissant leur grande importance culturelle pour les peuples insulaires océaniques.

## Introduction

La région du Pacifique insulaire abrite la moitié des 90 espèces de baleines et de dauphins du monde. Certaines espèces de baleines et de dauphins ont des aires de répartition relativement restreintes, tandis que d'autres se déplacent entre plusieurs ZEE. Les cétacés à fanons sont de grands migrants, parcourant chaque année des milliers de kilomètres entre leurs zones de reproduction tropicales hivernales et leurs zones d'alimentation estivales.

Toutes les grandes baleines, à l'exception des petits rorquals, ont été amenées au bord de l'extinction au siècle dernier par la chasse à la baleine. Certaines populations se sont retrouvées réduites à moins de 2 % de leur nombre initial. Aujourd'hui, plus de 36 millions de km<sup>2</sup> de ZEE des Membres du PROE servent de sanctuaires pour les baleines et les dauphins et assurent une protection totale des cétacés. Les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) et certaines autres espèces commencent à se rétablir, bien que leur effectif reste faible par rapport à leur abondance du début du XX<sup>e</sup> siècle. L'observation des baleines est aujourd'hui une attraction touristique importante pour de nombreux États et territoires, dont Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les Tonga.



**FIGURE 7.** Whale and dolphin protected areas and sanctuaries. © PROE, 2021

Les Membres du PROE ont consacré les années 2017 et 2018 comme années de la baleine. La conférence sur les « Baleines dans un océan changeant »<sup>59</sup> qui s'est tenue à Nuku'alofa (Tonga) en avril 2017 a été la première conférence intergouvernementale de la région consacrée aux baleines. Des représentants de 16 États y ont participé. Les engagements initiaux comprenaient la création d'un sanctuaire pour les baleines aux Tonga et un appui technique au plan d'action pour les baleines et dauphins. Les débats de la Conférence ont également permis de formuler de nombreuses recommandations pour le présent plan d'action.

## Répartition des espèces

Nos connaissances sur la diversité et la répartition des baleines et dauphins dans la région du Pacifique insulaire demeurent incomplètes, car de nombreux sites n'ont pas encore fait l'objet d'études ou en raison de lacunes dans notre compréhension de l'environnement local. Selon des données essentiellement opportunistes, au moins 30 espèces différentes de baleines et dauphins sont présentes dans les ZEE des 21 États et territoires insulaires océaniques du PROE, que ce soit de façon permanente ou comme migrateurs saisonniers (tableau 6). Ce chiffre est vraisemblablement plus élevé si l'on prend également en compte les espèces rares et vagabondes.

Les principales observations dans la région portent sur le cachalot, le globicéphale tropical, le dauphin longirostre et la baleine à bosse, autant d'espèces facilement identifiables, même à distance. La répartition et l'abondance de nombreuses autres espèces, en particulier les baleines à bec (ziphiidés), sont difficiles à évaluer, car difficiles à identifier en mer ; les informations dont l'on dispose à leur sujet proviennent essentiellement des échouages. Les données d'échouage peuvent fournir des informations importantes, impossibles à obtenir par le biais d'enquêtes systématiques sur les observations de spécimens vivants. Voilà pourquoi il est primordial de recueillir les données d'échouage dans l'ensemble de la région. Elles sont particulièrement précieuses pour identifier les espèces de haute mer et de grande profondeur, telles que les baleines à bec, qui fréquentent les écosystèmes profonds des monts sous-marins dans de nombreux États et territoires insulaires océaniques. Compte tenu du peu de travaux de recherche menés dans la région et de l'étendue de la superficie marine, il est fort probable que certaines espèces n'aient pas encore été signalées dans ces eaux.

Lors de la conférence sur les « Baleines dans un océan changeant » de 2017, le groupe de travail sur la recherche scientifique a recommandé de dresser un inventaire des espèces de baleines et dauphins validées, de leur particularité génétique et de leur utilisation de l'habitat dans chaque État et territoire insulaires océaniques Membres du PROE. Cette démarche permettrait de mieux comprendre les rôles écologiques et les valeurs économiques et culturelles, et aide mieux orienter les efforts de gestion.

59 PROE. 2017. Baleines dans un océan changeant : conclusions [Internet]. 2017. PROE ; [consulté le 6 févr. 2022]. <https://www.PROE.org/whales-in-a-changing-ocean-conference-2017/outcomes>

## Aires importantes pour les mammifères marins

Les aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) délimitent une portion distincte d'habitat pour une ou plusieurs espèces de mammifères marins, qui peut être délimitée et gérée à des fins de conservation.

En mars 2017, un atelier régional s'est tenu au Samoa afin de déterminer les AIMM pour la région Pacifique. Les sites potentiels ont été examinés par un groupe d'experts et 18 AIMM ont été acceptées. En outre, 5 autres sites candidats et 19 zones d'intérêt ont été recensés, pour lesquels un complément d'information est nécessaire afin d'obtenir le statut d'AIMM à part entière. Des lacunes importantes dans les données sur les mammifères marins ont notamment été constatées dans toute la région, de sorte que le processus de désignation des sites d'importance mondiale se révèle incomplet. Un [e-atlas](#)<sup>60</sup> interactif fournit les listes d'espèces et d'autres informations pour chaque AIMM du Pacifique.

Les résultats de l'atelier sont détaillés dans le [rapport final de l'atelier régional sur les AIMM du Pacifique insulaire](#).<sup>61</sup>

## État des espèces

L'état de conservation des espèces de cétacés de la région varie selon le système de classification des espèces de l'UICN. Les espèces « En danger » comprennent le rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*), la baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) et la sous-population océanique de la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*). Les espèces « Vulnérables » sont le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*), le dauphin à aileron retroussé d'Australie (*Orcaella heinsohni*), le dauphin à bosse d'Australie (*Sousa sahalensis*) et le cachalot (*Physeter macrocephalus*). Les espèces « Quasi menacées » sont le petit rorqual de l'Antarctique (*Balaenoptera bonaerensis*), la fausse orque (*Pseudorca crassidens*) et le grand dauphin de l'Indo-Pacifique (*Tursiops aduncus*).

Parmi les espèces restantes :

- 17 sont en état de « Préoccupation mineure » et 2 figurent dans la catégorie « Données insuffisantes » ;
- 12 ont changé d'état de conservation depuis la publication du précédent plan d'action pour les baleines et dauphins, la plupart d'entre elles ayant été reclassées de « Données insuffisantes » à « Préoccupation mineure » (en raison d'une réinterprétation des catégories) ;
- 3 sont passées de « Données insuffisantes » à « Quasi menacées », le rorqual commun est passé de « En danger » à « Vulnérable », tandis que le dauphin à aileron retroussé est passé de « Quasi menacé » à « Vulnérable ».

60 Marine Mammal Protected Areas Task Force. e-atlas AIMM ; [Internet] ; [consulté le 6 févr. 2022] <https://www.marinemammalhabitat.org/imma-eatlas/>

61 Marine Mammal Protected Areas Task Force. 2017. Final report of the regional workshop on Pacific islands important marine mammal areas [Internet]. Apia, Samoa ; [consulté le 6 févr. 2022]. <https://www.marinemammalhabitat.org/download/report-regional-workshop-pacific-islands-important-marine-mammal-areas/>

TABLEAU 6. Diversité des cétacés dans les États et territoires insulaires océaniques<sup>62</sup>

ÉTATS ET TERRITOIRES INSULAIRES OCÉANIENS

ESPÈCES	AS	CK	FM	FI	FP	GU	KI	MHNR	NC	NU	MP	PW	PG	PNW	SSB	TK	TO	TV	VU	WF		
Dauphin à bosse d'Australie <i>Sousa sahalensis</i>													x									
Baleine à bec de Blainville <i>Mesoplodon densirostris</i>		x		x	x	x	x			x	x	x	?		x	?						
Baleine bleue <i>Balaenoptera musculus</i>				?			?	x					x			x			x			
Baleine bleue pygmée <i>B. m. brevicauda</i>		x								x												
Grand dauphin <i>Tursiops spp</i>	x	?	?	x	x	x	x	x	?		x	?	x		x	x			x	x	x	
Rorqual de Bryde <i>Balaenoptera edeni</i>				x	?	x									x							
Rorqual d'Omura <i>Balaenoptera sp.</i>		?	x	x		?		?	x	x		x	x	x		?					?	
Dauphin commun <i>Delphinus spp</i>		x		?				x		x	?					?			x			
Baleine de Cuvier <i>Ziphius cavirostris</i>	x	x	?		x	x	x		?	x	x	x	?	x	x	x	?			x		
Baleine à bec de Deraniyagala <i>Mesoplodon hotaula</i>								x														
Cachalot pygmée <i>Kogia sp.</i>				x	x	x							x								x	
Cachalot nain <i>Kogia sima</i>	?									x		x				x						
Mésoplodon japonais <i>Mesoplodon ginkgodens</i>			x					?														
Fausse orque <i>Pseudorca crassidens</i>	x	?		x	x	x	?			x	x	x	x	x	x	x			x		?	
Rorqual commun <i>Balaenoptera physalus</i> )				x	?			x														
Dauphin de Fraser <i>Lagenodelphis hosei</i>		x	x	?	x		x		x	x			x	x		x	x					
Baleine à bosse <i>Megaptera novaeangliae</i>	x	x		x	x	x		x		x	x	x	?	x	x	?			x		x	x
Grand dauphin de l'Indo-Pacifique <i>Tursiops aduncus</i>										x											x	
Baleine à bec de Longman <i>Indopacetus pacificus</i>										x		x										

62 Miller, C. 2022. Review of cetacean diversity, status and threats in the Pacific islands region 2021. Apia, Samoa: PROE.

## ÉTATS ET TERRITOIRES INSULAIRES OCÉANIENS

ESPÈCES	AS	CK	FM	FI	FP	GU	KI	MHNR	NC	NU	MP	PW	PG	PNWSSB	TK	TO	TV	VUWF
Dauphin d'Électre <i>Peponocephala electra</i>		x	x		x	x	?	x	x	x		x	x	x		x		x
Petit rorqual de l'Antarctique <i>Balaenoptera bonaerensis</i>										x							x	
Petit rorqual, nain <i>Balaenoptera acutorostrata</i> subsp. sans nom										x							x	
Baleine de Minke <i>Balaenoptera sp.</i>	x	x		x	?			x			x	x	?		x	x		x
Orque <i>Orcinus orca</i>	x	x	?	x	x	?	x	x	?	x	x	?	x	x	?	x	x	x
Dauphin tacheté pantropical <i>Stenella</i> <i>attenuata</i>	x	x	?	x	x	x	x	x		x		x	x		x		x	x
Dauphin de Peale <i>Lagenorhynchus australis</i>		?																
Orque pygmée <i>Feresa attenuata</i>					x	x				x		x	x	?				x
Cachalot pygmée <i>Kogia breviceps</i>				x				x			x							
Dauphin de Risso <i>Grampus griseus</i>		?			x	x				x		x	?	x		x	x	x
Dauphin à bec étroit <i>Steno bredanensis</i>	x			?	x	x	x	?		x		x		?	x	x		x
Rorqual boréal <i>Balaenoptera borealis</i>		x				?				x	x	x		x				x
Globicéphale tropical <i>Globicephala</i> <i>macrorhynchus</i>	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Dauphin à aileron retroussé d'Australie <i>Orcaella heinsohni</i>													x			?		
Cachalot <i>Physeter macrocephalus</i>	x	x	x	x	x	x	x	?	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Dauphin longirostre <i>Stenella longirostris</i>	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x		x	x		x
Dauphin bleu et blanc <i>Stenella coeruleoalba</i>		?	x			x	?	x		x		x	x		x	x		?
Baleine à bec inconnue															?			?

Les enregistrements pour *T. truncatus* et *T. aduncus* sont combinés dans *Tursiops spp.*, car les anciennes données ne les différencient pas. Les dauphins communs sont plus probablement *Delphinus delphis* que *D. capensis*.

x = observations confirmées

? = observations non confirmées

© PROE, 2021

Les espèces de cétacés qui fréquentent les eaux des îles du Pacifique et sont inscrites à l'Annexe I de la CMS sont le rorqual boréal, le rorqual bleu, le rorqual commun, la baleine à bosse et le cachalot. Plusieurs espèces de cétacés des îles du Pacifique, telles que le petit rorqual de l'Antarctique, le rorqual de Bryde, le dauphin à aileron retroussé d'Australie, l'orque et le dauphin à bosse de l'Indo-Pacifique sont également inscrites à l'Annexe II de la CMS, qui désigne les « espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable ou bénéficierait d'une manière significative de la coopération internationale ».

Le plan d'action révisé du PROE pour les baleines et dauphins (2013-2017) a été annexé au [MdE sur les cétacés des îles du Pacifique](#).<sup>4</sup> Il constitue la base des efforts de conservation sur le terrain des signataires du MdE et des organisations collaboratrices dans l'ensemble de la région.

## Savoirs traditionnels et pratiques coutumières

Les baleines et dauphins sont importants pour les cultures, les légendes, les traditions et le patrimoine de nombreux peuples insulaires du Pacifique, et sont souvent associés à l'identité, aux modes de subsistance et au bien-être. Certaines cultures évoquent le rôle des baleines dans la navigation traditionnelle. Leurs migrations servent de repères environnementaux dans certaines îles, et des cérémonies et rituels sont associés aux cétacés dans l'ensemble de la région. Dans certaines traditions, les baleines sont perçues comme des incarnations de l'homme, et leur apparition périodique pour se reproduire et donner naissance reste un événement important pour de nombreuses communautés. L'importance culturelle des espèces de cétacés est illustrée par des mythes, des récits et des légendes transmis de génération en génération par le chant, la danse et les rites oraux.

L'exploitation culturelle de ces mammifères marins a existé à des degrés divers dans la plupart des îles du Pacifique à un moment ou à un autre. Cela va de la récupération des animaux rejetés sur les plages à la chasse directe et opportuniste. La viande de cétacé est parfois exploitée comme source de subsistance pour le village local, mais les os et les dents sont également particulièrement convoités (p. ex. comme dot ou prix de la mariée). Historiquement, ces derniers ont probablement joué un rôle important dans les échanges au sein de la région. Certaines communautés pratiquent encore une pêche traditionnelle et vivrière.

## Possibilités de génération de revenus

Une étude régionale sur le statut du tourisme d'observation des baleines (IFAW 2008)<sup>63</sup> a montré que sa valeur a été multipliée par 10 entre 1998 et 2005, passant de 9 à 14 pays, avec un nombre d'observateurs en hausse de 45 %. En 2005, la valeur économique directe du secteur était estimée à 7,5 millions d'USD et sa valeur totale à 21 millions d'USD. Les données des Tonga (Teisa Fifita-Tupou, 2021)<sup>64</sup> indiquent que le nombre d'observateurs de baleines a plus que doublé entre 2006 et 2019, passant de 9 804 à 20 018, pour une augmentation des recettes directes de 1 515 069 USD à 9 107 643 USD.

63 IFAW. 2008 Pacific islands whale watch tourism: a regionwide review of activity. Surry Hills, AU: IFAW; [accessed 2022 Mar 12]. [https://library.PROE.org/sites/default/files/2022-03/Pacific\\_Whale\\_Watching\\_0.pdf](https://library.PROE.org/sites/default/files/2022-03/Pacific_Whale_Watching_0.pdf)

64 Fifita-Tupou T. 2021. Whale watching and swimming: Kingdom of Tonga. 2021 Aug 3. Ministry of Tourism Tonga presentation to SPREP Whale and Dolphin Action Plan meeting.



L'observation des baleines revêt aujourd'hui une grande importance économique pour de nombreux États et territoires insulaires océaniques. Le potentiel de croissance et les avantages financiers du tourisme autour des cétacés ont été des arguments convaincants contre la chasse à la baleine dans l'ensemble de la région du Pacifique. La croissance rapide de cette activité dans la région entre 1988 et 2005 a soulevé des questions quant à sa durabilité. Toutefois, depuis 2020, elle connaît un fort ralentissement en raison de l'impact du COVID-19 sur le secteur du tourisme dans la région. Toute reprise future de l'observation des baleines devra tenir compte de nouvelles mesures de gestion des éventuels effets sur les populations de mammifères marins. Cette parenthèse peut être le moment opportun pour s'assurer que les bonnes pratiques relatives à l'observation des baleines sont bien appliquées.

Des recherches récentes (Fiori et al. 2019)<sup>65</sup> ont souligné que les sorties de nage avec les baleines aux Tonga ont une incidence négative sur le comportement des cétacés, notamment sur les paires mère-baleineau de baleines à bosse, ce qui peut avoir des répercussions sur la survie des juvéniles. Ce constat démontre la nécessité d'un encadrement à long terme des activités d'observation des baleines, d'un suivi, contrôle et surveillance des réglementations, et d'un plafonnement du nombre de bateaux afin de garantir la sécurité des animaux et des personnes.

## Ressources utiles

Directives océaniques sur l'observation des baleines et des dauphins<sup>66</sup> (un modèle pour l'élaboration de règlements et de mesures de gestion recommandées pour l'observation durable des baleines)

Guide pour l'observation des baleines de la CBI<sup>67</sup>

Programme de formation des exploitants d'excursions et des guides spécialisés dans l'observation de baleines de Whales Alive<sup>68</sup> (formation conçue pour répondre aux besoins en matière de compétences des exploitants d'observation de baleines dans le Pacifique)

Guide mondial des bonnes pratiques pour une observation responsable des baleines et des dauphins<sup>69</sup>

Cours de formation pour les guides d'observation responsable des baleines<sup>70</sup>

65 Fiori L, Martinez E, Orams M, Bollard B. 2019. Effects of whale-based tourism in Vava'u, Kingdom of Tonga: behavioural responses of humpback whales to vessel and swimming tourism activities [Internet]. PLoS ONE. 14(7):e0219364; [consulté le 6 fév. 2022]. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0219364>

66 PROE, IFAW, Opération Cétacés. 2009. Directives régionales océaniques sur l'observation des baleines et des dauphins. [Internet]. PROE ; [consulté le 6 fév. 2022]. [https://www.PROE.org/att/publication/000647\\_whale\\_watch\\_guidelines\\_en.pdf](https://www.PROE.org/att/publication/000647_whale_watch_guidelines_en.pdf)

67 Commission baleinière internationale. 2022. Guide pour l'observation des baleines : un outil en ligne complet pour les organismes chargés de la réglementation, les opérateurs et toute personne intéressée par l'observation des baleines [Internet]. CBI ; [consulté le 6 fév. 2022]. <https://iwc.int/whale-watching-handbook>

68 Whales Alive. 2022. Programme de formation des exploitants d'excursions et des guides spécialisés dans l'observation de baleines de Whales Alive [Internet]. Whales Alive ; [consulté le 6 fév. 2022]. <https://www.whalesalive.org.au/training-program/>

69 Lewis S, Walker D. 2018. Guide mondial des bonnes pratiques pour une observation responsable des baleines et des dauphins [Internet]. World Cetacean Alliance avec l'appui de ClubMed ; [consulté le 6 fév. 2022]. <https://worldcetaceanalliance.org/wp-content/uploads/2019/07/WCA-Global-Best-Practice-Guidance-Whale-Watch.pdf>

70 World Cetacean Alliance. 2022. Cours de formation pour les guides d'observation responsable des baleines de la WCA. WCA ; [consulté le 6 fév. 2022]. <https://worldcetaceanalliance.thinkific.com/courses/responsible-whale-watching-guides-training-course>

## Menaces

Si les baleines ne font plus l'objet d'une chasse commerciale dans l'hémisphère sud, elles restent néanmoins exposées à un large éventail de menaces qui varient en termes de couverture géographique, de régularité et d'espèces dans toute la région.

### Les principales menaces pesant sur les cétacés dans le Pacifique insulaire

- Interactions des pêches : dont les prises accessoires et l'enchevêtrement dans les engins de pêche utilisés ou abandonnés, perdus ou rejetés (EPAPR), comme les DCP et les filets maillants ;
- Observation des baleines : perturbation par les bateaux d'observation et les nageurs ;
- Collision avec les navires ;
- Pollution (métaux lourds, par exemple) ;
- Débris marins (plastique, engins de pêche abandonnés, etc.) ;
- Dégradation de l'habitat (aménagements côtiers, par exemple) ;
- Nuisances sonores d'origine anthropique : notamment provenant des navires, des activités industrielles (enfouissement de pieux, par exemple) et des opérations navales ;
- Changements climatiques (raréfaction des proies) ;
- Prises directes : à des fins de subsistance (chasse) et de commerce (animaux vivants) ;
- Espèces inconnues ou cryptiques : méconnaissance des populations génétiquement discrètes des espèces pantropicales et conséquences pour le risque de prises accessoires ;
- Manque d'informations scientifiques : elles sont nécessaires pour fonder les décisions sur la gestion des menaces anthropiques.



Mère et baleineau baleines à bosse. © Malcolm Francis

## PÊCHERIES

Des interactions et des prises accessoires dans les engins de pêche ont été signalées pour plus de 30 espèces de cétacés dans les pêcheries de thon et autres pêches à petite et grande échelle dans l'océan Pacifique Centre-Ouest.

Les interactions avec les palangres et les sennes coulissantes concernent principalement :

- la fausse orque (*Pseudorca crassidens*), qui interagit fréquemment avec ces deux types de pêche ;
- les baleines à fanons, notamment les espèces menacées telles que la baleine bleue pygmée (*B.m. breviceuda*), le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) et la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) ;
- le cachalot (*Physeter macrocephalus*) ;
- le dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*).

Les interactions avec les pêcheries côtières et les filets maillants se produisent principalement avec :

- le dauphin de Risso (*Grampus griseus*) ;
- le dauphin à bec étroit (*Steno bredanensis*) ;
- le grand dauphin de l'Indo-Pacifique *Tursiops aduncus* ;
- le dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*) ;
- le dauphin à aileron retroussé d'Australie (*Orcaella einsohni*) ;
- le dauphin à bosse d'Australie (*Sousasa hulensis*).

On en sait encore peu sur la survie des spécimens à la suite d'interactions avec des engins de pêche, en particulier lorsque ces derniers restent attachés à l'animal. Les interactions avec les EPAPR sont de plus en plus préoccupantes et, tout comme les collisions avec les navires, constituent probablement l'une des plus grandes menaces pour les grandes baleines. Selon la CPPOC, la présence d'un grand nombre d'observateurs dans les pêcheries de thon à senne coulissante permet de mieux comprendre le niveau des interactions. En revanche, il n'en va pas de même pour la pêche thonière à la palangre, où le taux de présence des observateurs est généralement très faible (2 à 5 %).

On manque d'estimations des prises accessoires dans les pêcheries à petite et grande échelle autres que celles du thon. Notre connaissance partielle du volume des populations, de leur répartition et de la spécificité génétique de nombreuses espèces de mammifères marins dans le Pacifique ne facilite pas l'évaluation du degré de menace que ces interactions font peser sur les populations de cétacés.

Il nous faudra de nombreuses années pour combler ces lacunes et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre des résultats définitifs. Une approche de précaution s'impose. Il est impératif de redoubler d'efforts pour réduire les interactions et atténuer les dommages si nous voulons préserver les avantages à long terme des baleines et dauphins pour la santé de nos océans, ainsi que leur importance en tant qu'icônes culturelles.

## Thèmes et objectifs

THÈMES	OBJECTIFS
1. Recherche et suivi	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecter, centraliser, mettre à disposition et maintenir les données de recherche et de surveillance.</li> <li>2. Améliorer les connaissances sur les effectifs et la répartition des cétacés.</li> <li>3. Comprendre les habitats essentiels et les voies de migration.</li> <li>4. Comprendre l'impact des menaces qui pèsent sur les populations de baleines et dauphins.</li> </ol>
2. Changements climatiques	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déterminer la vulnérabilité des baleines et dauphins aux changements climatiques.</li> <li>2. Promouvoir les avantages de la protection des populations de baleines pour contribuer à atténuer les changements climatiques.</li> </ol>
3. Protection des écosystèmes et des habitats	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Protéger les habitats essentiels et les voies de migration des baleines et dauphins.</li> </ol>
4. Réduction des menaces	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire les menaces directes et indirectes qui pèsent sur les populations de baleines et dauphins.</li> </ol>
5. Importance et valeur culturelles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la gestion.</li> </ol>
6. Lois, politiques et gestion	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réviser les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la protection des baleines et dauphins.</li> </ol>
7. Écotourisme et modes de subsistance	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à ce que le tourisme autour des baleines et dauphins soit géré de manière durable et responsable, avec un impact minimal, tout en garantissant un maximum de retombées scientifiques, pédagogiques et économiques.</li> </ol>
8. Renforcement des capacités et collaboration	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accroître l'expertise et les capacités nationales en matière de conservation et de gestion durable des cétacés.</li> <li>2. Renforcer la collaboration et les partenariats aux niveaux national, régional et international pour la conservation et la gestion des baleines et des dauphins.</li> </ol>
9. Éducation, sensibilisation et communication	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer la sensibilisation et la compréhension de l'importance des baleines et dauphins et des questions de conservation pertinentes.</li> </ol>



Paire de dauphins longirostres (*Stenella longirostris*), île M'Buke, Papouasie-Nouvelle-Guinée. © Cara Miller

## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 1 : Collecter, centraliser, mettre à disposition et maintenir les données de recherche et de surveillance

NOMBRE ACTION		RESPONSABILITÉ
1.1.1	Recenser les sites de chasse ou les prises directes de cétacés, et encourager le suivi et l'évaluation des prises par espèce, par emplacement et par date. Mettre en place des programmes d'observation, le cas échéant. (i)	Membres, PROE
1.1.2	Faciliter l'utilisation généralisée d'outils électroniques innovants de signalement et de suivi, tels que <a href="#">Happywhale</a> , <sup>71</sup> <a href="#">iNaturalist</a> , <sup>72</sup> et d'autres applications appropriées pour promouvoir la science participative et collecter des données d'observation. (ii)	PROE, Partenaires, Membres
1.1.3	Maintenir et administrer <a href="#">la base de données sur les échouages en Océanie</a> <sup>17</sup> hébergée sur <a href="#">Flukebook</a> . <sup>18</sup> (iii)	PROE
1.1.4	Inciter le public à signaler tout échouage et toute mortalité de baleine ou dauphin à l'autorité nationale de gestion compétente. (iv)	Membres
1.1.5	Développer des réseaux nationaux sur les échouages qui intègrent les parties prenantes. Mettre en œuvre des protocoles de réponse aux échouages et de collecte de données, rassembler des informations sur les effets potentiels des interactions humaines, notamment les plastiques et les engins de pêche sur les baleines et dauphins, avec l'objectif de réaliser des autopsies complètes dans la mesure du possible, conformément aux bonnes pratiques. (v)	Membres, PROE, SPC
1.1.6	Transmettre les données d'échouage et les résultats d'analyse à la base de données « <a href="#">Strandings of Oceania</a> » <sup>17</sup> hébergée sur <a href="#">Flukebook</a> , <sup>18</sup> dont les résultats ADN ou les notes et rapports d'autopsie, ainsi que toute preuve d'interaction humaine, comme l'enchevêtrement ou l'ingestion de matières plastiques. (vi)	Membres
1.1.7	Encourager le signalement des collisions avec les navires aux autorités locales et régionales et dans <a href="#">la base de données mondiale de la CBI « Global Ship Strikes »</a> . <sup>73</sup> (collisions avec les navires). Entrer les informations dans la base de données « <a href="#">Strandings of Oceania</a> » <sup>17</sup> hébergée sur <a href="#">Flukebook</a> . <sup>18</sup> (vii)	Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les données disponibles sur les prises dirigées sont suffisantes pour élaborer des plans de gestion pour les futures campagnes de chasse.	Permanent
ii.	Diverses applications complémentaires sont utilisées dans la région pour enregistrer et diffuser les observations.	2024
iii.	La base de données « <a href="#">Strandings of Oceania</a> » <sup>17</sup> est actualisée et utilisée.	2025
iv.	Le grand public est invité à signaler les échouages.	2025
v.	Des réseaux nationaux sur les échouages sont en place et appliquent des protocoles de collecte de données fondés sur les bonnes pratiques.	2026
vi.	La base de données « <a href="#">Strandings of Oceania</a> » <sup>17</sup> contient des enregistrements d'échouages provenant des Membres.	Permanent
vii.	Les collisions avec les navires sont signalées dans la base de données « <a href="#">Global Ship Strikes</a> » <sup>73</sup> de la CBI et enregistrées dans la base de données « <a href="#">Strandings of Oceania</a> ». <sup>17</sup>	Permanent

71 Happywhale. 2022. Your whales as individuals [Internet]. Happywhale; [consulté le 6 févr. 2022]. <https://happywhale.com/home>

72 iNaturalist. A community for naturalists [Internet]. Académie des sciences de Californie et National Geographic Society ; [consulté le 6 févr. 2022] <https://www.inaturalist.org/>

73 Commission baleinière internationale. Base de données « [Global Ship Strikes](#) » de la CBI [Internet]. CBI ; [consulté le 6 févr. 2022]. <https://iwc.int/ship-strikes>

## THÈME 1 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 2 : Améliorer les connaissances sur les effectifs et la répartition des cétacés

1.2.1	Appuyer et promouvoir des études de qualité afin de fournir des estimations quant à l'abondance des espèces de cétacés dans la région du Pacifique insulaire et d'établir leur répartition, leur aire de répartition et des informations sur leur habitat. Fournir les informations aux Membres du PROE. (i)	SPWRC, Partenaires, PROE
1.2.2	Songer à utiliser la télédétection (hydrophones, planeurs, satellites, etc.) pour détecter les baleines et dauphins dans la région. Promouvoir l'utilisation de systèmes de télédétection des cétacés. (ii)	PROE, Partenaires
1.2.3	Mener et appuyer des études pour aider à dresser l'inventaire des espèces de baleines et dauphins. (iii)	PROE, Partenaires, Membres
1.2.4	Encourager la recherche sur les sous-populations de fausses orques et d'autres espèces vulnérables dans le Pacifique, notamment leur spécificité génétique, afin d'évaluer le niveau de risque lié à la pêche industrielle. (iv)	PROE, SPC, Partenaires, Membres
1.2.5	Évaluer la spécificité génétique et l'isolement des espèces de cétacés et, le cas échéant, le statut taxonomique et les implications en matière de gestion des menaces et de survie. (v)	PROE, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les études relatives à l'inventaire, à la répartition, à l'abondance et aux habitats bénéficient d'un appui.	2023
ii. Les techniques de télédétection sont préconisées et une étude pilote utilisant ces techniques a été menée.	2026
iii. Un inventaire des espèces de cétacés dans la région du Pacifique insulaire a été publié.	2024
iv. Des recherches sur les fausses orques de la région permettent de mieux comprendre le niveau de risque lié à la pêche.	2025
v. Des recherches sur la spécificité génétique d'autres cétacés sont en cours.	2026

### OBJECTIF 3 : Comprendre les habitats essentiels et les voies de migration

1.3.1	Travailler à l'amélioration des AIMM candidates et des zones d'intérêt déjà répertoriées afin qu'elles obtiennent le statut d'AIMM à part entière, en collaboration avec le Comité régional du Pacifique insulaire de l'UICN sur les AIMM, et d'autres acteurs. (i)	PROE, Partenaires, Membres
-------	---	-------------------------------

INDICATOR	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Au moins un site candidat au statut d'AIMM a été confirmé dans le Pacifique.	2025

### OBJECTIF 4 : Comprendre l'impact des menaces directes sur les espèces de baleines et dauphins

1.4.1	Évaluer l'ampleur et l'impact des prises accessoires et des enchevêtrements sur les cétacés toutes pêches confondues. (i)	PROE, Partenaires, Membres
1.4.2	Évaluer l'impact des battues encore pratiquées ou d'autres prises directes dans la région sur les populations de petits cétacés. (ii)	PROE, Partenaires, Membres
1.4.3	Prendre en compte l'importance de la structure sociale des cétacés par rapport aux menaces directes, comme les chasses au dauphin. (iii)	Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. L'impact des prises accessoires dans les pêcheries sur les cétacés dans les États et territoires insulaires océaniques a été évalué.	2024
ii. Les prises directes sur les populations de cétacés ont été évaluées.	2025
iii. L'importance de la structure sociale a été prise en compte dans la recherche sur les chasses au dauphin.	2024

## THÈME 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### OBJECTIF 1 : Déterminer la vulnérabilité des baleines et dauphins aux changements climatiques

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
2.1.1	Lors des forums internationaux axés sur le climat, plaider en faveur de la protection des aires d'alimentation des baleines migratrices dans les hautes latitudes de l'océan Austral et en Antarctique, ainsi que des habitats de reproduction adéquats dans le Pacifique. (i)	PROE, Partenaires, Membres
2.1.2	Évaluer les effets potentiels des changements climatiques sur les espèces de baleines et dauphins, notamment leurs voies et leurs périodes de migration dans le Pacifique, et déterminer les espèces et populations les plus à risque. (ii)	PROE, Partenaires
2.1.3	Mener des évaluations de risques détaillées pour les espèces ou populations de baleines et dauphins jugées fortement menacées par les effets des changements climatiques, ainsi que l'impact potentiel sur les communautés, notamment sur le secteur de l'observation de baleines. (iii)	PROE, Partenaires

#### INDICATEURS

	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les populations de baleines et dauphins vulnérables aux changements climatiques sont recensées et leurs habitats font l'objet d'une protection prioritaire.	2025
ii. Les éventuelles variations de répartition des baleines ou de leurs voies de migration sont repérées et les conséquences pour la gestion sont notées.	2025
iii. Les évaluations des risques pour la plupart des espèces menacées sont publiées et diffusées.	2026

### OBJECTIF 2 : Promouvoir les avantages de la protection des populations de baleines pour contribuer à atténuer les changements climatiques

2.2.1	Étudier les possibilités de soutenir la protection des baleines au moyen de possibilités de financement destinées à l'atténuation des changements climatiques. (i)	PROE, Partenaires
2.2.2	Promouvoir les études (à l'aide de protocoles normalisés) pour estimer l'abondance des baleines à bosse dans les aires de reproduction du Pacifique insulaire, et prendre en compte les services de piégeage du carbone fournis par les baleines dans les considérations nationales relatives à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets (ii)	Membres, Partenaires

#### INDICATEURS

	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Des possibilités de financement pour la protection des baleines dans le cadre de l'atténuation des changements climatiques ont été trouvées.	2024
ii. Des études sur les baleines à bosse sont menées et permettent de mieux comprendre leur potentiel de piégeage du carbone afin de les inclure dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques.	2025

### THÈME 3 : PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES HABITATS

#### OBJECTIF 1 : Protéger les habitats essentiels et les voies de migration des baleines et dauphins

NOMBRE ACTION	RESPONSABILITÉ
3.1.1 Établir de nouvelles AMP bien gérées comprenant des sanctuaires pour les baleines et dauphins dans les ZEE. Porter une attention particulière aux AIMM, aux plans de gestion et aux législations qui mettent l'accent sur la protection des cétacés et de leurs habitats, notamment les voies de migration et la biodiversité correspondante. (i) (ii)	PROE, Membres, Partenaires
INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. De nouvelles AMP comprenant des sanctuaires nationaux couvrant les ZEE et des habitats clés pour la protection des baleines et dauphins sont officiellement désignées et établies.	2024
ii. Un plan de gestion est en place pour chaque AMP et chaque sanctuaire établi.	2026

### THÈME 4 : RÉDUCTION DES MENACES

#### OBJECTIF 1 : Réduire les menaces directes et indirectes qui pèsent sur les populations de baleines et dauphins

NOMBRE ACTION	RESPONSABILITÉ
4.1.1 Encourager la collaboration entre la CPPOC, les autorités nationales, les organismes régionaux et les chercheurs afin d'améliorer la collecte de données sur les espèces de cétacés qui interagissent avec les pêcheries de petite et de grande envergure. Il s'agit notamment de prélever des échantillons génétiques et d'analyser des photos en vue d'améliorer l'identification des espèces. (i)	PROE, CPS, FFA, FAO, Membres, Partenaires
4.1.2 Favoriser les partenariats pour tester et déployer des méthodes d'atténuation appropriées pour les interactions entre les cétacés et les engins de pêche. (ii)	PROE, CPS, FFA, Membres, Partenaires
4.1.3 Collaborer avec les communautés locales pour élaborer des plans de gestion des chasses traditionnelles et promouvoir d'autres modes de subsistance dans le but de réduire voire d'éliminer les prises accessoires et les captures ciblées de cétacés. (iii)	Membres
4.1.4 Collaborer avec des organisations internationales telles que la FAO, la CBI, la CMS, le Marine Stewardship Council (MSC) et l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF) afin de fournir des conseils techniques et d'appuyer les efforts déployés pour réduire les prises accessoires de cétacés. (iv)	PROE
INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les solutions de gestion s'appuient sur des informations plus précises concernant les interactions entre les différentes espèces de cétacés et les pêcheries.	2026 et Permanent
ii. Des méthodes d'atténuation appropriées pour les cétacés sont définies et déployées dans l'ensemble des flottes de pêche.	2026
iii. Un plan de gestion collaboratif est élaboré et mis en œuvre pour les chasses traditionnelles et des alternatives de subsistance sont identifiées en consultation avec les communautés.	2026
iv. Les collaborations permettent de prodiguer des conseils techniques en vue de réduire les prises accessoires.	2026



## THÈME 5 : IMPORTANCE ET VALEUR CULTURELLES

### OBJECTIF 1 : Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, des pratiques et de la propriété coutumière sur le domaine maritime, et assurer leur intégration dans les activités de gestion

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
5.1.2	Encourager la recherche socioculturelle sur les savoirs traditionnels et les pratiques culturelles liés à la chasse au dauphin en battue, afin d'étayer les futures approches en matière de recherche et de gestion. (i)	PROE, Membres, Partenaires
5.1.3	Collaborer avec les <i>Voyaging Societies</i> régionales et d'autres groupes culturels afin de promouvoir les savoirs traditionnels liés à la conservation et à la gestion des baleines et dauphins, tout en améliorant la collecte de données à bord de voiliers traditionnels. (ii)	Membres, Voyaging Societies des îles Cook, des Fidji, de Polynésie française, de Nouvelle-Zélande, du Samoa, des Tonga, Okeanos Foundation
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Des recherches socioculturelles sur les pratiques culturelles liées à la chasse au dauphin en battue ont été menées dans un État ou un territoire.	2024
ii.	Au moins un projet ou une initiative a été lancé en collaboration avec les <i>Voyaging Societies</i> régionales et d'autres groupes culturels dans au moins un État ou territoire Membre du PROE.	2024

## THÈME 6 : LOIS, POLITIQUES ET GESTION

### OBJECTIF 1 : Réviser les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la protection des baleines et dauphins

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
6.1.1	Assurer une conservation et une gestion efficaces des baleines et dauphins : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en veillant à la prise en compte de la conservation des baleines et dauphins lors de l'élaboration de nouvelles législations ou politiques, notamment de stratégies nationales pour les océans, ou lors de la révision des législations existantes ;</li> <li>▪ en identifiant et en comblant les lacunes et les incohérences liées à ces espèces (p. ex., lacunes entre les législations sur la pêche et l'environnement, les politiques et les procédures SCS). (i)</li> </ul>	Membres
6.1.2	Répondre aux demandes d'aide des États et territoires concernant l'élaboration de cadres juridiques, politiques et institutionnels, de plans de gestion ou d'action et de mesures législatives visant à mettre en œuvre le présent plan d'action pour les baleines et dauphins. (ii)	PROE, Partenaires
6.1.3	Encourager les États et territoires insulaires océaniques à élaborer des plans d'action nationaux pour les baleines et dauphins, des plans de gestion des sanctuaires et des réglementations relatives aux mammifères marins. (iii)	Membres, Partenaires
6.1.4	Interdire la capture de dauphins vivants. (iv)	Membres
INDICATEURS		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Les Membres du PROE ont adopté de nouvelles mesures législatives et politiques, ou actualisé celles qui étaient en vigueur, afin de mieux préserver et gérer les baleines et dauphins.	2026
ii.	Le PROE a contribué à l'élaboration de cadres juridiques, politiques et institutionnels, de plans de gestion ou d'action et de mesures législatives, le cas échéant.	Permanent
iii.	Des plans d'action nationaux ont été élaborés pour les baleines et dauphins.	2026
iv.	Une législation interdisant la capture de dauphins vivants est en vigueur.	2024

## THÈME 7 : ÉCOTOURISME ET MODES DE SUBSISTANCE

**OBJECTIF 1 : Veiller à ce que le tourisme autour des baleines et dauphins soit géré de manière responsable et durable, avec un impact minimal, tout en garantissant un maximum de retombées scientifiques, pédagogiques et économiques**

NOMBRE ACTION		RESPONSABILITÉ
7.1.1	Documenter et diffuser les enseignements tirés des observations de baleines et dauphins dans le Pacifique à l'occasion de réunions régionales et de forums internationaux. Collaborer avec le sous-comité d'observation des baleines de la CBI, l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud et d'autres organismes. (i)	PROE, Partenaires, Membres
7.1.2	Encourager les exploitants d'observation de baleines et d'autres structures à embarquer des chercheurs pour enregistrer, ou à enregistrer eux-mêmes, les observations et éléments d'identification des cétacés (p. ex., photos de la queue) et à les partager dans les bases de données appropriées (comme Happywhale). <sup>71</sup> (ii)	PROE, Partenaires, Membres
7.1.3	Réviser les Directives océaniques sur l'observation des baleines et des dauphins <sup>66</sup> pour garantir leur pertinence et promouvoir leur durabilité. (iii)	Partenaires, PROE
7.1.4	Inciter les parties prenantes nationales et locales à se réunir et à se former chaque année avant la saison d'observation des baleines (autorités, entreprises, scientifiques, ONG) afin d'évaluer la gestion du secteur de l'observation des baleines. (iv)	Membres, Partenaires
7.1.5	Encourager la délivrance de licences et de permis d'un niveau approprié, en tant qu'outil de gestion et de mise en place de programmes de formation et de certification pour le secteur. (v)	Membres, Partenaires
7.1.6	Aider les États à élaborer des réglementations nationales conformes aux directives régionales pour l'observation des baleines et dauphins approuvées par le PROE. (vi)	PROE, Partenaires
7.1.7	Continuer à évaluer les impacts potentiels et les effets localisés sur les baleines et dauphins des activités touristiques axées sur les cétacés, notamment les sorties avec baignade. (vii)	PROE, Partenaires, Membres
7.1.8	Encourager les possibilités d'observations de baleines depuis la terre ferme et de sorties en mer sans baignade comme alternatives potentiellement moins nuisibles. (viii)	PROE, Membres

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Une étude de cas du Pacifique sur le secteur de l'observation des baleines et dauphins a été présentée lors de forums régionaux ou internationaux.	2024
ii. Des recherches sont en cours sur les bateaux d'observation de baleines.	2024
iii. Les directives océaniques sur l'observation des baleines et des dauphins <sup>66</sup> ont été révisées.	2024
iv. Des réunions et des formations ont été organisées à l'intention des parties prenantes nationales et locales en amont des saisons d'observation des baleines.	2023
v. Des réglementations nationales pour les activités d'écotourisme liées aux baleines et dauphins ont été élaborées ou révisées, le cas échéant.	2023
vi. Les États et territoires Membres du PROE ont mis en œuvre des programmes d'octroi de licences ou de permis pour les entreprises d'observation des baleines, qui prévoient un volet de formation et/ou de certification pour le secteur.	2023
vii. Les Membres ont adopté ou mis à jour leurs réglementations nationales en matière d'observation des baleines, conformément aux directives régionales approuvées par le PROE.	2023
viii. Les exploitants d'observation de baleines ont transmis de multiples observations de baleines à bosse à une plateforme de science participative, telle que Happywhale. <sup>71</sup>	2024

## THÈME 8 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COLLABORATION

### OBJECTIF 1 : Accroître l'expertise et les capacités nationales en matière de conservation et de gestion durable des cétacés

NOMBRE ACTION		RESPONSABILITÉ
8.1.1	Compiler une base de données en ligne de partenaires potentiels, avec les politiques de meilleures pratiques, les directives et le matériel éducatif disponibles, ainsi que les objectifs qui se recoupent et les ressources potentielles, dont les formateurs. L'idée de cette base de données est d'aider les Membres dans leurs efforts de renforcement des capacités sur les priorités régionales communes (notamment la formation à l'intervention en cas d'échouage, aux autopsies, au désenchevêtrement, à l'identification des espèces, aux protocoles d'observation des baleines et aux procédures de SCS). (i)	PROE
8.1.2	Identifier, mettre au point et distribuer des kits de formation, de type brochures et vidéos. (ii)	PROE, Partenaires
8.1.3	Organiser des formations régionales sur les échouages, le désenchevêtrement et les bases de données en faisant appel à des spécialistes, notamment la CBI, et à des ressources de formation en ligne sur les échouages, telles que le <a href="#">Guide de la formation mondiale à l'échouage des animaux marins</a> <sup>74</sup> et en s'appuyant sur le <a href="#">IComité consultatif d'experts de la CBI sur l'intervention en cas d'enchevêtrement</a> <sup>75</sup> et ses ressources. (iii)	PROE, Partenaires, Membres, CBI
8.1.4	Distribuer des kits d'échouage et de désenchevêtrement avec le matériel nécessaire pour collecter et conserver les échantillons de tissus provenant des autopsies. (iv)	PROE, Partenaires, Membres, CBI
8.1.5	Développer un modèle de formation régionale (comprenant des programmes de formation et de certification pour le secteur) destiné aux exploitants d'observation de baleines et aux guides/parties prenantes, comme le programme néo-zélandais <a href="#">SMART Operator</a> . <sup>76</sup> Veiller à ce que le modèle soit conforme aux <a href="#">directives régionales du Pacifique insulaire pour l'observation des baleines et dauphins</a> <sup>66</sup> approuvées par le PROE, ainsi qu'aux bonnes pratiques du <a href="#">Guide pour l'observation des baleines de la CBI</a> . <sup>67</sup> (v)	PROE, Partenaires
8.1.6	Animer des ateliers de formation aux procédures SCS afin d'améliorer la conformité à l'échelle nationale des exploitants d'observation de baleines aux directives et réglementations en la matière. (vi)	PROE, Membres
8.1.7	Encourager les Membres non-Parties à adhérer à la CMS et au <a href="#">MdE sur les cétacés des îles du Pacifique</a> . <sup>4</sup> (vii)	PROE, Membres

74 WHOAS. Guide de la formation mondiale à l'échouage des animaux marins [Internet]. WHOAS ; [consulté le 6 févr. 2022]. <https://darchive.mblwhoilibary.org/handle/1912/8695>

75 Commission baleinière internationale. Le comité consultatif d'experts de la CBI sur l'intervention en cas d'enchevêtrement [Internet]. CBI ; [consulté le 2 mars 2022]. <https://iwc.int/entanglement-response-network>

76 Ministère de la Conservation Programme SMART Operator [Internet]. Nouvelle-Zélande : ministère de la Conservation ; [consulté le 6 févr. 2022] <https://www.doc.govt.nz/our-work/smart-operator-programme/>

## THÈME 8 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COLLABORATION *cont.*

### OBJECTIF 1 : Accroître l'expertise et les capacités nationales en matière de conservation et de gestion durable des cétacés

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Une liste actualisée des partenaires disposant de ressources potentielles pour contribuer aux efforts prioritaires de renforcement des capacités est disponible sur le site internet du PROE.	2022
ii. Des kits de formation sur l'intervention en cas d'échouage, les autopsies, le désenchevêtrement, l'identification des espèces, les protocoles d'observation des baleines et les procédures SCS ont été élaborés et distribués.	2023
iii. Des sessions et des ateliers de formation à l'identification des espèces, à la prévention et à l'intervention en cas d'échouage, et au désenchevêtrement ont été organisés à l'intention des parties prenantes concernées.	2024
iv. Des brochures régionales sur les échouages et des kits d'échouage et de désenchevêtrement contenant le matériel nécessaire à l'échantillonnage et aux autopsies ont été fournis aux Membres du PROE.	2024
v. Un modèle de formation régionale destiné aux exploitants d'observation de baleines, aux guides et aux parties prenantes a été approuvé par les Membres du PROE.	2023
vi. Des ateliers ont été organisés dans la région du Pacifique insulaire en vue de l'élaboration de directives et de réglementations nationales en matière de SCS dans le cadre de l'observation des baleines.	2024
vii. Les Membres non-Parties ont été encouragés à rejoindre la CMS, et un atelier sur l'intérêt d'adhérer au MdE sur les cétacés des îles du Pacifique a été tenu.	2024

### OBJECTIF 2 : Renforcer la collaboration et les partenariats aux niveaux national, régional et international pour la conservation et la gestion des baleines et des dauphins

NOMBRE ACTION	RESPONSABILITÉ
8.2.1 Aider les États et territoires insulaires océaniques à prendre part aux réunions et initiatives internationales (comme la CBI) et régionales pertinentes pour la conservation des baleines et dauphins. (i)	PROE, Membres, Partenaires
8.2.2 Établir des partenariats et des relations avec les organisations pertinentes (telles que la CPPOC, les secteurs de la pêche et du tourisme et les ONG) afin de réduire les menaces telles que les débris marins et les prises accessoires, tout en maximisant les objectifs en matière de recherche et de gestion pour les baleines et dauphins. (ii)	PROE, Membres, Partenaires

INDICATEURS	DÉLAI D'EXÉCUTION
i. Les États et territoires insulaires océaniques participent aux réunions et initiatives internationales et régionales relatives à la conservation des baleines et dauphins.	Permanent
ii. De nouveaux partenariats contribuent à réduire les menaces qui pèsent sur les baleines et dauphins.	Permanent

**THÈME 9 : ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION****OBJECTIF 1 : Améliorer la sensibilisation et la compréhension de l'importance des baleines et dauphins et des questions de conservation pertinentes**

NOMBRE	ACTION	RESPONSABILITÉ
9.1.1	Célébrer la Journée mondiale des baleines le troisième dimanche de février et/ou organiser un événement annuel de « Bienvenue aux baleines » en début de saison (juin). (i)	Tous
INDICATOR		DÉLAI D'EXÉCUTION
i.	Une célébration annuelle consacrée aux baleines est organisée et constitue un vecteur de sensibilisation et de promotion pour leur conservation.	2024 puis chaque année



Department of Conservation  
*Te Papa Atawhai*